
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 9 juillet 2007

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel</i> nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Lettre</i> d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la SEM Cité internationale de Lyon au cours des exercices 2002 et suivants	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau du 21 mai 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2007 (dossier n° 2007-4210)	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 (dossier n° 2007-4273)	(p. 7)
<i>Désignation</i> de représentants aux conseils d'administration des deux organismes : Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon et Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône-Sud (dossier n° 2007-4251)	
* Opérations de vote	(p. 24)
* Résultats du vote	(p. 31)
- <i>Désignation</i> des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes (dossier n° 2007-4285)	
* Opérations de vote	(p. 31)
* Résultats du vote	(p. 36)

Les textes des délibérations n° 2007-4210 à 2007-4312 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 367.

N° 2007-4210 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 21 mai 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2007 -</i>	(p. 7)
---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4211 <i>Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Convention relative au financement des travaux entre Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes, le Sytral et la Communauté urbaine -</i>	(p. 24)
N° 2007-4212 <i>Projet Real de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise - Protocoles de financement des projets de l'ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône Perrache-Givors -</i>	(p. 7)
N° 2007-4213 <i>Lyon - Marché de mobilier urbain et de mise à disposition de vélos passé avec la société J.C. Decaux - Tarification du système Vélo'V pour les adhérents de l'association La Voiture autrement -</i>	(p. 44)
N° 2007-4214 <i>Vaulx en Velin - Pôle commercial du Mas du Taureau - Acquisition des murs de la moyenne surface alimentaire - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 44)
N° 2007-4215 <i>Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire de l'économie et des transports de l'ENTPE sur l'empreinte écologique mobilité -</i>	(p. 44)
N° 2007-4216 <i>Convention avec l'Union sociale pour l'habitat - Subvention pour l'organisation de son congrès 2007 -</i>	(p. 44)

N° 2007-4217	<i>Lyon 6° - Extension du Palais des congrès à la Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour deux marchés de travaux et rectification des décomptes généraux pour trois marchés de travaux -</i>	(p. 44)
N° 2007-4218	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Ouverture de la concertation préalable à la deuxième phase de réalisation -</i>	(p. 25)
N° 2007-4219	<i>Ménages en grande difficulté d'accès au logement - Mission partenariale de repérage, de traitement des situations et de coordination des acteurs du logement d'urgence - Subventions -</i>	(p. 44)
N° 2007-4220	<i>Mise en place d'un programme d'intérêt général (PIG) loyers maîtrisés -</i>	(p. 45)
N° 2007-4221	<i>Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du plan de financement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4222	<i>Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 26)
N° 2007-4223	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Pôle de loisirs - Elargissement des voiries de desserte - Reconstruction des ouvrages techniques après démolition par la Communauté urbaine - Protocole d'indemnisation de la société sportive du Rhône -</i>	(p. 44)
N° 2007-4224	<i>Corbas - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4225	<i>Saint Genis Laval - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4226	<i>Meyzieu - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4227	<i>Lyon 9° - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4228	<i>Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Règlement intérieur -</i>	(p. 45)
N° 2007-4229	<i>Villeurbanne - Projet urbain du centre-ville - Modification du périmètre de concertation -</i>	retiré
N° 2007-4230	<i>Implantation de l'association Banlieues d'Europe à Lyon - Participation de la Communauté urbaine -</i>	(p. 45)
N° 2007-4231	<i>Programme européen Urbact - Participation à un réseau animé par la ville polonaise de Poznan -</i>	(p. 45)
N° 2007-4232	<i>Projet Concerto-Renaissance - Programme Concert'action -</i>	retiré
N° 2007-4233	<i>Bron - Quartier du Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Préfiguration de la programmation 2007 -</i>	(p. 45)
N° 2007-4234	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Projet d'aménagement du Bottet - Bilan de la concertation préalable - Convention avec l'Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et la Commune -</i>	(p. 44)
N° 2007-4235	<i>Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Construction d'un centre Adapei sur le site de l'hôpital Saint Jean de Dieu - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2007-4236	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en révision et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 16)
N° 2007-4237	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Modification du dossier de création - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 27)
N° 2007-4238	<i>Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 27)
N° 2007-4239	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - 1ère phase - Convention de participation des constructeurs, relative aux parcelles n° BE 6 et BE 7 situées 101-107, cours Charlemagne -</i>	(p. 45)
N° 2007-4240	<i>Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4241	<i>Pierre Bénite - Aménagement du chemin de la Gravière - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 45)

N° 2007-4242	<i>Décines Charpieu - Réaménagement de la place Roger Salengro - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4243	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône -</i>	(p. 46)
N° 2007-4244	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 11)
N° 2007-4245	<i>Oullins - Parc de stationnement Arlès Dufour - Compléments à la régie de recettes et aux règles tarifaires -</i>	(p. 46)
N° 2007-4246	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Bilan de la concertation - Approbation de la solution de rénovation -</i>	(p. 13)
N° 2007-4247	<i>Utilisation, par des opérateurs de service, des données de trafic routier produites par la Communauté urbaine - Convention avec la société Mediamobile -</i>	(p. 45)
N° 2007-4248	<i>Oullins - Parking Arlès Dufour - Signature d'un protocole transactionnel avec la SARL Oullins Park - Indemnisation -</i>	(p. 28)
N° 2007-4310	<i>Villeurbanne - Projet urbain du centre-ville - Ouverture d'une procédure de concertation préalable -</i>	(p. 45)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2007-4249	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien financier de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2007 -</i>	(p. 31)
N° 2007-4250	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement valorsites - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne -</i>	(p. 31)
N° 2007-4251	<i>Adhésion de la Communauté urbaine à la Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon et à la Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône-Sud - Désignation de ses représentants aux conseils d'administration des deux organismes -</i>	(p. 24)
N° 2007-4252	<i>Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2007 -</i>	(p. 31)
N° 2007-4253	<i>Pôle de compétitivité systèmes de transport - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI - Convention financière d'application avec Irisbus -</i>	(p. 32)
N° 2007-4254	<i>Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI - Convention financière d'application avec Segula -</i>	(p. 32)
N° 2007-4255	<i>Ecully - Opération Centre de recherche Paul Bocuse - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2007-4256	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement Actiprotext - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 32)
N° 2007-4257	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement en 2007 -</i>	(p. 32)
N° 2007-4258	<i>Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R & D) 2007 - Soutien au projet Alpha Vac -</i>	(p. 32)
N° 2007-4259	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement Alpha Vac impliquant la société Flamel technologies - Convention financière d'application avec la société Flamel technologies -</i>	(p. 32)
N° 2007-4260	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Genac 2 - Convention financière d'application avec Widescreen Games -</i>	(p. 32)
N° 2007-4261	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet Genac 2 - Convention-cadre -</i>	(p. 32)
N° 2007-4262	<i>Subvention aux Hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plates-formes technologiques - Convention dans le cadre de Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) -</i>	(p. 34)
N° 2007-4263	<i>Pôle de compétitivité Imaginove : soutien au projet Gamagora - Convention-cadre -</i>	(p. 32)
N° 2007-4264	<i>Convention 2007 avec l'Insa - Animation technopolitaine du domaine scientifique de la Doua -</i>	(p. 46)

N° 2007-4265	<i>Convention de partenariat avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon (juillet-décembre 2007) -</i>	(p. 34)
N° 2007-4266	<i>Chassieu - Opération 0888 requalification de la zone industrielle de Chassieu Mi-Plaine - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2007-4267	<i>Convention avec l'association Doc Forum - Subvention -</i>	(p. 46)
N° 2007-4268	<i>Convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon - Challenge Itech - Subvention pour 2007 -</i>	(p. 46)
N° 2007-4269	<i>Convention avec l'Espace Textile - Subvention -</i>	(p. 46)
N° 2007-4270	<i>Subvention à la fondation Bullukian pour le projet preuve de concept - Convention dans le cadre de cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) -</i>	(p. 36)
N° 2007-4271	<i>Développement des salons Lyon Mode City et Interfilière - Subvention à la Fédération de l'industrie de la maille et de la bonneterie 2007 -</i>	(p. 46)
N° 2007-4272	<i>Subvention à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est relative au forum pour une mondialisation responsable et à la création du club de Lyon -</i>	(p. 36)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4273	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 -</i>	(p. 7)
N° 2007-4274	<i>Saint Priest - individualisation d'autorisation de programme - Cession de parcelles situées rue Edmond Rostang -</i>	(p. 46)
N° 2007-4275	<i>Enveloppe globalisée pour le compte de tiers - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 46)
N° 2007-4276	<i>Exploitation de la Carrière de Courzieu - Avenant au contrat de forage - Communes : Courzieu, Saint Genis l'Argentière, Brussieu -</i>	(p. 30)
N° 2007-4277	<i>Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération 1394 travaux sur patrimoine privé communautaire -</i>	(p. 46)
N° 2007-4278	<i>Exercice 2007 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 47)
N° 2007-4279	<i>Agent victime d'une agression sur le trajet domicile/travail - Substitution de la Communauté urbaine au débiteur défaillant et recours contre ce débiteur -</i>	(p. 47)
N° 2007-4280	<i>Agent victime d'une agression sur le trajet domicile-travail - Substitution de la Communauté urbaine au débiteur défaillant et recours contre ce débiteur -</i>	(p. 47)
N° 2007-4281	<i>Caluire et Cuire - Cité scolaire Elie Vignal - Convention de transfert -</i>	(p. 28)
N° 2007-4282	<i>Partenariat avec le club Olympique lyonnais - Convention - Subvention -</i>	(p. 29)
N° 2007-4283	<i>Biennale d'art contemporain 2007 - Convention et versement d'une subvention à l'association des Festivals -</i>	(p. 47)
N° 2007-4284	<i>Délégation de service public de chaud et de froid urbains - Protocole de transaction à conclure avec la société Elvya -</i>	(p. 30)
N° 2007-4285	<i>Association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration -</i>	(p. 28)
N° 2007-4286	<i>SEM Lyon Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Modification des statuts de la SEM - Réunion des actions dans les mains de la Communauté urbaine -</i>	(p. 47)
N° 2007-4287	<i>Création de l'opération et demande d'individualisation d'autorisation de programme pour le projet Galimède (informatique embarquée) -</i>	(p. 47)
N° 2007-4288	<i>Lyon 3° - Aménagement du terrain de sport square Quinet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2007-4289	<i>Convention autorisant la mise à disposition de la mission historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine -</i>	(p. 47)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4290	<i>Fonds de solidarité eau - Réalisation de quatre forages à pompes manuelles dans les villages de Manga et Sapone (région centre-sud) au Burkina Faso - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 47)
N° 2007-4291	<i>Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de six villages et réalisation d'un réseau d'assainissement dans un village de la région de Taroudannt (Maroc) - Projet Taroudannt 2 tranche 2007 - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 47)
N° 2007-4292	<i>Givors - Réseau d'assainissement - Exploitation par la Sdei - Délégation de service public - Avenant n° 1 -</i>	(p. 48)
N° 2007-4293	<i>Grigny - Réseau d'assainissement - Exploitation par la Sdei - Délégation de service public - Avenant n° 1 -</i>	(p. 48)
N° 2007-4294	<i>Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu - Construction des lignes fortes de transports en commun C 1, C 2 et C 3 - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement -</i>	(p. 48)
N° 2007-4295	<i>Givors, Grigny - Adhésion de la Communauté urbaine au Syndicat mixte Rhône-Sud -</i>	(p. 48)
N° 2007-4296	<i>Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Construction d'une installation de rétention et de traitement des eaux - Engagement d'une procédure d'autorisation de défrichement -</i>	(p. 48)
N° 2007-4297	<i>Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village - Maîtrise d'oeuvre de la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin - Autorisation de signer un avenant n° 2 -</i>	(p. 47)
N° 2007-4298	<i>Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 - Avenant n° 2 -</i>	retiré
N° 2007-4299	<i>Location, acquisition, maintenance et gestion des corbeilles et/ou bornes de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location, maintenance et gestion de corbeilles de propreté dites génériques en PEHD sur les communes de Lyon et Villeurbanne incluant la dépose du parc actuel - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 47)
N° 2007-4300	<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et prestations relevant du service complet et de la collecte des déchets issue de l'activité d'ébouage sur une partie des territoires de Lyon et Villeurbanne - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 41)
N° 2007-4301	<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 41)
N° 2007-4302	<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 41)
N° 2007-4303	<i>Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 1 : déchèteries situées à Champagne au Mont d'Or, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Genas, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Autorisation de signer le marché - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 48)
N° 2007-4304	<i>Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 2 : déchèteries situées à Givors (à partir de 2009), Grigny, Lyon 7°, Pierre Bénite, Saint Priest et Vénissieux - Autorisation de signer le marché - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 48)
N° 2007-4305	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 48)
N° 2007-4306	<i>Convention de mise à disposition d'un cadre A de la Communauté urbaine auprès de la ville de Bourg en Bresse -</i>	(p. 48)
N° 2007-4307	<i>Versement d'un capital décès aux ayants droits des agents décédés de la Communauté urbaine -</i>	(p. 48)
N° 2007-4308	<i>Mise à jour des tableaux du régime indemnitaire à la suite du reclassement de la catégorie C et de certains grades de la catégorie B -</i>	(p. 48)

N° 2007-4309	<i>Secteur Rhône aval - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône - Avis de la Communauté urbaine sur son territoire -</i>	(p. 48)
N° 2007-4311	<i>Ratios pour avancement de grades. -</i>	(p. 42)
N° 2007-4312	<i>Secteur Lyon-Villeurbanne - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône - Avis de la Communauté urbaine sur son territoire -</i>	(p. 44)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 9 juillet 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 29 juin 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Hubert Julien-Laferrière pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

(Monsieur Julien-Laferrière est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Mme Pédrini, MM. Charrier, Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Allais, Assi, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gignoux, Gigot, Girod, Gonon, Guillemot, Guimet, Hugué, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mmes Petitjean, Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), M. Muet (pouvoir à Mme Gelas), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), M. Daclin (pouvoir à M. Laréal), Mme Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Passi (pouvoir à M. Claisse), Beauverie (pouvoir à Mme De Coster), Mme Bertrix (pouvoir à M. Barral), MM. Bonnard (pouvoir à Mme Petitjean), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mmes Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Guétaz (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Mmes Guillaume (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Isaac-Sibille (pouvoir à Mme d'Anglejan), M. Mansot (pouvoir à M. Reppelin), Mme Marquaille (pouvoir à M. Longueval), MM. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Morales (pouvoir à M. Crimier), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à M. Brochier), M. Nardone (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Mmes Palleja (pouvoir à M. Allais), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Touati), MM. Philip (pouvoir à M. Gigot), Rendu (pouvoir à M. Gonon), Roche (pouvoir à M. Chevailler), Rousseau (pouvoir à M. Fillot), Sangalli (pouvoir à M. Laurent), Sardat (pouvoir à M. Chapas), Sauzay (pouvoir à M. Malaval), Serres (pouvoir à M. Pacalon), Mme Spiteri (pouvoir à M. Delorme), MM. Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : MM. Chaffringeon, Uhlich, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Darne J. (pouvoir à M. Darne J.C.), Duport (pouvoir à M. Bouju), Lambert (pouvoir

à M. David), Broliquier (pouvoir à Mme Reynaud), Darne J.C. (pouvoir à M. Perret), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Deschamps (pouvoir à M. Lambert), Jeannot (pouvoir à M. Gignoux), Nissanian (pouvoir à M. Flaconèche), Mme Pesson (pouvoir à M. Béghain), MM. Terracher (pouvoir à M. Crédoz), Mme Yéréman (pouvoir à M. Roux de Bezieux).

**Lettre d'observations définitives
de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes
concernant la gestion de la SEM Cité internationale de Lyon
au cours des exercices 2002 et suivants**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la SEM Cité internationale de Lyon au cours des exercices 2002 et suivants.

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

Aucun débat n'a été demandé lors de la conférence des présidents.

Comptes-rendus des décisions prises

N° 2007-4210 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 21 mai 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2007 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2007-4210.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

N° 2007-4273 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération du 27 mars 2006 et qui font l'objet du rapport 2007-4273.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2007-4212 - déplacements et urbanisme - Projet Real de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise - Protocoles de financement des projets de l'ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône Perrache-Givors - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4212. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour ce projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise et concernant plus particulièrement les protocoles de financement sur l'ouest de la rive droite, c'est un avis favorable de la commission.

Toutefois, ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur : il convient de supprimer les deux dernières lignes ("*total dont montants déjà financés*" et "*total restant à financer*") du tableau sur le financement du protocole d'accord du projet de modernisation de l'ouest lyonnais.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe GAEC. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC approuve la démarche du projet Real. Nous souhaitons cependant noter quelques insatisfactions.

L'amélioration des dessertes ferroviaires se réalisera d'une manière qui manque peut-être de volonté. Elle est certes pragmatique mais reste enfermée dans des échéances qui auraient pu ou dû être plus courtes. Elle consiste en des améliorations et des ajustements qui permettront de rattraper les retards accumulés.

Les moyens que les collectivités consacreront ne permettent pas de résoudre tous les besoins de transports urbains et interurbains recensés. Ils sont peut-être aussi en contradiction avec certaines orientations de la DTA. Si, à l'ouest, nous verrons des choses nouvelles, à l'est, en revanche, rien n'est véritablement prévu à moyen terme.

Certes, des décisions significatives ont été prises avec, par exemple, la création de la halte ferroviaire Jean Macé. En revanche, la relation avec le nord Isère n'est pas mise en perspective avec ce programme ; l'amélioration de la liaison avec Ambérieu, pourtant urgente, tarde à prendre forme.

Le point positif et essentiel de Real est incontestablement l'affirmation de la collaboration des collectivités, des institutions impliquées dans les politiques de déplacements à l'échelle régionale. C'est bien mais il faudrait aller plus vite, passer du rythme de l'omnibus à celui de l'express pour développer ces transports ferroviaires.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, le concept du projet Real est un ouvrage dont la région Rhône-Alpes peut naturellement s'enorgueillir. Il se confirme qu'une assemblée prenant avantage des idées et de l'obligeance des Verts tient raison et qualité pour les habitants.

A la fin de cette année, le calage des horaires d'arrêts en chaque gare et halte des différentes voies de transport express régional sera précis et régulier. Ce principe devrait faire perdurer la croissance d'usage d'un service performant.

Notre présente attention tient à la participation financière pour différents éléments de développement de l'ouest lyonnais, le long de la rive droite du Rhône aval avec, entre autres, Oullins, Brignais, Irigny, Vernaison, Givors, Saint Paul, Vaise et Perrache Confluence.

Le succès d'avenir du projet Real et du TER est néanmoins attaché au dégageant de très gros moyens financiers et d'une profonde réorganisation, recomposition entre les institutions ou les partenariats institutionnalisés et locaux.

Le déplacement TER souffre d'un support archaïque, désuet peut-être. La convergence vers la gare de la Part-Dieu est une délicatesse importante mais l'unicité, presque générale sur l'aire métropolitaine, de voies portant hiérarchie entre TGV, marchandises, fret et TER est aussi un handicap conséquent, d'autant que notre urbanisme reste malheureusement jacobin.

Comparativement, le déplacement automobile bénéficie d'une structuration fine et maillée continuant inexorablement à se développer, sans beaucoup de griefs hors quelques effets manches autour de grands projets tels que l'A 45 et l'A 89.

Ce retard d'attention ou de considération du domaine ferré est doublement dommageable car, au bénéfice de Real, les dessertes de chaque gare ou halte ne sont pas égales. A titre d'exemple, la ligne Sathonay-Rillieux-Neuville-Trévoux est mise en perspective lointaine et la ligne structurante de Lyon-Crépieux-Ambérieu en Bugey-Genève n'est pas citée. Certes, la gare de Sathonay-Rillieux est portée en projet de pôle multimodal mais il serait performant que l'assemblée accompagne aussi les efforts de la commune de Rillieux la Pape et de la Région pour préserver longtemps, très longtemps, la halte de Crépieux sur la ligne du Rhône amont, de Lyon à Ambérieu.

Un challenge important pourrait plus fortement induire le budget et les programmations de notre collectivité aux attentions, voire pour une longue échéance, en privilège aux transports collectifs. Les pistes que le préalable d'aménagement du développement durable du prochain SCOT, entre autres au dessein d'un maillage multipolaire, sont les sujets de ces nouvelles attentions budgétaires, au-delà de la seule vertu des mots et intentions.

Par delà cette assise développée, les relations institutionnelles méritent certainement de nouvelles formes. Les moyens financiers mais aussi fondamentaux de Réseau Ferré de France paraissent un frein alors qu'il détient le support du développement. L'organisation interne avec maintien de vocation pluraliste de la SNCF paraît aussi surannée. Ces deux maisons doivent être accompagnées dans un développement de leur offre, de leur organisation et de leur déontologie à l'attention plus fine et plus diligente des services d'avenir.

Le réaménagement ou la restructuration de l'autorité organisatrice de transports de notre agglomération et des pourtours de notre agglomération doit aussi être un élément important de cette reprise vers plus d'indépendance stratégique à la gouvernance d'un réseau en étoile de notre urbanisme, à l'association de financements bénéficiant pour l'heure au seul déplacement automobile -et, entre autres, on peut citer par ce biais-là le budget et les bénéfices que fait la société LPA-. On peut parler aussi de tarification zonale plus que de tarification en cours, à l'avantage d'un territoire plus pertinent sous un mandat plus ouvert, plus équilibré et plus obligeant.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UDF. Personne ? Alors le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui concerne la validation du financement de la modernisation des transports ferroviaires dans l'ouest lyonnais, d'une part, et sur la rive droite du Rhône entre Lyon et Givors, d'autre part.

Mon intervention n'a pas pour objet de remettre en cause l'utilité ou la pertinence de ces deux actions spécifiques. C'est pourquoi d'ailleurs notre groupe votera cette délibération. Mon intervention est plutôt destinée à interpeller notre assemblée sur la nature et la signification du projet d'ensemble dont ces deux opérations émanent, projet connu sous la dénomination de Real (Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise).

Le programme Real apparaît aujourd'hui, aux yeux de beaucoup de monde, comme la concrétisation d'une véritable politique cohérente des transports collectifs à l'échelon de la métropole. Ce sentiment est renforcé par le fait que le projet figure en bonne place dans le contrat de plan Etat-Région pour la période 2007-2013. J'ajoute que le coût total annoncé, un milliard d'euros, contribue également à donner l'illusion de l'ampleur du projet.

La réalité est quelque peu différente car, pour l'essentiel, le projet Real n'est en fait que l'addition, la mise sous un chapeau commun d'opérations déjà décidées ou déjà engagées par les nombreuses collectivités territoriales et autorités organisatrices de transports compétentes à l'intérieur de l'aire urbaine de Lyon. Ainsi, par exemple, les deux seules créations de lignes nouvelles, Lea et Leslys, figurent dans le projet Real alors qu'elles ont fait l'objet de décisions bien antérieures. De même, l'aménagement des gares est une politique qui a été initiée et mise en œuvre par la région Rhône-Alpes il y a de très nombreuses années.

La seule véritable utilité novatrice de Real -mais c'est un point fondamental qu'il convient de souligner- concerne la mise en place d'un service unifié de transports collectifs au niveau de la billettique ou de la tarification.

Et puisque j'en suis à l'énumération des actions contenues dans ce projet, je m'interroge sur le problème relatif au désengorgement de la gare de la Part-Dieu et de ses abords. Ce point figure parmi les six grands projets inscrits dans la convention Real mais il a disparu du texte du rapport qui nous est soumis aujourd'hui. S'agit-il d'un oubli ou cette opération a-t-elle été purement et simplement déprogrammée ?

J'en reviens au projet lui-même pour dire que le constat que je dresse ne doit pas être considéré comme une critique à l'encontre de la quinzaine de collectivités ou de partenaires qui ont signé la convention. L'intention est louable et la démarche positive. Simplement, faut-il prendre garde de ne pas présenter Real comme l'aboutissement d'une politique métropolitaine volontariste en matière de transports mais, plus pragmatiquement, comme l'ébauche d'une réflexion commune.

Ce constat doit nous persuader de l'impérieuse nécessité de militer pour l'émergence d'une gouvernance métropolitaine qui aurait notamment pour vocation de définir un véritable plan des transports collectifs. Car, dans notre aire urbaine, un trop grand nombre de sites stratégiques ou d'équipements structurants ne disposent pas encore d'un accès rapide, sûr et confortable : l'aéroport de Saint-Exupéry, Eurexpo, la Cité internationale, le Confluent, le centre hospitalier Lyon sud, etc., etc.. Faute d'institutions adaptées, faute de moyens de financement adéquats, notre métropole est contrainte aujourd'hui au rafistolage et à la politique des bouts de ficelle.

Lyon métropole européenne ne sera rien d'autre qu'un slogan tant que le législateur ne consentira pas à faire de notre pays un Etat décentralisé au sein duquel le fait métropolitain serait reconnu et valorisé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, Michèle Vullien étant à l'étranger pour le Sytral, je me fais le porte-parole des élus du groupe Synergies, et particulièrement ceux des communes concernées par ces projets ferroviaires, pour dire notre impatience à voir ces lignes de trains ouvertes et utilisées.

S'agissant des lignes de l'ouest, ce dossier a longtemps été un serpent de mer puisque la concertation préalable aux études de faisabilité a démarré à la Région en 1997. Il est heureux de constater que nous entrons enfin en phase opérationnelle pour ce dixième anniversaire.

Du point de vue des infrastructures, ce sont donc trois lignes qui sont concernées : celle de Sain Bel en premier, puis celle de Brignais et enfin celle de Lozanne. Il est à noter que ces trois lignes se retrouvent toutes à Tassin, commune qui bénéficiera donc, avec Ecully et Gorge de Loup, de l'ensemble du trafic, pour relier la gare Saint Paul.

Au-delà de l'intérêt que cela représente pour les habitants de ces communes, il faut noter que c'est toute la circulation de l'agglomération qui s'en trouvera améliorée puisque plus il y aura d'utilisateurs de ces trains, moins il y aura de véhicules circulant sous le tunnel de Fourvière ou sur le périphérique nord.

La mise en œuvre de cette irrigation ferroviaire est donc une grande nouvelle pour les habitants de l'ouest, même si un petit bémol persiste à propos de la ligne de Lozanne destinée à relier Limonest et Dardilly à Saint Paul : aucun calendrier n'est acté, aucun financement n'est figé et il est simplement proposé que les études d'avant-projet soient lancées entre 2012 et 2015. Même si le temps du ferroviaire n'est pas celui des élus ou des habitants, vous avouerez que ce type de réponse à une concertation démarrée en 1997 n'est pas réellement satisfaisant. Il faudra donc reprendre attache en urgence avec la Région à propos de cette troisième ligne pour que sa dynamique soit similaire à celle des deux autres.

Toujours s'agissant des infrastructures, il faut aussi noter dans cette délibération le lancement de la procédure de modernisation de la ligne Givors-Lyon, via Vernaison, Irigny, Oullins et Confluence. Il est question d'intensifier le cadencement dès fin 2007 puis de rénover le matériel roulant tout en modernisant les gares et les parkings-relais. Ces éléments de progrès sont significatifs et, là aussi, ne concernent pas seulement les habitants des secteurs traversés ; ils permettront d'offrir aux automobilistes une alternative fiable, sécurisée et pratique et c'est en rendant attractives les solutions de transports collectifs que le nombre d'automobilistes diminuera. Et, s'agissant de la rive droite du Rhône, c'est le seul moyen pour espérer voir un jour moins de trafic sur l'arrivée de l'autoroute A 7 sur Lyon, notamment via l'engorgement de La Mulatière.

Mais, tout en nous réjouissant de cette délibération, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin et, au-delà des infrastructures de transports que nous allons initier, c'est toujours vers la satisfaction des clients du système ferroviaire qu'il faudra tendre. Et, pour cela, après s'être entendus sur les modalités de réseau ou de matériel roulant, c'est pour la recherche du meilleur service qu'il faut continuer à travailler. L'exemple de la cohérence des horaires avec celles des rythmes scolaires ou professionnels est à ce titre éloquent car nous n'inciterons personne à abandonner son véhicule si la fiabilité du service n'est pas au rendez-vous, si l'information des voyageurs n'est pas assurée, si les horaires n'intègrent pas les contraintes des voyageurs, si le sentiment d'insécurité est trop fort, si les gares et parkings ne sont pas engageants, si les wagons deviennent trop vite hors d'usage.

Pour conclure, il faut rappeler que ces lignes ferroviaires ne sont pas initiées pour privilégier un secteur de l'agglomération par rapport à un autre. Avec les lignes de l'ouest, la ligne de la rive droite du Rhône mais aussi celle de la rive gauche en direction de Jean Macé, la ligne de Bourgoin, la ligne de Bourg en Bresse et celles des deux rives du Val de Saône, c'est

l'ensemble de l'agglomération et des territoires limitrophes qui pourront bénéficier d'infrastructures fiables et efficaces pour les déplacements, notamment pendulaires. En effet, rappelons-le encore, le seul moyen de limiter l'utilisation de l'automobile c'est l'incitation et l'envie et non les restrictions ou les prises en otage.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. RIVALTA : Monsieur le président, sur ce projet Real, évidemment, il y a une connexion directe avec le Sytral dont notre assemblée est un des actionnaires principaux et donc la cohérence s'est faite à la fois sur le principe de fonctionnement et sur le principe de la tarification.

Sur le principe de fonctionnement, l'objectif était d'avoir d'abord un système qui nous permette et qui permette aux gens de voyager de Mâcon jusqu'à Vienne sur une première ligne expérimentale et, sur le principe de la tarification, d'avoir une tarification unique, voire une tarification zonale puisque, effectivement, des communes sont plus proches de l'agglomération que d'autres. Je veux parler, à titre d'exemple, de Vienne et de Grenoble. Nous avons donc essayé de faire en sorte que les points de coordination et de contact entre les RER et le réseau soient pris en compte dans les meilleures conditions. C'est pour cela que plusieurs projets ont été élaborés, à travers ce qui existe comme par exemple à Vaise mais aussi ceux qui seront en construction avec la halte Jean Macé, voire par exemple la gare de Feyzin ; ces équipements devraient permettre le meilleur échange possible entre le projet de réseau express régional et le projet du Sytral.

Vous le savez, les discussions ont été longues et quelquefois difficiles sur la prise en charge non pas par rapport à la répartition des bénéfices des utilisateurs et des clients mais surtout la prise en charge des déficits. Et je voudrais vous remercier, monsieur le président, d'avoir fait un geste au titre de la Communauté urbaine, comme le président du Conseil général qui a fait également un geste, pour faire en sorte que ce ne soit pas le Sytral tout seul qui ait à assumer les déficits supplémentaires dus à l'amélioration du service car, vous le savez, tout se traduit toujours par des prises en charge supplémentaires pour les réseaux, l'usager ne payant qu'entre 20 et 30 % du coût réel de ces transports.

C'est donc à travers la carte OÙRA, que nous mettrons en service au mois de septembre, que la billettique unique sera en place au titre de notre agglomération et du réseau du RER dans notre environnement. Cette carte OÙRA permettra de passer à la fois dans les gares et, en même temps, sur le réseau par une carte sans contact, recto-verso, celle de Técély d'un côté et la carte OÙRA de l'autre côté.

Tout cela s'est fait aussi par des acquisitions de matériel informatique importantes au titre de la Région mais, en même temps, nous amène à recoordonner un certain nombre de nos prestations au niveau du Sytral. Donc un gros travail, qui est un travail de l'ombre, a été effectué mais il a nécessité des heures de discussions pour que les choses puissent fonctionner correctement.

Un de nos collègues a évoqué le cas de la gare de la Part-Dieu. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a une discussion avec la SNCF sur le réaménagement interne de la gare de la Part-Dieu non pas -comme pourraient le penser certains- pour la traversée des usagers du Sytral mais simplement parce que le projet Real va ramener, dans la gare de la Part-Dieu, une population très importante. Il nous a paru intelligent de modifier éventuellement notre projet et de participer financièrement au projet de réaménagement de la gare tel que le prévoit la SNCF plutôt que celui qui consistait pour nous à faire un deuxième passage traversant est-ouest.

Le projet avance. Nous aurons sans doute à en rediscuter ici puisque cela va recréer des entrées est et ouest de la gare de la Part-Dieu tout à fait différentes de celles d'aujourd'hui et, en réaménagement interne, notamment les systèmes de billettique et les systèmes de commerces.

Donc je voudrais rassurer notre collègue qui a posé la question -même s'il ne m'entend pas tout de suite- pour lui dire que le projet de la gare de la Part-Dieu n'a pas été oublié, que nous continuons à travailler sur ce projet mais sur des formes différentes puisque c'est la demande de la SNCF et c'est à cette demande que nous répondons pour rélargir le projet de la gare actuelle, compte tenu de l'afflux de population, de public et de voyageurs qu'il y aura entre les TGV, les TER et, effectivement, les transports en commun lyonnais. Donc le projet n'a pas été oublié, même s'il n'est pas remarqué, il est bien effectivement dans les tables de travail des uns et des autres.

Je voudrais ajouter, monsieur le président -parce que vous avez également donné votre accord-, que nous travaillons avec le département du Rhône sur un versement transport interdépartemental territorial. Nous voulons faire en sorte que ceux qui habitent dans l'Ain ou dans l'Isère ou dans la Loire participent et fassent un effort au niveau des impôts locaux du même montant que nous demandons à ceux qui habitent dans le Rhône et à ceux qui habitent dans la Communauté urbaine. Nous avons eu une première réunion pour parler de ce versement transport interdépartemental à surface locale limitée. Nous pensons que nous pourrions avancer rapidement sur ce thème-là et faire en sorte que ce projet Real devienne une réalité très claire et très nette pour l'ensemble de nos concitoyens et faire ce que beaucoup ont évoqué pendant des années mais que nous mettons en place aujourd'hui avec la plus grande efficacité possible.

Voilà, monsieur le président, ce que je souhaitais dire sur ces différentes questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Malaval, vous avez la parole.

M. le vice-président MALAVAL : Merci, monsieur le président. Je vois que le président du Sytral a pratiquement tout dit sur ce dossier mais je vais tout de même rajouter quelques mots.

On a un protocole d'accord sur le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais et un protocole d'intention de desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise de Lyon Givors. Le Grand Lyon, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, le Sytral et la SNCF ont signé, en février 2005, un protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Depuis, se sont associés à la démarche RFF, les communautés d'agglomération du Pays viennois, de Villefranche, du département de l'Isère, du département de l'Ain, de Saint Etienne, Saint Etienne métropole ; ils devraient être signataires du prochain plan d'action. L'objectif est d'offrir aux habitants de l'aire métropolitaine un service de transports en commun intégré répondant aux attentes respectueuses de l'environnement en structurant un développement urbain.

Je voudrais m'attacher au projet de l'ouest lyonnais :

- étape n°1 (décembre 2009) : une amélioration du service avec une amélioration de la desserte pour Brignais de six trains par jour toutes les demi-heure en heures de pointe ;

- étape n° 2 (début 2011) : une nouvelle offre de service avec l'arrivée des premiers trams-trains sur l'axe de Sain Bel ;

- étape n° 3 (fin 2012) : mise en service du tram-train sur Brignais grâce à la réalisation du shunt de Tassin ;

- étape n° 4 -il est vrai que c'est une lacune pour certains- (2012-2015) : mise en service du train sur Lozanne. A la dernière réunion, les élus de ce secteur étaient très déçus et on peut les comprendre mais le nerf de la guerre est tel au niveau de la Région que l'on ne peut pas aller plus vite, paraît-il.

Le planning des gares :

- 2007 : études de programmation des onze gares du Grand Lyon ;
- 2008 : validation des contrats de subventions et d'engagements des procédures d'études et de maîtrise d'oeuvre ;
- 2009-2011 : réalisation des travaux d'aménagement des gares.

Pour en revenir aux gares, mes chers collègues, au niveau du Val de Saône, avec la gare de Saint Germain et la gare d'Albigny Vilvert, demain de Couzon et de Collonges, nous avons été un petit peu les précurseurs. On peut dire -je pense que mes collègues pourraient le dire- que c'est un dossier qui nous a tous satisfaits au niveau des gares. Je souhaite qu'au niveau des onze gares du Grand Lyon, de l'ouest Lyonnais, cela se passe aussi bien.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, je crois qu'au cours de cette séance, nous allons examiner quelques grands dossiers qui ne relèvent pas tous du même ressort mais qui ont un même objectif, faire de l'agglomération lyonnaise une grande agglomération. Elle est d'ailleurs en train de le devenir et, pour cela, il convient donc que nous portions notre niveau d'équipements à un haut niveau. C'est ce que nous sommes en train de faire avec le dossier Real.

Une étude récente de l'Insee nous montrait qu'aujourd'hui, on vient travailler dans le cœur de l'agglomération lyonnaise depuis cinquante kilomètres. C'était vingt kilomètres, il y a cinq ans encore. L'agglomération est en train de grandir, elle est en train de venir une agglomération rayonnante, attractive parce qu'économiquement performante. Pour cela, il fallait que nous construisions un réseau -forme de RER à la Lyonnaise- qui nous permette de prendre en compte l'ensemble de ce développement.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui, c'est ce que nous avons fait déjà hier. Lorsque je regarde finalement ce qui est en train de se réaliser, je m'aperçois que, du côté de l'est, nous avons réalisé Lea et le Conseil Général est en train de réaliser Leslys -c'était des équipements qui étaient attendus depuis trente ans-, du côté de l'ouest, nous sommes en train, avec le Conseil régional, d'équiper effectivement trois réseaux de manière à avoir une desserte avec la gare Saint Paul et, enfin, que l'aménagement dont notre collègue Da Passano n'a cessé de rêver, Givors-Lyon, permettra de desservir les gares d'Yvours, d'Oullins, du Confluent, ce qui va nous permettre progressivement de constituer une étoile autour de Lyon.

C'est avec cette vision qu'il faut examiner l'ensemble des dossiers. Je veux dire à nos amis -je vais anticiper sur un dossier que nous allons examiner dans quelques instants- de Décines, que c'est effectivement à cette aune-là... (*Mouvements dans le public*) -et je vous salue cordialement et j'irai faire une réunion publique, à la rentrée, à Décines pour discuter avec vous- ...que c'est à cette aune-là qu'il faut effectivement juger le projet qui, demain, se réalisera à Décines Charpieu dans l'est lyonnais.

Aujourd'hui, l'Olympique Lyonnais est un des vecteurs de rayonnement de notre agglomération. Il participe largement de l'attractivité économique qu'a l'agglomération lyonnaise, qui nous permet de créer des emplois, qui nous permet de faire en

sorte que notre métropole, qui hier encore était une des villes en France qui rayonnait, soit aujourd'hui la deuxième métropole et puisse commencer à concurrencer un certain nombre de villes européennes.

Alors, tout ceci ne sera pas, pour vous, un facteur d'aggravation des conditions de vie mais au contraire de redynamisation de l'ensemble de l'est lyonnais et j'en dirai quelques mots tout à l'heure.

Donc nous allons passer ce dossier. Tout à l'heure, nous passerons le dossier de la halte ferroviaire de Jean Macé qui va permettre de desservir également un autre secteur de l'agglomération. Nous allons passer également un dossier pour pouvoir construire un nouveau pont sur la Saône, le pont Schuman. Alors, évidemment, chaque fois que nous faisons cela, les riverains de Jean Macé peuvent me dire : "Mais, monsieur Collomb, nous, la halte ferroviaire que vous allez faire, cela nous apporte un certain nombre d'inconvénients", les riverains du pont Schuman peuvent nous dire : "Mais nous vivions mieux sans pont", vous, vous pouvez dire : "Nous aimerions mieux ne pas avoir le stade" alors que d'autres, à cinq kilomètres de chez vous, pleurent pour avoir le stade et pleurent parce qu'ils n'ont pas eu le stade.

Mais si, effectivement, on regarde globalement le rayonnement de l'agglomération, on s'aperçoit qu'il faut s'engager dans ce type de grand équipement. En tout cas, moi, j'y crois et j'irai le défendre chez vous. Lorsque, dans mon arrondissement, j'ai commencé le projet de la Duchère, je peux vous dire qu'il n'y avait pas que des gens heureux et, aujourd'hui, vous pouvez retourner à la Duchère et tous ceux qui, lors de la première réunion, manifestaient leur hostilité sont aujourd'hui totalement parties prenantes du projet de la Duchère parce qu'ils s'aperçoivent effectivement qu'il est en train de transformer totalement un quartier. Pour moi, faire de la politique, ce n'est pas simplement être suivi, c'est avoir aussi quelques vues prospectives de moyen terme pour que, demain, on ne vienne pas nous reprocher de ne pas avoir fait ce qu'aujourd'hui on critique mais que demain on regretterait.

Je vais mettre ce premier dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4244 - déplacements et urbanisme - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman - Bilan de la concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4244 relatif au pont Schuman. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, incontestablement, la nécessité d'un nouveau pont sur la Saône est une évidence, surtout dans la perspective de la fermeture de la

passerelle Masaryk et de la passerelle de l'île Barbe. On peut effectivement approuver un certain nombre d'objectifs comme le rééquilibrage entre les deux quais, la suppression de la trémie du pont Mouton et la plus grande facilité sur l'option de la liaison avec la rue de la Gare d'eau.

Ceci dit, il reste un certain nombre d'interrogations sur ce dossier que la poursuite de cette opération devra lever.

Première de ces interrogations : quel est l'état aujourd'hui des études des reports de trafic sur les quais, justement au moment où les deux passerelles précitées devront fermer ?

Deuxième interrogation : il y a eu, il est vrai -mais c'était sous les mandats précédents- un manque d'anticipation de la Communauté urbaine avec certaines autorisations d'urbanisme et il va nous falloir, je pense, tout simplement pour une certaine équité, travailler particulièrement la qualité des aménagements des débouchés du pont pour que cela soit acceptable par l'ensemble des riverains et des habitants tout en préservant -je ne peux qu'en être d'accord- l'intérêt général, puisqu'on sait très bien que tous travaux posent problème où qu'on les fasse et quelle que soit leur nature.

Ceci dit, ces interrogations sont légitimes. Il faudra sans doute aller plus loin dans la concertation, et dans une concertation réelle, pour déboucher sur une opération d'ensemble qui soit effectivement suffisamment équilibrée.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce que nous souhaitons préciser, sans oublier que l'on ne peut que faire le lien avec un rapport que nous allons examiner par la suite, à savoir la galerie de sécurité du tunnel de la Croix-Rousse puisqu'il s'agira bien sûr d'un aménagement d'ensemble. Donc nous souhaitons avoir des garanties sur la poursuite de la concertation, en particulier sur les aménagements à la sortie du pont, que ce soit ceux du côté du neuvième arrondissement ou du côté quatrième arrondissement, ainsi que sur la nature des voies sur ce pont, à savoir qu'il doit y avoir là aussi -mais je pense que c'est presque une évidence dans le cadre du PDU- un partage de ces voies entre les modes doux, les transports en commun et les automobiles.

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe GAEC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, je suis d'accord avec mon collègue du GAEC pour dire qu'effectivement, les deux projets de voirie Schuman et le tunnel de la Croix-Rousse nous semblent également liés et sont les projets de voirie majeurs du prochain mandat.

Notre groupe avait déposé une contribution à cette concertation préalable en insistant sur la nécessité de lier entre eux les deux projets et en pointant l'impact probable de ce projet sur le niveau de circulation de la ville de Lyon. Outre l'augmentation du trafic sur le quai Gilliet, nous craignons que le projet du pont Schuman connecté avec la voie future de contournement de Vaise dite "voie des Deux Joannès" et, par là, au boulevard du Valvert et au périphérique nord, ne se traduise par une forte augmentation de la circulation générale, en contradiction avec les objectifs du plan de déplacements urbains.

Le choix de sa localisation fait du pont Schuman un levier pour un projet urbain important en inscrivant les quartiers de Vaise et de Serin dans la séquence des ponts de Lyon et devrait contribuer à pacifier le quai Jaÿr mais, pour nous, il n'est acceptable qu'avec une réduction globale des capacités de voirie au profit des modes doux, de la convivialité de l'espace public, du lien au fleuve, et ce du côté Vaise comme du côté Serin, Saint Vincent.

Notre seconde interrogation est financière. Le budget investissement voirie acté dans notre compte administratif 2006 est de 106 M€ avec une réalisation de 91 M€ et les grosses réparations ont absorbé 12 M€. Nous réalisons à quel point ce projet de secteur impacte les finances de notre prochain mandat. Comme le développement de la voirie sur les cinquante-six autres communes ne va pas s'arrêter pour autant, et en comptant avec la Confluence et le Grand Stade, quelle marge de manœuvre financière nous restera-t-il pour d'autres projets lors du prochain mandat ?

Sur le pont, nous sommes réticents en raison d'un manque de mise en perspective du projet, de l'impact sur la circulation générale et nous voulons pointer le manque d'études acoustiques ciblées. Donc nous nous abstenons sur cette délibération, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE : Monsieur le président, mes chers collègues, le pont Schuman, les anciens du neuvième arrondissement de Vaise et de Saint Rambert l'avaient rebaptisé "l'Arlésienne" tellement cela fait longtemps que l'on parle de la construction d'un pont Schuman. Aujourd'hui, lorsqu'on leur dit que cette fois cela va être fait -et pour beaucoup ils participent aux ateliers de concertation-, certains ont encore du mal à y croire mais ils verront dans quelques années que beaucoup en ont parlé et que nous, nous l'aurons réalisé.

Cette délibération s'appelle "pont Schuman" ; on pourrait l'appeler "grand projet urbain pont Schuman-quai Serin-ponts de Saône", du nom au fond de la mission qui a été créée et qui justement organise et accueille les ateliers de concertation et les conférences qui ont lieu sur ce grand projet qui est -comme vous le rappelez, monsieur le président- un grand projet d'agglomération. Il est vrai que, pour le neuvième arrondissement, il lance le deuxième acte d'une grande rénovation urbaine que vous avez initiée il y a dix ans. Mais effectivement, au-delà des règlements et des questions de circulation à Vaise, il représente plus, pour la vie de notre agglomération, un nouveau lien entre les deux rives de la Saône pour une meilleure circulation de transit.

Mais je veux dire au groupe Les Verts qu'aujourd'hui, il y a au fond deux ponts qui accueillent les automobiles puisqu'il y a le pont Clemenceau et la passerelle Masaryk et que l'objectif est donc bien d'assurer une meilleure circulation de transit, plus fluide, entre le val de Saône, les monts d'Or et le centre de Lyon, non pas en augmentant les capacités puisque, au contraire, la passerelle Masaryk va être consacrée totalement en modes doux de déplacements. C'est d'abord un nouveau lien entre les deux rives de la Saône pour une meilleure circulation de transit, une meilleure fluidité du transit mais également un réaménagement de ses berges qui s'inscrit dans une ambition plus vaste d'amélioration du cadre de vie des riverains du quai. Et il est vrai que, du pont Koenig à la pointe de l'Industrie, le futur pont constituera le point de départ de la reconquête des espaces riverains, des franchissements mais également la première étape de la requalification paysagère des berges dans la continuité de la grande réussite du succès de l'aménagement des berges du Rhône.

Et il est vrai que notre ville avait certainement un retard par rapport à d'autres grandes villes européennes. Je me souviens d'un collègue de Genève qui disait il y a quelques années : "Mais à Lyon, c'est incroyable ! Comment est-ce que vous avez organisé des circulations de transit là où devrait s'organiser la qualité de vie comme le font les autres villes européennes qui ont des fleuves ?". Je crois qu'aujourd'hui, on est bien parti, à Lyon, pour rattraper effectivement ce retard que connaît Lyon pour organiser la qualité de vie, le cadre de vie autour des fleuves.

Notre délibération retient la position sud, à l'issue d'une concertation que je voudrais saluer, une concertation qui a été pilotée par notre collègue Gérard Claisse. Cette délibération valide le bilan de cette concertation préalable. Cette concertation a eu lieu en deux phases et a permis effectivement aux associations, aux conseils de quartiers, aux comités de défense de donner leur position, de nous sensibiliser sur beaucoup de points ; c'est vrai en particulier lors de la deuxième phase, qui avait été lancée par une réunion publique, qui s'est appuyée sur une large communication, avec en particulier trois réunions en atelier pour le pont Schuman, trois également pour le tunnel de la Croix-Rousse qui se sont déroulées à la mission sur les quais de Saône. Les associations, les conseils de quartier du neuvième et du quatrième, les comités de défense y ont participé. De nombreuses remarques ont été formulées. Je ne voudrais pas revenir sur les discussions et réponses apportées mais je voudrais vraiment insister sur la qualité de cette concertation qui aura permis à chacun de jouer pleinement son rôle, d'exprimer ses points de vue, d'apporter ainsi une véritable valeur ajoutée aux réflexions initiales sur le projet du pont Schuman. Cette concertation bien sûr va continuer. Elle va continuer sur les sujets qu'évoquaient Yves Fournel et madame Besnard.

Mais je crois que, par les améliorations qu'il apportera en termes de maîtrise de la circulation, de qualité de vie, de lien entre les arrondissements, d'ouverture des arrondissements sur l'extérieur, ce projet urbain pont Schuman-quais de Saône constitue bien sûr un véritable symbole des objectifs que nous nous fixons pour l'avenir des quartiers, de Vaise, de Serin, mais surtout pour l'ensemble de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Julien-Laferrrière.

Juste un mot pour dire que, sur ce dossier-là aussi, on aurait pu mener la politique "du chien crevé au fil de l'eau", attendre que Masaryk soit obsolète, que la passerelle de l'île Barbe ne permette plus de traverser et, à ce moment-là, il n'y aurait plus aucune communication entre les deux berges de la Saône. Honnêtement, je n'aimerais pas être l'élu qui aurait mené une telle politique.

Alors c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de difficultés du fait de la construction d'immeubles ; ils n'auraient jamais dû être construits à la place où ils sont aujourd'hui. Mais, croyez-moi -Gérard Claisse dira quelques mots de la concertation-, nous sommes en train de travailler sur un grand projet de l'aménagement des berges de Saône et qui sera de la même facture que celui des berges du Rhône. Quand les habitants de Serin, quand ceux de Vaise, quand ceux du cinquième arrondissement -j'allais oublier, madame le maire-, quand ceux du premier, du deuxième arrondissements et -parce que c'est un projet global- quand les communes du val de Saône verront ce que nous souhaitons faire autour de ce fleuve, je doute qu'il y ait beaucoup de détracteurs dans la population.

Je mets le projet aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4246 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Bilan de la concertation - Approbation de la solution de rénovation - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4246. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, la concertation qui s'est achevée a mis en évidence les inquiétudes des riverains qui craignent une augmentation des nuisances du tunnel routier de la Croix-Rousse : bruit, rejets atmosphériques, coupure des quartiers. Ceci est déjà le cas aujourd'hui du fait du trafic intense qui emprunte cet axe essentiel de l'agglomération.

Par ailleurs, nous n'avons plus à démontrer l'urgence des travaux qui permettent de relever la sécurité de cet ouvrage. Si le plus indispensable a été fait pour permettre de maintenir l'usage du tunnel sous la Croix-Rousse, la construction d'une galerie de sécurité et la reprise de l'ensemble des superstructures sont nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences de la sécurité.

Certains habitants craignent légitimement de voir le trafic augmenter si l'autre solution de la création d'un tube de petit diamètre était retenue. Cependant, nous pensons que la proposition d'une galerie de 9,50 mètres réservée aux transports publics et modes doux est pertinente. Elle offre des avantages techniques pour la réalisation de l'ensemble du programme de travaux et permettra une amélioration de la desserte de cet axe en bus ou en tramway. Ceci doit se faire en apportant une attention particulière à la qualité des réaménagements des accès, de l'environnement de l'ouvrage pour améliorer son insertion urbaine. Aussi nous prenons acte de l'option pour la solution numéro 3 dégagée par la concertation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Très brièvement, nous avons quelques objections sur le dossier, même s'il s'agit de travaux obligatoires de sécurité. Nous regrettons tout de même que les études aient écarté d'office la mise à deux fois une voie et nous regrettons également que la rédaction du rapport tel qu'il nous est soumis n'ait pas repris un élément de notre contribution, important pour les habitants du plateau, à savoir la mise aux normes les plus exigeantes des cheminées d'extraction d'air.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, vous nous présentez ce soir le projet de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse. Ce tunnel remplit depuis des décennies un rôle majeur dans la desserte de la vallée de la Saône et d'une partie de l'ouest lyonnais.

Tous les objectifs que vous poursuivez pour cette rénovation, que ce soit la sécurité, le respect du PDU et celui si important de l'environnement avec le PPA, sont donc évidemment majeurs pour améliorer l'existant, importants aussi pour l'assainissement de l'air du tunnel par une extraction puissante et filtrée mais aussi pour les deux sorties du tunnel qui sont peu engageantes.

Après avoir étudié ce dossier, il apparaît que le troisième choix dont on vient de parler, celui des deux tunnels dont un dédié aux modes doux et à une ligne forte du bus 36, ait retenu l'attention du plus grand nombre.

Cependant, il faut être très vigilant dans plusieurs domaines :

- tout d'abord, respecter un minimum l'avis des populations locales comme les habitants de la place Chazette qui voient sous leurs fenêtres un agrandissement de cette sortie, malgré l'aménagement de la place ;

- ensuite, en termes de respect de l'écologie urbaine, quel sera le nombre de cheminées d'évacuation de ce nouvel ensemble et quelles en seront les conséquences pour les habitants de la Croix-Rousse ?

- de plus, en ce qui concerne le passage des vélos dans le tunnel de deux kilomètres, avez-vous fait une étude sur la pollution engendrée par les rejets de polluants de la ligne forte 36, alimentée en diesel et qui passe toutes les sept minutes ? Je ne vous rappellerai pas ici ma dernière intervention sur le sujet ;

- en outre, comment se fera l'accès au tunnel pour les cyclistes alors même qu'aucune liaison modes doux n'est visible actuellement, que ce soit sur la rive droite du Rhône ou sur le pont De Lattre de Tassigny ?

Ma dernière question portera sur la sécurité des cyclistes ou des modes doux entre minuit et cinq heures du matin quand les bus sont à l'arrêt : le tunnel deviendrait alors un lieu dangereux car quasiment sans trafic ; la nature ayant horreur du vide, certains se chargeront vite fait de le combler si aucune barrière de sécurité ne vient interdire le passage sur la voie de bus.

Vous voyez, le choix que vous préconisez n'est pas sans poser quelques questions. C'est pourquoi, même si ce projet paraît très intéressant, nous aimerions avoir des réponses à nos questions avant de le voter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme FRIEH : Monsieur le président, mesdames et messieurs, devant l'urgence de rendre le tunnel sous la Croix-Rousse conforme aux règles de sécurité, notre groupe a approuvé en novembre 2006 le lancement d'études indispensables à la rénovation lourde de cet ouvrage. Nous avons pris connaissance à la fois des trois solutions proposées et du bilan de la concertation.

Il nous paraît effectivement que la solution numéro 1 qui crée une simple galerie de sécurité pour un coût presque identique à un second tube est à écarter.

Si la solution numéro 3 que vous défendez répond aux objectifs du PDU, à savoir ne pas favoriser l'augmentation de la circulation, elle ne nous semble pas résoudre la fluidité du trafic existant, ce qui est, outre la sécurité du tunnel, un paramètre important de la problématique. En effet, les habitants de l'ouest lyonnais, des monts d'Or, du val de Saône ou de Vaise le savent bien pour emprunter ce secteur tous les jours. Favoriser les déplacements doux n'est qu'une partie de la réponse, à condition d'ailleurs que les conditions de santé soient respectées pour les vélos circulant dans le tunnel. Nous retenons que les transports en commun seraient électriques mais qu'en est-il des autocars ? De plus, le site propre est peu lisible dans le tunnel principal : où passent les bus au retour ? A la place des véhicules légers ? Ce n'est pas très clair.

Par contre, la solution numéro 2 nous paraît la plus acceptable car elle est considérée par les experts et l'exploitant comme représentant le maximum de sécurité et a en plus le mérite de créer un site propre pour les transports en commun tout en fluidifiant le trafic. Elle ne favorise pas, il est vrai, de liaison pour les modes doux ; mais est-ce bien judicieux de vouloir faire emprunter aux vélos une si longue traversée, près de deux kilomètres, en tunnel alors qu'il pourrait être envisagé -et c'est ce que nous avons proposé en commission- de réserver ce nouveau tube, outre les services de sécurité, en totalité aux transports en commun sur les deux voies, ce qui créerait un véritable site propre ? D'ailleurs, la presse de ce matin anticipe en présentant dans le nouveau tube une ligne de transports en commun à double sens qui n'apparaît pas dans les documents à notre disposition.

Nous voterons pour ce rapport en demandant que les autres aménagements de voirie puissent être évolutifs, justement pour favoriser ce site propre, comme nous avons voté d'ailleurs pour le pont Schuman qui doit venir remplacer les passerelles de l'île Barbe et de Mazaryk. Mais nous persistons à déclarer que tous les projets visant à aménager la circulation dans l'agglomération ne peuvent fonctionner que dans une logique d'un plan de circulation général de l'agglomération ayant pour base le bouclage du périphérique. Tant que vous n'aurez pas fait délibérer notre assemblée sur le lancement du TOP, vous ne ferez que déplacer les encombrements de l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse, vous pouvez nous indiquer comment s'est passée la concertation sur ces deux projets.

M. le vice-président CLAISSE : Monsieur le président, chers collègues, la concertation sur le pont Schuman a été engagée en 2005. Nous avons engagé une concertation réglementaire, au titre des concertations préalables, au cours des deux derniers mois. Bien évidemment, cette concertation se poursuivra.

Ce que je voulais dire c'est que nous avons bien évidemment lié dans la concertation ces deux dossiers, tunnel de la Croix-Rousse et Pont Schuman et, plus globalement, nous avons souhaité que cette concertation se déroule dans le long terme sur le projet urbain Serin-quais de Saône puisque, derrière ces aménagements -comme certains d'entre vous l'ont souligné-, il y a bien évidemment un projet de requalification urbaine de deux quartiers, aussi bien du quai Jaÿr que du quartier du quai Serin, qui sont actuellement très routiers et avec une qualité de vie fortement perturbée. On a donc lié l'ensemble de ces projets.

Pour rentrer en concertation, je dirai que l'on a dû expliquer en gros quatre choses essentielles aux gens avec lesquels nous rentrions en concertation.

La première chose était de dire que les deux projets sont liés à une problématique de sécurité : mise en sécurité du tunnel d'un côté, mise en sécurité de la passerelle Masaryk et du pont de l'île Barbe de l'autre.

Deuxième élément fort sur lequel nous avons insisté, le pont Schuman a pour objectif le rééquilibrage des trafics entre rive droite et rive gauche de la Saône et nous souhaitons le mettre en œuvre sans générer d'augmentation de capacité de trafic supplémentaire. L'ensemble des habitants avec lesquels nous sommes entrés en concertation, les conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux tiennent beaucoup à ce que ces projets soient réalisés sans augmentation de capacité de trafic supplémentaire.

Troisième cadrage que nous avons fait, derrière la mise en sécurité du tunnel de la Croix-Rousse et le pont Schuman, il y a des enjeux importants en matière de transports publics et d'amélioration de l'offre de transports publics sur le quartier ; il était important de le souligner.

Quatrième élément, bien évidemment, ces deux projets s'inscrivent dans un projet urbain plus global.

Sur le tunnel de la Croix-Rousse -puisque c'est le sujet dont nous parlons-, les discussions ont porté essentiellement sur le choix entre la solution 1 et la solution 3.

La solution 2 a été rejetée très largement à l'unanimité par l'ensemble des participants et pour une simple et bonne raison : c'est qu'effectivement, à la fois les habitants de la place Chazette ne souhaitaient bien évidemment pas voir ramener sous leurs fenêtres deux voies nouvelles de circulation mais aussi parce que les associations, les conseils de quartier nous demandaient systématiquement de tenir les objectifs du PDU, c'est-à-dire de ne pas créer de capacité de trafic supplémentaire. Je rappelle que, sous le tunnel de la Croix-Rousse, il y avait, avant la mise en service du périphérique nord, 85 000 véhicules par jour, que la circulation a été ramenée à 55 000 véhicules par jour avec interdiction aux poids lourds, avec un contrôle radar pour la limitation de la vitesse et qu'il s'agit bien de rester dans ce volume de trafic sous le tunnel de la Croix-Rousse.

Il y avait des partisans de la solution 1 et des partisans de la solution 3.

Les partisans de la solution 1 étaient pour la simple raison qu'ils craignaient que la solution 3, à terme, soit utilisée comme une solution 2 c'est-à-dire qu'effectivement, un jour, la tentation soit forte de remettre sous le nouveau tube deux voies de circulation voiture et donc, pour eux, la meilleure manière de garantir qu'aucun élu ne serait tenté demain de mettre deux files de voitures sous le nouveau tube était pour eux de camper sur la position 1 ; ils étaient aussi, pour certains, inquiets de l'impact paysager que représenterait le gros tunnel sur la colline aussi bien côté Rhône que côté Saône.

Les partisans de la solution 3, qui étaient un peu plus nombreux, ont été sensibles à la capacité de développement de l'offre de transports publics, la qualité de desserte que cela pouvait amener. Effectivement, il y a une variante où l'on peut faire passer sous ce tube un site propre tramway double sens ; ce n'est pas pour demain mais, à terme, le deuxième tube permettra ce type d'équipement-là.

Je crois que ce que les partisans de la solution 1 attendent suite au choix de la solution 3 c'est vraiment que nous nous engageons -et c'est un engagement politique fort- à ne pas mettre de voiture sous ce deuxième tube demain. Je crois que, de ce point de vue, toutes les politiques de long terme qui ont été menées en matière de réduction de la place de la voiture en ville permettent de donner cette garantie. Ils attendent aussi une intégration paysagère des têtes de tunnel de qualité. Ils attendent bien sûr un aménagement de la place Chazette qui va être rendue possible par la suppression de la bretelle de tourne-à-droite entre le cours d'Herbouville et le nouveau tube ; les habitants de la place Chazette vont être gagnants : il va y avoir 3 000 véhicules par jour de moins sous leurs fenêtres, une place requalifiée. Ils attendent aussi un suivi en matière de qualité de l'air et un suivi des nuisances sonores. Je crois que nous leur apportons des garanties.

Voilà ce que nous pouvions dire sur le tunnel de la Croix-Rousse.

Je prends une minute sur le pont Schuman, monsieur le président, pour dire que cela a été une concertation difficile, comme le sera la concertation que nous aurons sur le futur stade, comme l'a été la concertation que nous avons eue sur la halte ferroviaire Jean Macé.

C'était une concertation difficile d'abord parce que -ce n'est pas une spécificité locale- toute nouvelle structure donne lieu un réflexe de rejet de la part de la population.

Deuxièmement, elle était difficile parce que, de fait, le rééquilibrage des trafics venait remettre sur le quai Gillet un trafic supplémentaire et, bien évidemment, en enlever du côté de la rive droite de la Saône ; il y avait donc des gagnants et des perdants. Dans un système comme ceci, il s'agissait d'essayer de faire comprendre aux habitants de la rive gauche de la Saône que le projet urbain et la qualité du projet urbain, le réaménagement des berges, la mise en mode doux de la passerelle Masaryk, la requalification du quai Gillet, l'aménagement de l'avenue Birmingham seraient pour eux une manière de retrouver une qualité urbaine dans un environnement qui aujourd'hui est très routier. Je dois saluer la grande responsabilité des associations du quatrième qui, sans pour autant accepter ce surcroît de trafic, du moins ont compris les enjeux qui étaient liés à ce surcroît de trafic et donc ont adopté une posture positive.

La troisième difficulté est que ce pont va venir impacter une résidence, la résidence Jouffroy d'Abbans, avec un certain nombre d'appartements et que, pour ses résidents, l'arrivée du tunnel va être bien évidemment une nuisance supplémentaire. On a fait une information sur l'évaluation des nuisances sonores, acoustiques, de qualité de l'air. Les études seront poursuivies bien sûr dans le cadre de la préparation de l'enquête publique. Pour autant, je crois que, dans ce type de configuration-là, on ne peut pas trouver les arguments qui permettent aux habitants de cette résidence de se résoudre à l'idée qu'un pont va arriver sous leurs fenêtres, parce que la nuisance visuelle reste pour eux une atteinte à leur cadre de vie.

Bien évidemment, là-encore, l'intérêt général ne se construit pas avec l'intérêt unique des résidents de la résidence Jouffroy d'Abbans, elle se construit avec l'intérêt de l'ensemble des autres dimensions du pont Schuman. Là-dessus, on a eu de longues discussions sur l'insertion paysagère du pont. Si on mettait le pont à la station Agip, c'est une autre résidence qui allait être touchée ; si on le mettait là, c'était le foyer Sonacotra qui allait être touché. Enfin, bref, on a argumenté, discuté de tout cela. Sur le territoire, je crois, pour l'essentiel, que les associations du quatrième auraient préféré une solution stade Boucaud, les associations du neuvième arrondissement préférèrent dans l'ensemble une solution au droit de la gare d'eau.

Il appartient aux élus de trancher et d'arbitrer et la solution qui nous est proposée nous la défendrons et nous continuerons à la concerter à l'avenir de telle sorte que l'insertion urbaine du pont se fasse dans les meilleures conditions pour les riverains du quai Gillet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4236 - déplacements et urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en révision et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4236. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la révision du PLU à Décines Charpieu, en vue de la réalisation d'un équipement sportif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Barral, pour nous présenter le dossier.

M. le vice-président BARRAL : Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, le projet du nouveau grand stade de l'Olympique Lyonnais s'inscrit dans la démarche du club qui vise à se rapprocher de la qualité des nouveaux stades construits en Europe et ainsi permettre à un maximum de ses supporters de participer aux divers matchs à domicile afin de continuer sa progression économique et sportive dans les prochaines années.

La procédure de révision du plan local d'urbanisme et l'ouverture de la concertation préalable proposées dans la délibération de ce soir visent à permettre la réalisation du projet grand stade et de ses équipements connexes par une adaptation de notre document d'urbanisme. En ce sens, notre décision de ce soir s'inscrit dans la droite file de la politique de développement des équipements sportifs voulu par le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992 qui avait pointé la nécessité de création d'un grand équipement sportif de rayonnement national, voire européen, qui participerait au rayonnement de notre métropole.

Mais, au-delà de l'équipement, le projet grand stade constituera un support au développement économique et territorial de notre agglomération et participera à la mise en œuvre de nos politiques urbaines sur l'ensemble du grand est lyonnais, le projet grand stade devenant le projet fédérateur d'un vaste projet urbain de l'est lyonnais.

Le projet grand stade -comme vous pouvez voir à l'écran- est constitué de quatre éléments :

- le stade lui-même, qui comportera une capacité de l'ordre de 60 000 à 65 000 places. Deux options sont aujourd'hui encore étudiées par l'Olympique Lyonnais, la mono-fonctionnalité ou la multifonctionnalité de l'équipement. L'Olympique Lyonnais conclura son choix dans les prochaines semaines à ce sujet ;

- les infrastructures complémentaires en lien avec le projet du stade :

- * le centre d'entraînement des professionnels,

- * un pôle de restauration et une offre hôtelière sur le site sont également prévus,

- * un projet de centre de loisirs, dont la définition économique en cours, se développera dans une logique de complémentarité avec ceux existants,

- * enfin, des bureaux.

Le site du projet grand stade est un site stratégique en territoire urbain à vocation économique au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. Le projet d'implantation de ce futur stade de l'Olympique Lyonnais s'est fait sur une base

d'une analyse de quatre sites différents parmi d'autres sites susceptibles de pouvoir l'accueillir. Trois de ces secteurs présentaient des niveaux de contraintes administratives, foncières et techniques qui obéraient fortement la mise en œuvre du projet. Les principales raisons d'abandon de ces sites sont les suivantes :

- pour le secteur d'Eurexpo sud, la contrainte majeure était celle de la présence de l'aéroport de Bron qui ne permettait pas administrativement, par contrainte d'une servitude d'utilité publique, l'implantation d'une construction d'une telle envergure ;

- le Carré de Soie également ne présentait pas, sur l'hippodrome, une assiette foncière suffisante pour accueillir le programme de l'Olympique Lyonnais et il aurait fallu une remise à plat du projet urbain du Carré de Soie qui s'avérait nécessaire dans ce cas-là ;

- le dernier secteur analysé est celui de Meyzieu-Jonage-Pusignan : l'implantation sur Pusignan, en dehors du Grand Lyon, était incompatible avec la DTA et le schéma directeur. L'implantation dans la ZAC des Gaulnes à Meyzieu est incompatible avec l'objet de la DUP prise pour la ZAC, un droit de rétrocession sur plus de quatorze terrains aurait été nécessaire et plus de vingt-cinq fonciers n'étaient pas maîtrisés.

Sur la base de cette analyse comparée, le site privilégié était celui du Grand Montout à Décines Charpieu. Le site du projet grand stade au lieu-dit le Grand Montout sur le territoire de la commune de Décines Charpieu est l'un des ensembles clés du développement urbain de l'est lyonnais car il constitue l'un des sites stratégiques de développement de l'agglomération lyonnaise qui avait été identifié au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992. Ce site, jusqu'alors, n'avait jamais trouvé un support de développement qui justifiait son urbanisation. Je vous rappelle qu'il avait été question il y a quelques années de réaliser une plate-forme logistique de 200 000 mètres carrés à cet endroit.

Le projet du grand stade s'inscrit également en cohérence avec les axes de développement définis par le PADD du SCOT qui organise le développement du centre-est en s'appuyant notamment sur les deux corridors urbains que constituent les lignes fortes de transports en commun Lea et Leslys et l'axe ferré Lyon-Grenoble plus au sud. En ce sens, le grand stade participera au processus de renouvellement économique et urbain déjà engagé par le Grand Lyon et les communes du territoire du Rhône amont, en s'appuyant sur la réalisation du tramway T 3 notamment, à l'exemple également du projet urbain du Carré de Soie, de la reconversion de Sanofy-Aventis à Décines qui accueillera bientôt le regroupement des cliniques de la mutualité du Rhône, des projets sur les centralités de Décines et de Meyzieu, du développement économique sur la ZAC des Gaulnes de Meyzieu.

Le projet urbain du grand stade s'inscrira à la fois dans un développement cohérent du site stratégique du Grand Montout et sera également le support de la requalification des entrées de ville de Décines et de Meyzieu.

En matière de desserte et d'accessibilité, le projet grand stade s'inscrira également dans la politique globale de développement d'une offre de transports en commun et ferroviaire performante et attractive assurant à la fois la desserte des territoires actuellement sous-desservis, cœur du territoire de l'est, la desserte des grands équipements métropolitains (Eurexpo, parc de Miribel-Jonage, pôle hospitalier est, universités, futur grand stade), le maillage des grands pôles urbains et économiques également.

Ces évolutions pourront prendre appui sur les lignes Lyon Grenoble au sud et Lea au nord ainsi que sur les pôles multimodaux de la Soie et de la gare de Vénissieux. Au-delà du projet A 8 reliant les pôles multimodaux de la Soie et de Vénissieux, le maillage du territoire de l'est pourra se compléter par de nouveaux axes radiaux sur la route de Genas, se déployant depuis le centre de Bron jusqu'à Eurexpo, au grand stade et à l'entrée de l'agglomération.

Sur la base de nouveaux projets de réseaux de transports collectifs, l'accès au grand stade sera basé sur une limitation de l'offre de stationnement sur le site du Grand Montout pour éviter la congestion des axes viaires comme la rocade "est" notamment. Elle s'appuyera sur l'utilisation de parkings existants à Eurexpo ou à créer dans le secteur de la zone industrielle de Meyzieu par exemple. L'accès au stade depuis ces parkings se fera sur la base du réseau de transports en commun développé, tramway T 3 et navettes, sur des voiries aménagées en site propre. D'une manière générale, il s'agit bien de renforcer l'intermodalité des transports comme nous le faisons pour bien d'autres projets également.

Dans la procédure de révision du PLU, il s'agit de développer l'intégralité du site stratégique du Grand Montout afin de garantir une cohérence globale définie par le SDAL. Concernant maintenant plus spécifiquement la procédure de révision de ce soir, elle portera uniquement sur l'implantation de l'équipement sportif et de ses activités d'accompagnement liées à l'entraînement, au tertiaire et à l'hôtellerie. Cependant, afin de garantir la cohérence globale dans le développement de ce site stratégique, une démarche de projet urbain sera engagée avec les communes sur les sites connexes du grand stade.

Le site d'accueil du futur stade est aujourd'hui classé en zone AU 3 au PLU opposable. Ce zonage concerne des secteurs ayant un caractère naturel à vocation dominante d'activités économiques et pouvant faire l'objet d'une ouverture à la constructibilité après une procédure de révision du PLU.

Le planning de révision du PLU : aujourd'hui, sont soumises à votre approbation la mise en révision du PLU et l'ouverture de la concertation pour aboutir, fin du premier semestre 2008, à l'approbation de la révision du PLU. La modification du PLU étant un élément d'étude du planning que nous nous sommes fixé, les études nécessaires techniques seront conduites, en parallèle de cette révision proposée et concertée, avec l'ensemble des acteurs du projet et les acteurs communautaires, notamment les accessibilités, les transports, la sécurité et bien d'autres sujets.

Voilà, monsieur le président, pour la présentation de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je reviendrai, dans un dossier que nous devons examiner un peu plus tard dans la soirée, sur les rapports du Grand Lyon avec l'Olympique Lyonnais.

Ce rapport -comme il vient d'être dit- se limite à l'approbation ce soir des modifications du PLU. Ceci dit, la présentation ne l'a pas caché, le sujet final qui devra être abordé au fond est bien celui du projet du grand stade mais aussi l'ensemble des activités économiques qui vont autour.

Pour nous, ce projet n'est pas un projet sportif mais un projet économique et doit donc être examiné en fonction de ces caractéristiques-là. Aujourd'hui, nous n'avons aucun chiffrage des coûts pour la Communauté urbaine des différents aménagements en termes de transports et d'aménagement urbain qui devront être réalisés. Nous attendons de la suite des

événements des précisions sur les indicateurs qui permettront de juger de l'opportunité ou pas de l'intervention du Grand Lyon en termes d'emploi et en termes de qualité du projet urbain qui doit aller avec.

Pour ce qui est de l'approbation de la modification du PLU, pourquoi pas ? Mais, au-delà de ce qui a été présenté en termes de calendrier de concertation -mais, dans la présentation, c'est strictement lié à la modification du PLU-, nous attendons un véritable débat et des précisions importantes, avec une transparence complète sur effectivement la nature, le contenu du projet et la réalité des avancées en termes d'emploi et de développement économique.

Pour ce qui est de la partie sportive du dossier, j'y reviendrai plus tard.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, par le trait de cette délibération, il serait plaisant de savoir sous quelle gamme s'entonnera un célèbre plagiat de "qui ne saute pas n'est pas Décinois !". La version est cocasse et presque trop facile, ce dont nous vous prions de nous excuser, mais la fraternité altruiste du sport est tellement belle !

La présentation faite en commission développa un détail intéressant. Sans critique à l'effort appréciable des services, il nous semble que la cadence forcée pour ce projet est audacieuse pour un sport certes dit "populaire" mais s'adossant dorénavant à un concept très commerçant.

La proposition du rapport participe au "saucissonnage" du projet en plusieurs éléments distincts, ce qui gêne une appréhension et une appréciation globale et générale du projet. La discussion prévue à l'automne, pour agréable qu'elle puisse être, paraît être tenue car sans vote et sans convenance et sans temps décent accordé aux concertations entre les habitants des territoires, les collectivités et les autorités.

L'assise et la structure du financement pour l'opération ou pour ce qui peut paraître être les différentes composantes du projet se dessinent et nous craignons d'être à nouveau confrontés au rituel alourdissant les charges des collectivités.

La logique administrative paraît en ordre de marche pour un projet privé mais sans vue générale, complète, précise et partagée, hors le vœu intrigant d'être d'un "top dix", en écho à une élite de quatorze "grosses bourses", comme un reflet précieux au G 8 d'élite parmi les élites.

Nous avons voilà peu tenté de définir, de cerner un projet d'aménagement de développement durable de notre agglomération et des territoires proches, en réflexion prospective respectueuse et en vision métropolitaine. Quelle peut être la qualité d'une adaptation précipitée individuelle sinon individualiste, hors l'œil trop galvaudé du mythe du grand projet à parement social ?

Les questions des financements sous ces différents aspects, liées à la construction seule du stade et ses primes atours pour l'accueil des différentes manifestations au sein des communes mais aussi pour les gros à-côtés de soi-disant équilibres fonctionnels sont trop latentes.

Quelles sont les obligations d'équipements publics et leur coût réel ? Les éléments de réponse sont primordiaux et les nécessités inhérentes aux différentes strates du développement local sont également un sujet de préoccupation pour la quiétude des habitants sans évolution du contexte viaire. A ce jour,

l'attention aux déplacements semble primer un axe est-ouest, au bonheur du transport en commun. L'exemple que fournit l'actuel site de Gerland lors des rencontres de balle aux pieds, lors des événements exceptionnels mais aussi de toutes autres manifestations mais aussi les complexités d'accès aux différents sites commerciaux et de loisirs de notre agglomération n'augurent pas au mieux pour le nouveau site.

Les équilibres sont difficiles à définir également en stratégie des équipements et des pôles d'attraction et de développement dont nous avons pris acte. Nous pouvons citer entre autres le Carré de Soie, le Champ du Pont et d'autres encore au-delà du territoire. Nous avons de gros doutes sur l'opportunité d'un tel projet et, en tout état de cause, la procédure comparative de plusieurs propositions avec un étalonnage précis des dispositions sera le support de la meilleure et de la bonne démocratie.

"Sauter, sauter à l'envi" serait-elle une nouvelle méthode Coué ? Placer le PLU avant tout le reste et tous les renseignements ne paraît pas opportun. Notre groupe porte un vote contre le rapport, hors les deux vice-présidents qui s'abstiennent.

(Applaudissements dans le public).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDF.

M. le vice-président MALAVAL : Merci, monsieur le président, de nous donner la parole.

Notre groupe est tout à fait favorable au soutien de l'Olympique Lyonnais à l'échelle européenne, conscient que le rayonnement de l'OL participe et favorise le rayonnement de la métropole lyonnaise.

La question aujourd'hui abordée concerne l'accompagnement de notre collectivité dans la réalisation à Décines d'un projet d'équipement sportif aux dimensions d'envergure européenne. Cette opération conduit à la révision du PLU et nous souhaitons, monsieur le président, attirer votre attention sur plusieurs points.

Une première interrogation se pose au niveau juridique, ayant bien pris en compte que c'est une révision partielle du PLU concernant un projet d'agglomération. Dernièrement, j'avais posé la question au vice-président du Séal et ma question était la suivante : "A-t-on le droit, pendant l'étude du Séal, d'avoir une révision partielle du PLU ?" ; il m'avait répondu : "Ce n'est pas souhaitable." Néanmoins, les Scots n'ont pas encore été adoptés par les communes et le Séal, qui coordonne en dernier lieu tous les grands projets d'agglomération, n'a donc pas statué. N'allons pas trop vite ! Nous n'avons pas encore adopté. Et la question que nous posons c'est que peut-être des communes seraient intéressées de demander également des révisions partielles sur des projets qui les concernent de près.

Le second point concerne les déplacements et plus particulièrement les transports en commun qui devront se développer dans le secteur concerné. Ce projet n'est bien sûr pas budgété dans le cadre des déplacements dans l'agglomération et va appeler une nouvelle réflexion sur le développement des transports en commun dans l'agglomération. Est-ce que les subventions du Conseil général et du Grand Lyon seront suffisantes pour répondre à toutes ces nouvelles demandes ? Car on ne peut pas envisager la desserte d'un stade de 60 000 places, de commerces, de restaurants et d'hôtels sans étudier le prolongement du métro aux portes de cet équipement sportif et commercial.

Notre groupe n'est donc pas hostile à cette opération mais s'interroge sur les engagements financiers qui s'inscrivent dans le prochain mandat -et nous pensons également au métro, aux hôpitaux, à la ligne Sathonay-Trévoux-. Je me tourne vers le vice-président des finances, au niveau de la PPI, qui nous disait l'autre jour plaisamment : "J'en'aurai bientôt plus de cheveux sur la tête !".

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, il nous est proposé, avec cette délibération, d'engager la révision du plan local d'urbanisme ou du moins d'engager la concertation pour la réalisation du plus important équipement sportif, le projet grand stade ou "OL Land" qui, outre un stade, concerne un centre de loisirs, un centre commercial et différentes infrastructures, le tout sur environ cinquante hectares. Ce sont les seules informations dont nous disposons pour l'instant.

Il serait localisé dans le secteur géographique du Grand Montout à Décines Charpieu, à quelques encablures de la rocade est. Nous nous interrogeons fortement sur ce choix géographique. Il est éloigné des lignes de transports en commun. Il est à proximité de la rocade est déjà surchargée par un flux incessant de véhicules, en particulier les poids-lourds nationaux et internationaux, fortement pénalisant pour l'environnement et dont les populations avoisinantes et leurs associations se battent depuis plusieurs années contre son élargissement. Je rappelle qu'à l'origine, c'était la rocade des villages et non une autoroute. Ils se battent aussi pour améliorer sa sécurité ainsi que pour la réalisation du grand contournement de l'ouest lyonnais. Ces populations ne comprendraient pas que, de nouveau, il leur soit imposé le plus grand équipement sportif de France après le Stade de France sans un minimum de prise en compte de leurs exigences bien légitimes.

(Applaudissements dans le public).

Mettant en parallèle cette proposition de lieu, nous restons persuadés que le site du Puisoz à Vénissieux, de par son accessibilité (transports en commun, voiries) répondait de façon plus pertinente aux besoins et demandes des supporters de l'OL.

Nous émettons aussi les plus grandes réserves sur l'environnement aquifère et principalement la nappe phréatique de l'est lyonnais. Au moment où le Sage est en phase finale de révision, la moindre des choses serait aussi de poser un dossier en réflexion à cette commission.

Monsieur le président, vous avez fait allusion dans votre première intervention au désir et au souhait de tous d'être solidaires dans une grande agglomération qui aurait une vocation européenne ou mondiale.

Les habitants de l'est lyonnais -ce que j'appellerai le "grand arc", de Vaulx en Velin à Vénissieux en passant par Chassieu, Meyzieu, Saint Priest, Corbas et Mions-, depuis plusieurs décennies, apportent leur solidarité à cette agglomération. Ils l'ont apportée en accueillant dans les années 1965 à 1970 les grandes délocalisations industrielles de la ville de Lyon. Ils ont apporté leur solidarité en accueillant un fort taux de logements sociaux et c'est avec plaisir qu'ils le font. Ils ont aussi accueilli dernièrement des infrastructures routières très importantes, le fret qui est aussi en discussion. Je crois que, de ce point de vue, l'est lyonnais a apporté beaucoup de sa contribution à la solidarité pour faire l'agglomération de Lyon que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous ai écouté il y a quelques jours à l'inauguration de la place Charles et Christophe Mérieux. J'ai trouvé que votre discours était très intéressant, avec une portée qui dépassait largement cette simple place puisque vous vous adressiez largement à toute l'agglomération. Moi, je souhaiterais que l'on prenne aussi en compte ce besoin dans notre agglomération et le besoin de ces populations, un peu par rapport à votre première introduction pour nous appeler à la solidarité et je crois que, de ce point de vue, il était bon de dire aussi que l'est lyonnais contribue beaucoup.

Nous avons une grosse inquiétude sur la capacité de transports en commun : 50 % de plus de spectateurs avec trois fois moins d'offre de transports collectifs. N'allons-nous pas assister à un flot de déversement de véhicules entre Chassieu, Décines et Meyzieu, avec une multitude de parkings organisés, dits "de débrouillardise", qui auront un aspect néfaste sur l'environnement ? D'autant que les villes font aujourd'hui un gros effort d'embellissement, investissent afin que la voiture ait une place plus modeste dans leur centre. Nous risquons, avec ce projet pharaonique, de mettre à mal cette politique largement soutenue par les populations et être en désaccord avec le PDU que nous avons voté.

Ce projet mérite donc l'apport d'une grande attention et surtout du temps pour la réflexion pour que nous mesurons bien tous les avantages et les inconvénients qu'il génèrera, aussi bien du point de vue de l'environnement que de l'économie. Nous n'avons pas la prétention ce soir d'en dresser la liste exhaustive mais nous voulons, aussi paradoxalement que cela puisse paraître, apporter notre soutien à toute initiative qui contribuera à porter l'OL au plus haut niveau de sa hiérarchie sportive.

Les Lyonnais -et bien au-delà- sont attachés à ce club : c'est un rayonnement aujourd'hui incontournable. Le club a choisi, au sein de ses instances, le placement boursier -c'est certainement ce qui le pousse à devenir propriétaire de ses équipements sportifs- et, en même temps, il a besoin de l'aide de la puissance publique puisque nous allons délibérer dans quelques temps aussi pour aider à la promotion de la formation des jeunes footballeurs et les actions en direction des clubs amateurs de l'agglomération. Chacun comprendra que cela ne peut se faire sans transparence, sans rendre compte des actions réalisées.

Oui à un sport social, c'est un peu la demande de Michel Platini -qui l'a réitérée encore hier soir pour ceux qui ont pu regarder *Stade 2-* au regard de l'argent-roi dans le sport professionnel. Ce dossier de projet de l'OL Land a besoin lui aussi d'une très large concertation, qui doit aller bien au-delà de ce qui est obligatoire. Dans la mesure où il s'agit d'un des plus grands projets de l'agglomération, nous ne pouvons nous contenter de trois réunions publiques dans les communes de Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu. En tout état de cause, cette première délibération c'est vraiment les prémices d'une concertation digne de ce nom. On ne peut pas travailler ce dossier par petits bouts, par "saucissonnage", il faut le voir dans toute sa dimension.

Aussi, notre accord à la révision du PLU exprimé ainsi ce soir n'engage en rien notre position sur ce dossier pour l'avenir, d'autant plus qu'il s'agit d'une opération à caractère privé et qu'en aucun cas l'argent public, qui se fait de plus en plus rare, ne peut être engagé au-delà du raisonnable. Sur ce projet, oui. A ce jour, nous n'avons aucun soupçon de chiffrage et nous demandons d'avoir plus de précisions.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne, hormis les élus de l'est Lyonnais qui s'abstiendront, apportera son soutien à cette première délibération avec toutes les remarques, propositions et toutes les interrogations.

(Mouvements divers dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, pour la première fois -cela a déjà été rappelé ici-, à l'occasion d'une délibération anodine relative à la mise en révision du plan local d'urbanisme de la commune de Décines, notre assemblée est appelée à évoquer le projet de grand stade lancé par les dirigeants de l'Olympique Lyonnais.

Nous nous réjouissons naturellement qu'un grand stade, essentiellement dédié au football, soit implanté sur le territoire

de la grande agglomération lyonnaise. Cela constitue un plus pour notre métropole dans le cadre de son ambition à l'échelle de l'Europe. Mais cela constitue aussi un plus pour notre pays dont on sait qu'il souffre en ce domaine d'un déficit considérable par rapport à ses voisins européens qui disposent de stades fonctionnels, pouvant accueillir un nombreux public dans des conditions de confort et de sécurité tout à fait satisfaisantes. La situation de la France est d'autant plus regrettable que l'organisation de la Coupe du Monde en 1998 aurait dû permettre de créer des équipements nouveaux de nature à répondre aux besoins. Malheureusement, comme toujours pour des raisons budgétaires, nous avons préféré investir dans des aménagements partiels, qui s'avèrent aujourd'hui obsolètes et donc finalement très coûteux.

Nous nous réjouissons également que le projet de grand stade soit porté par des investisseurs privés. Une telle démarche a été rendue possible par la loi récente qui a autorisé les clubs professionnels à être cotés en bourse.

Ces principes étant rappelés, il revient à la collectivité publique d'accompagner le projet et de veiller à ce que son lieu d'implantation soit compatible avec le schéma de développement de la métropole et que, plus particulièrement, le site soit accessible facilement et rapidement, que ce soit par la route ou par l'intermédiaire des transports collectifs.

Force est de constater qu'aujourd'hui, dans ce domaine, notre assemblée n'est pas en possession de toutes les données nécessaires. Nous n'avons pas été consultés sur le choix du site. Nous sommes dans le flou pour tout ce qui concerne les projets de voirie qu'il conviendra de mener à bien pour la réussite de l'opération. Jusqu'à ce soir, nous étions dans l'ignorance la plus totale s'agissant de l'aménagement interne du site, équipements sportifs proprement dits, activités économiques, places de stationnement, etc..

Notre agglomération s'est fait une spécialité des grands équipements structurants difficilement accessibles. Je ne voudrais pas tous les citer, chacun les connaît, mais Eurexpo en constitue le plus emblématique des exemples. Il ne faudrait pas que le grand stade vienne s'ajouter à la liste.

Monsieur le président, parce qu'il s'agit d'un équipement nécessaire au développement de la métropole et parce que nous ne voulons pas bloquer un processus déjà fort complexe qui est engagé, nous voterons ce soir ce premier rapport. Mais nous vous demandons avec force de mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer une information complète de notre assemblée et à associer l'ensemble des groupes qui la composent, y compris ceux qui, de manière inexplicable, sont exclus des travaux délibératifs du Bureau de notre conseil de Communauté. Nos votes ultérieurs en dépendent.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise est difficile -et on l'a entendu avec les différents orateurs- car elle peut faire l'objet d'analyses très différentes.

Si l'on s'en tient strictement à son délibéré, il s'agit simplement de lancer une procédure de changement de destination d'un site dans le PLU via une révision. Par ailleurs, nous savons qu'une telle procédure doit être assortie d'enquêtes et de concertations. Nous savons aussi que nous aurons à approuver ou non leur bilan. Nous savons enfin que la révision du PLU sera soumise à notre approbation finale. Pourquoi donc refuser de lancer cette procédure puisqu'elle est de toute façon très encadrée et nécessitera un dossier technique et opérationnel particulièrement dense qui devra faire l'objet de discussions et décisions politiques ultérieures ?

Mais l'ampleur du projet du grand stade, objet de la révision éventuelle, est telle que nous voulons d'ores et déjà lister nos inquiétudes et interrogations pour la suite de ce dossier.

Premièrement, il nous est nécessaire de connaître les raisons qui ont conduit à choisir le site du Montout à Décines pour envisager l'implantation du grand stade. Par bribes d'informations par voie de presse, par on-dit, nous savions qu'une douzaine de sites avaient été examinés, que les secteurs de Pusignan et du Puisoz à Vénissieux avaient tenu la corde mais que le choix final s'est porté sur Décines. Pourquoi ? Comment ? Quels sites ont été écartés formellement ? Notre collègue Guy Barral nous a apporté ce soir quelques éléments confortant ce choix d'implantation.

Deuxièmement, la construction d'un stade de 60 000 places assorti d'une surface équivalente d'activités connexes ne peut être examinée et surtout décidée sans une étude d'impact globale et précise, afin d'en mesurer :

- premièrement, l'insertion urbaine et l'impact sur les populations résidant dans le secteur ;

- deuxièmement, l'insertion environnementale, à savoir les impacts sur les réseaux d'eau et d'assainissement, de compétence communautaire, ou encore l'impact à attendre sur le Y vert au sud du canal de Jonage ou du Grand Large ;

- troisièmement, l'insertion économique de cet équipement et des surfaces commerciales associées : quel impact sur l'activité économique de l'est de l'agglomération et quelle articulation avec le schéma d'urbanisme commercial en cours de réécriture ?

- quatrièmement, comment décider d'une telle implantation sans disposer d'une analyse complète en matière d'accessibilité ? Cette question est aujourd'hui simplement effleurée, voire absente des présentations qui ont été faites, alors que les conséquences à attendre en matière de transports publics et privés se mesureront à l'échelle de l'agglomération à chaque manifestation, sportive ou autre, organisée dans le futur stade. Il suffit de constater les difficultés de circulation sur toute l'agglomération à l'occasion de grandes manifestations de type Pollutec pour avoir quelques inquiétudes.

Les questions sont très nombreuses et leurs réponses sont essentielles pour l'ensemble du Grand Lyon : quels modes de transports en commun ? Le tramway Lea est-il d'une capacité suffisante pour absorber les flux ? Envisage-t-on un prolongement du métro depuis la Soie ? Quels parkings peuvent être mobilisés ? Quel serait leur mode de liaison avec le stade ? Quel est le niveau possible d'absorption des trafics par la rocade est ? Est-ce compatible avec les horaires actuels les plus chargés ? Etc., etc..

En guise de conclusion, nous affirmons haut et fort les trois points suivants :

1° - Voter positivement aujourd'hui ne revient pas à accepter le principe de la réalisation du grand stade sur le site du Montout à Décines.

2° - Nous demandons officiellement qu'une étude d'impact globale et approfondie soit réalisée dans les domaines de l'urbanisme, du commerce et de la gestion de l'eau. Nous demandons que des simulations réalistes soient diligentées pour l'ensemble de la problématique de l'accessibilité.

3° - Nous demandons que soient versées à la connaissance de tous les élus communautaires toutes les études et simulations réalisées pour l'implantation du grand stade, que ce soit pour le choix du site mais aussi pour son aménagement futur.

Nous discuterons à nouveau de ce dossier à l'automne puis en janvier et en juin 2008. Les décisions de faire sont donc reportées à ces dates-là. D'ici là, il nous semble impératif de pouvoir disposer des analyses et mesures de ce projet et de pouvoir à nouveau en débattre dans le cadre d'une commission générale. Pour aujourd'hui, puisqu'il ne s'agit que d'initier une procédure d'enquête et de mesure et puisque nous avons eu la possibilité d'exprimer toutes nos attentes avant de se prononcer sur le fond, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, nous nous réjouissons, monsieur le président, que le rapport présenté ce soir nous donne enfin l'occasion de débattre en Conseil de ce projet de grand stade, dont la plupart des élus communautaires ont appris par la presse les décisions que vous avez prises.

Nous souhaitons dire en préambule que la nécessité d'un grand équipement d'agglomération de rayonnement européen et international qui corresponde au niveau de l'Olympique Lyonnais ne fait aucun doute et que nous approuverons sa réalisation lorsque les données de faisabilité seront démontrées. Pour être clairs, nous disons oui au principe d'un grand stade, oui à l'avenir de l'OL.

Mais, ce soir, vous nous demandez d'autoriser la mise en révision du PLU à Décines Charpieu sur le secteur concerné par l'implantation du projet, de ses annexes hôtelières et commerciales.

Tout d'abord, cette demande de révision nous pose un problème d'information. Ce rapport n'a aucune annexe graphique, aucune délimitation de la superficie de la révision et aucune prévision du zonage futur. Si nous présentions un dossier de révision sous cette forme dans nos communes, on nous opposerait vite le défaut d'information des élus.

(Applaudissements dans le public).

Mais, au-delà de la simple demande de révision qui n'est qu'une étape administrative du projet, votre vision de la démocratie participative, à savoir décider pour ensuite concerter, chère à vos amis politiques, ne nous convient pas. Il s'agit de décider de l'avenir de dizaines de milliers d'habitants et d'usagers sans apporter un minimum de garantie de réussite.

Quelle est la faisabilité de ce projet ?

Sur le plan financier : hormis les difficultés techniques, quelles sont les perspectives financières de la Communauté urbaine sur les quelque 100, 200, 300, 400 M€, peut-être plus, nécessaires à la réalisation des infrastructures de desserte et au financement de l'offre nécessaire en transports en commun ? On n'en sait rien. La capacité financière qui nous a été présentée en décembre dernier pour les années à venir démontre une marge de manœuvre très réduite sur les projets du prochain mandat. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de financer des dépenses supplémentaires de cette importance, sauf à augmenter les impôts de façon substantielle ou bien retarder d'autres opérations sur l'agglomération.

Sur les infrastructures et l'environnement : le conseil municipal d'une commune très concertée a voté le 15 novembre 2006 pour le projet en l'assortissant de sérieuses réserves -je cite- :

"position favorable tout en précisant que la position définitive ne sera prise qu'au regard d'un dossier précis. Ces exigences étant :

- en matière de commerce : le projet doit être compatible avec les intérêts des commerçants décinois ;
- en matière d'environnement : une bonne insertion dans le site et notamment la préservation du cadre de vie des habitants contre les nuisances ;
- en matière de transports en commun : une desserte spécifique avec la création d'une antenne des lignes de tramway Lea, Leslys ;
- en matière de voirie : la réalisation du contournement sud de la ville, la LY 6, qui est loin de faire l'unanimité, et l'achèvement du boulevard urbain "est" ;
- un échangeur créé sur la rocade est, la réalisation du COL et l'opposition à l'élargissement à trois voies de la rocade est ;
- enfin, une création suffisante de places de parkings.

A la suite de ces exigences, la commune de Décines Charpieu adoptera une position définitive sur ce projet au vu des réponses apportées aux conditions posées."

Nous partageons cette position. C'est le bon sens. Créer un stade de 60 000 places sans croire que les infrastructures de desserte ne puissent être a priori résolues relève de l'utopie et encore et toujours de l'effet d'annonce. Décider des futurs droits à construire est prématuré alors qu'en l'état actuel, la concertation va démontrer que la circulation et le niveau de l'offre des TCL rendent le projet inadapté. Il aurait fallu nous faire la démonstration que la collectivité avait les moyens de rendre le fonctionnement de l'équipement possible pour ensuite lancer la procédure de révision du PLU.

De plus, compte tenu de la récente autorisation de la CNEC, il faut ajouter dans le périmètre de la concertation l'accessibilité des surfaces commerciales (24 000 mètres carrés), match ou pas match, sans compter l'impact des manifestations se déroulant à Eurexpo (foire internationale de Lyon, Pollutec). Il est indispensable d'élargir cette révision à l'ensemble du territoire impacté en incluant également le site commercial du Leclerc actuel et des terrains en attente d'urbanisation sur Meyzieu.

En effet, la gouvernance de ce dossier est pour le moins regrettable car votre gestion met le projet en péril sur la forme et sur le fond.

En urgence, le point à traiter est bien l'accessibilité. Dans la délibération que vous nous présentez, vous nous déclarez que ce problème sera traité par une procédure ultérieure alors qu'il s'agit du problème principal qui conditionne notre décision. Si, après les études, la réponse est négative, le site ne pourrait être retenu.

Sur le fond, nous attendons des garanties de la faisabilité et nous souhaitons une étude d'impact. Le stade ne pourra être réalisé qu'en 2010 voire 2012. D'ici là, les infrastructures ne seront pas réalisées. Comment ferez-vous pour gérer la situation ?

Est-il aussi urgent de nous présenter ce rapport alors même que le comité de pilotage n'a pas rendu ses premières conclusions, si ce n'est pour faire croire que le dossier avance.

Sur la forme, nous vous demandons de retirer ce rapport afin qu'il présente correctement la mise en révision du PLU lors d'une prochaine séance, faute de quoi nous voterons contre.

Nous le redisons, l'agglomération lyonnaise a besoin d'un stade de rayonnement international mais il faut donner toutes ses chances au projet. Oui pour un grand stade, oui à l'avenir de l'OL, non à cette méthode de gouvernance qui va nous conduire à l'échec.

(Applaudissements dans le public).

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande du groupe Socialiste.

M. le vice-président CRÉDOZ : Monsieur le président, chers collègues, le dossier qui nous est soumis ce soir s'inscrit pleinement dans la politique menée par la communauté urbaine de Lyon.

En effet, le projet de construction du grand stade de L'Olympique Lyonnais constitue un véritable projet de territoire. Il s'inscrit en cohérence, d'une part, avec la dimension de site stratégique à vocation économique telle qu'elle est définie par le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et, d'autre part, avec les orientations du futur Scot, un Scot qui -je le rappelle- axe le développement territorial du secteur centre-est autour des lignes fortes de transports en commun que constituent notamment Lea et la ligne de chemin de fer Lyon-Grenoble.

L'OL Land valorisera l'ensemble du secteur du Grand Montout, secteur composé du Montout à Décines et de Peyssillieu à Meyzieu, un secteur qui constitue un des sites stratégiques de développement de l'agglomération lyonnaise.

L'OL Land est un équipement structurant qui représente une formidable opportunité pour le développement du secteur est de l'agglomération et plus largement pour l'ensemble du Grand Lyon.

Bien évidemment, toutes les décisions adéquates doivent être prises et tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour en garantir l'accessibilité et la bonne insertion dans l'environnement ; dans l'environnement urbain, avec la préservation des espaces naturels et du cadre de vie des populations concernées qui doivent être et seront bien évidemment concertées sur cet important dossier ; dans l'environnement économique, avec l'indispensable complémentarité à respecter avec le tissu local et les projets existants. C'est là un impératif à respecter.

Et c'est cette volonté qui anime l'ensemble des partenaires, des partenaires qui travaillent depuis le début de l'année dans les nombreux comités et groupes techniques mis en place par le Grand Lyon et la Préfecture. La qualité des études de faisabilité actuellement en cours démontre, s'il en était besoin, que tous les partenaires du projet partagent la même ambition de faire de ce projet une réussite exemplaire.

La mise en révision du plan local d'urbanisme constitue une étape préalable importante dans l'avancement de ce projet phare pour notre agglomération. Nous devons la voter car l'OL Land est un projet dans lequel le Grand Lyon doit s'engager, un projet pour lequel nous devons nous mobiliser, comme nous le faisons déjà, par exemple, pour ceux de Lyon Confluence ou du Carré de soie. Le grand stade est un équipement à la dimension d'une eurocité qui s'affirme et se développe, à l'échelle des enjeux auxquels elle doit faire face. C'est un projet d'avenir pour l'avenir du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rivalta, vous souhaitez dire un mot sur les problèmes de transports en commun.

M. RIVALTA : Simplement parce que les transports en commun ont été évoqués.

Effectivement, à votre demande, nous avons travaillé sur l'opportunité de desservir cet ensemble-là, dans une première phase, en créant une bretelle qui permettrait, au-delà de Meyzieu, d'aller directement sur le grand stade, en réservant sur cette emprise un certain nombre de capacités de stationnement pour des rames de tramway et de faire en sorte que l'on puisse évacuer à peu près 10 000 personnes très rapidement dans le processus de fin de match. Lorsqu'on va au match, le problème

est moins pressant puisque c'est beaucoup plus étalé dans le temps ; c'est souvent effectivement à la fin de la période du match que les choses sont plus compliquées.

La deuxième chose c'est que nous mettrons en place, à travers deux systèmes de parkings, ceux qui existent vers Saint-Exupéry et ceux qui existent à Eurexpo, un système de navette en voie de site propre, puisque LY 6 se fera, et donc d'Eurexpo on pourra très vite, en cinq minutes, aller au grand stade. De la même façon, sur les sites d'Eurexpo, pour tous ceux qui viennent du nord Isère, pouvoir capter ces automobilistes, donc faire une desserte très directe.

On travaille actuellement aussi avec le Conseil général sur l'utilisation des voies qui seront construites pour Leslys de façon à faire circuler des rames ordinaires de tramway -et non pas les rames de Leslys- tout en préservant bien évidemment -c'est la seule condition fondamentale- le trafic des rames de Leslys dans leur configuration classique et permettre donc, à partir de l'aéroport de Saint-Exupéry, de desservir là-aussi le grand stade avec les rames de tramway que vous connaissez, en créant là-aussi, au même endroit que pour la première partie, une bretelle de raccordement et une bretelle de desserte de cet ensemble-là.

Les calculs et les analyses qui ont été faits devraient nous permettre de répondre à la demande et donc de considérer que les transports en commun peuvent, dans ce schéma-là, desservir le grand stade les soirs de match puisque c'est à ce moment-là que les choses se jugent.

Bien évidemment, cela implique que l'on achète du matériel supplémentaire. Cela implique que l'on ait des discussions qui nous permettent effectivement de financer ce type de projet.

Je voudrais dire tout de même que, dans les années à venir, le débat n'est pas tellement en matière de desserte ou de coût d'investissement sur celui du grand stade, il est celui, d'une façon plus globale, des moyens dont nous disposerons ; et vous m'avez demandé de faire un premier chiffre.

Je crois que, dans le prochain mandat, nous aurons à terminer C 1, C 2. Nous aurons à terminer la ligne T 4, des jets d'eau jusqu'au campus de la Doua. Nous aurons bien évidemment à faire avancer les travaux du métro jusqu'à la Saulaie. Nous aurons également à prendre en compte le prolongement à Gerland, au niveau du nouveau musée jusqu'à Debourg pour faire la boucle de l'ensemble du réseau Confluence par le sud. Bien évidemment, nous aurons à transformer un certain nombre de rames, notamment en mettant les sièges de façon différente, "à l'anglaise" comme on dit, pour justement nous permettre de répondre d'abord à des problèmes de sécurité incendie et pour nous permettre de répondre effectivement à une augmentation de trafic dans le métro tel qu'il est en place actuellement.

Il y aura donc bien évidemment toute une série de questions d'arbitrages de financements mais cela c'est effectivement ce que nous aurons à faire dans le prochain mandat. Peut-être le gouvernement actuel sera plus sensible que le précédent aux transports en commun et nous apportera quelques subsides pour que nous puissions mieux répondre au développement urbain tel que nous le souhaitons.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rivalta.

Quelques éléments de réflexion et de commentaires.

Tout d'abord, faut-il soutenir l'Olympique Lyonnais ? A cette question, nous répondons oui, pas pour le plaisir de l'Olympique

Lyonnais mais parce que l'Olympique Lyonnais est le plus formidable vecteur de communication qui existe pour la ville de Lyon. Je fais souvent quelques voyages dans d'autres pays. La première chose dont on me parle lorsqu'on parle de Lyon -et c'est vrai en Chine, c'est vrai en Amérique du Sud, c'est vrai dans tous les continents- c'est de l'Olympique Lyonnais ; c'est comme cela qu'est d'abord connu Lyon.

Ensuite, il y a deux façon de prendre le problème de ce qui est effectivement aujourd'hui un sport spectacle :

- la première, la façon ancienne où les collectivités locales subventionnaient leurs équipes de football comme leurs équipes de volley, de basket ou de rugby ; effectivement, les équipes étaient un appendice de la municipalité ;

- puis il y a une deuxième façon -on peut être pour ou on peut être contre mais c'est celle qui est en train de se réaliser partout en Europe-, c'est que surgissent des projets qui effectivement sont financés de manière privée. Et c'est ce que va faire l'Olympique Lyonnais puisque l'investissement sur ce stade de l'Olympique Lyonnais va être de 300 M€.

Est-ce que nous, nous pouvions financer 300 M€ ? Avec un stade qui sera sans doute un peu moins grand, la communauté urbaine de Lille a dit oui et c'est ainsi qu'elle va participer au financement du nouveau stade de Lille ; cela lui coûtera 30 M€ par an pendant dix-huit ans. En ce qui me concerne, je pense que, du point de vue des données de la collectivité locale, la méthode que nous choisissons aujourd'hui est beaucoup plus économe parce qu'effectivement, à Lille, non seulement la collectivité devra financer le stade mais elle devra comme nous financer un certain nombre d'infrastructures. Les équipes de la communauté urbaine de Lyon qui sont allées regarder le site du futur stade de Lille s'aperçoivent que, du point de vue de l'accès, on ne peut pas dire que ce soit beaucoup plus facile et cela nécessitera aussi des investissements forts en matière d'accessibilité, en matière de transports en commun. Mais c'est la condition effectivement pour être visible.

Alors je comprends que l'on puisse se poser un certain nombre de questions.

Il y en a que l'on ne peut pas se poser, monsieur Forissier, c'est que, si le stade avait été sur la ZAC des Gaulnes à Meyzieu, il aurait eu toutes les vertus ! A partir du moment où il est sur le terrain du Montout à Décines Charpieu, il a tous les torts ! Je veux dire que, question accessibilité, excusez-moi -et si vous voulez, nous aurons une réunion publique à Meyzieu et à Décines Charpieu ensemble, je vous montrerai que le terrain de la ZAC des Gaulnes n'était pas mieux desservi que ne l'est le terrain du Montout. Alors je veux bien que l'on souhaite avoir chez soi un certain nombre d'équipements et faire capoter chez les autres... (*Huées sur les bancs de l'UMP*) ...mais, dans ce cas-là, il ne faut pas user de faux prétextes et se servir d'artifices de procédures, monsieur Forissier, pour effectivement faire croire que le problème...

M. FORISSIER : Double zéro, monsieur le président...

M. LE PRÉSIDENT : ...Double zéro ! Dites-nous que vous ne vouliez pas du stade sur la ZAC des Gaulnes !

M. FORISSIER : Monsieur le président, on en discutera le moment venu.

M. LE PRÉSIDENT : Ah bon ? Mais c'est publiquement qu'il faut en discuter !

M. FORISSIER : Mais justement, monsieur le président...

M. LE PRÉSIDENT : ...devant l'ensemble des gens qui nous regardent, devant les journalistes, devant la presse !

M. FORISSIER : Monsieur le président, aujourd'hui, nous sommes au milieu d'habitants alors que la ZAC des Gaulnes avait l'avantage d'isoler les zones d'habitations, c'est tout !

(Applaudissements et cris dans le public).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier, vous comprenez bien que le stade qui se serait fait sur la ZAC des Gaulnes aurait eu aussi 60 000 spectateurs qui ne seraient pas passés que par Meyzieu et donc qui auraient apporté les mêmes nuisances aux habitants de Décines. Ils auraient eu les voitures et vous, vous auriez eu le stade ! Alors, je comprends que cela vous arrange mais nous avons jugé en tout état de cause.

M. FORISSIER : Votre argumentaire est ridicule !

M. LE PRÉSIDENT : Contrairement à vous, nous avons étudié toutes les possibilités... *(Réactions vives sur les bancs de l'UMP)* ...-mais c'est ce qu'a dit monsieur Barral, si vous l'aviez écouté tout à l'heure !-, nous avons étudié toutes les possibilités, en particulier celle de la ZAC des Gaulnes.

Quel était le problème ? Il était double :

- premier problème, c'est que la ZAC des Gaulnes, comme son nom l'indique, est une ZAC qui avait été constituée après une déclaration d'utilité publique et qui nous avait permis de remembrer vingt-cinq parcelles. Comme vous le savez, si on change d'affectation -en changeant d'une zone industrielle à un stade de foot, c'est tout de même changer d'affectation-, cela veut dire que chaque propriétaire redevenait propriétaire de sa parcelle et il fallait reprendre des discussions individuelles ou lancer une autre DUP et, pour un stade de foot, on n'était pas sûr de l'avoir. Cela veut dire que le projet sur la ZAC des Gaulnes était un projet immaîtrisable, et financièrement et dans le temps ;

- deuxième point, il se situait sous la ligne à haute tension et nous avons pris contact avec RTE pour savoir si on pouvait effectivement enterrer la ligne à haute tension. On nous a dit, d'une part, que le prix était extrêmement onéreux, quelques dizaines de millions d'euros, et, d'autre part, que l'on n'était même pas sûr, étant donné le voltage présent dans ce secteur, de savoir faire cela.

Cela veut dire que, si on voulait enterrer le projet du stade, alors effectivement on le lançait dans la ZAC des Gaulnes. Mais moi, je ne lance que des projets dont je suis sûr qu'ils ont des possibilités d'aboutir et qu'il n'y ait pas, dès le départ, une impossibilité absolue.

Alors après, pour le reste, je comprends qu'un équipement de cette taille est à la fois un formidable vecteur de dynamisation d'un secteur parce qu'on n'investit pas -et chaque maire présent ici le sait bien, qui se bat souvent pour obtenir un investissement de 2, 3, 4 ou 5 M€ avec telle ou telle activité- impunément 300 M€ sans que cela ait quelques retombées pour le territoire.

Pour donner quelques éléments, dans la seule phase de construction, ce seront 1 000 personnes qui vont travailler sur le stade au cours des deux premières années, ce seront 2 000 personnes qui effectivement vont travailler sur le stade du Montout dans la phase ultérieure... Riez ! Mais vous aurez l'ensemble des schémas de travail parce qu'effectivement, nous travaillons sérieusement sur un projet sérieux et nous regardons toutes les phases de finalisation.

Ensuite, il est clair que cela va nous permettre d'accélérer un certain nombre de projets qui se seraient réalisés dans le temps. L'Etat, avec qui nous avons eu un certain nombre de discussions, pour les projets qui le concernent dans votre secteur, va avancer un certain nombre d'équipements : l'A 432... *(Vives réactions dans le public)* ...Le Conseil général va accélérer le contournement de Pusignan, qui vous concerne aussi un petit peu...

M. FORISSIER : Vous ne connaissez pas le dossier, monsieur le président !

M. LE PRÉSIDENT : Non ! non ! Je ne connais pas le dossier ? Je peux vous faire remettre les cartes ici.

Ensuite, cela va nous permettre de développer un certain nombre de transports en commun et aujourd'hui, dans l'est lyonnais, il manquait effectivement un certain nombre de lignes de transports en commun. Nous n'y aurions sans doute pas réfléchi si ce stade ne nous en avait pas donné l'occasion et donc c'est un fantastique accélérateur de rapidité, un fantastique accélérateur de dynamique pour l'ensemble de l'est lyonnais.

Vous verrez dans quelques temps, lorsque vous aurez la maquette du stade, à quoi ressemble ce stade et vous verrez que l'Olympique Lyonnais, parce qu'il veut avoir une image de marque, a pris les meilleures équipes et que, loin de nuire à l'esthétique de vos quartiers, le stade nouveau apportera un plus.

Je vous donne rendez-vous, nous en reparlerons ensemble. Je veux dire aux collègues qui sont ici que nous aurons, en septembre, une séance de commission générale avant la discussion que nous devons avoir en Communauté urbaine -parce que, évidemment, tout cela passe par un certain nombre de phases-

Je vous entendais parler d'études d'impact sur l'habitat, elles sont obligatoires ! d'études d'impact sur l'environnement, elles sont obligatoires ! d'études d'impact sur l'eau, elles sont obligatoires ! d'études d'impact sur la sécurité, elles sont obligatoires ! d'impacts sur le trafic, elles sont obligatoires ! Cela veut dire que l'ensemble des points que vous avez soulevés vont être examinés par les spécialistes de chaque question. Cela est une garantie que ce n'est pas à la légère que l'on lance ce projet mais que nous sommes conscients qu'il aura à passer par toute une série de cribles de manière à pouvoir être un élément dynamisant de l'agglomération lyonnaise, tout en prenant en compte les exigences environnementales, les exigences de bruit, les exigences de circulation et de transports, c'est-à-dire les conditions de vie des habitants.

Bien évidemment, pour ce qui concerne le commerce, cela s'inscrira dans une révision du SDUC où nous aurons l'occasion de montrer, conformément à l'enquête qui vient d'être réalisée, qu'aujourd'hui, lorsque l'on regarde l'évolution du commerce de 2001 à 2006, on s'aperçoit que le commerce s'est conforté dans les centres de villes et au contraire a stagné dans un certain nombre d'hypers. Cela veut dire que nous ne faisons pas une politique qui tend à faire que les centres commerciaux de ville se réduisent mais au contraire qu'ils se développent.

Alors je vous donne rendez-vous aux différentes étapes et vous verrez que ce projet est un beau projet pour l'agglomération.

Je sais que lorsque nous avons lancé le projet Lyon Confluence, il y a eu les mêmes réticences. Lorsque aujourd'hui je vais voir les gens qui habitent derrière les voûtes, eux aussi craignaient ce projet -parce qu'il était encore plus gigantesque que le stade de Décines, c'était la construction d'un million de mètres carrés

de SHON- et lorsqu'on leur a annoncé cela, au début, il y avait un sentiment d'effacement puis ils ont vu progresser le projet et aujourd'hui il y a un sentiment profond d'adhésion à ce projet. Mesdames et messieurs, je vous invite à aller voir ce qu'est le Confluent. Vous verrez les maquettes, vous verrez comment se construit ce quartier et votre quartier sera construit avec la même qualité que celle que nous avons développée pour le Confluent.

Voilà, mesdames et messieurs, je vais mettre ce dossier aux voix :

(Voir tableau ci-dessous).

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4251 - Adhésion de la Communauté urbaine à la Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon et à la Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône-Sud - Désignation de ses représentants aux conseils d'administration des deux organismes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame Besnard comme rapporteur du dossier numéro 2007-4251. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine
* au sein du conseil d'administration du GIP de la
maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon
* à l'association Maison de l'emploi et de la formation
et des services publics Communauté Rhône sud**

(Dossier n° 2007-4251)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant au GIP et de notre représentant à l'association. J'ai reçu les candidatures suivantes :

- pour le GIP : M. Julien-Laferrière,
- pour l'association : M. Crimier.

Vous disposez de deux bulletins de vote de couleur différente. Nous ne ferons tourner les urnes qu'une seule fois. Merci d'être attentifs.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2007-4211 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Convention relative au financement des travaux entre Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes, le Sytral et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4211. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La création de la halte ferroviaire de Jean Macé se situe justement dans le cadre du projet évoqué en premier point de l'ordre du jour, à savoir le réseau express de l'agglomération lyonnaise et il s'agit ce soir de délibérer sur la convention de partage des financements entre la Communauté urbaine, la Région, Réseau ferré de France, la SNCF et le Sytral, dossier pour lequel la commission a émis un avis favorable.

Dossier n° 2007-4236 - Résultats du vote

Groupes politiques	présents ou procurations	pour	contre	abstention	votes non conformes au groupe
Aglo	2	2			
radical	3	3			
GAEC	5	5			
Les Verts	6		4	2	Mme Vessiller, M. Buna
UDF	9	9			
communiste et intervention citoyenne	14	9		5	Mme Peytavin, MM. Plazzi, Buronfosse, Thivillier, Gerin
UPC	15	15			
Synergies	19	19			
UMP	34	2	32		M. Bideau, M. Calvel
socialiste et apparentés	45	45			
non inscrits	2	2			
totaux	154	111	36	7	

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, il est des révolutions qui se font sans bruit, sans faire la une des journaux quand simplement chacun constate un matin que notre mode de vie est en train de changer.

Alors quelle est cette révolution tranquille ? Celle de l'intermodalité. C'est un mot un peu technocratique mais qui désigne une chose toute simple que beaucoup pratiquent : utiliser des modes de déplacements différents de manière combinée. C'est par exemple, dans un même trajet, avoir recours au TGV puis au métro, ou au train et au tramway, ou encore au bus et au vélo.

Auparavant, la norme était le déplacement en voiture et l'intermodalité était une sorte de science-fiction de sociologue à la façon de Jules Verne dans *Le tour du monde en 80 jours*. Aujourd'hui, l'intermodalité est le quotidien de milliers d'entre nous. Si cette évolution s'accomplit, c'est parce qu'il s'est trouvé une volonté politique à la Région, au Grand Lyon et au Sytral. Cette volonté a rencontré l'assentiment de nos concitoyens. Le développement durable a tout à y gagner car l'intermodalité tend à réduire la part de la voiture qui reste dans les parcs-relais aux portes de l'agglomération.

Le projet de halte ferroviaire est exemplaire de cette politique de déplacements ambitieuse puisqu'il s'agit d'offrir de nouvelles connexions entre les TER en provenance de Mâcon-Villefranche sur Saône, de Vienne-Valence ou de Bourgoin-Jallieu et le métro, le tramway ou le bus sans oublier Vélo'V. Je crois que chacun de nous est conscient de cet intérêt. J'en veux pour preuve que le dossier a toujours été voté à l'unanimité lors de ces différentes étapes devant notre assemblée.

Il est un autre enjeu que je ne peux ignorer en tant que maire d'arrondissement qui est celui de son impact sur les riverains du septième arrondissement. A ce propos, je crois pouvoir dire que la concertation, même si au départ, comme souvent, elle a été quelque peu difficile, s'est déroulée de façon exemplaire et j'en remercie à la fois les services et le vice-président qui en a la charge, monsieur Gérard Claisse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4218 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Ouverture de la concertation préalable à la deuxième phase de réalisation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4218. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Vous parliez tout à l'heure du projet Lyon Confluence, monsieur le président. Il

s'agit maintenant d'une délibération portant sur l'ouverture de la concertation pour la deuxième phase, celle qui inclut dans son territoire le MIN actuel. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le projet du Confluent n'est plus un projet, pour sa première partie, mais une réalité en marche. Nous lançons ce soir la deuxième phase du développement de ce territoire et là, le projet est encore en construction et concertation.

Nous sommes en accord avec les objectifs généraux inscrits dans la délibération : mixité urbaine, développement durable, continuité avec l'existant, travail sur l'accessibilité, etc.. Le groupe GAEC ne doute pas des efforts du Grand Lyon et de la société d'aménagement pour perdurer dans la réussite des constructions HQE, selon les exigences du projet européen Concerto. Nous insistons pour qu'une évaluation aussi rapide et aussi précise que possible de l'afflux de la population soit faite pour que les équipements publics soient prévus sans décalage entre l'arrivée des habitants et l'ouverture des services conséquents ; en particulier, il semble de plus en plus nécessaire de penser à la création d'un lycée et pas seulement d'un collège et d'écoles élémentaires.

Nous soutenons l'idée d'une concertation ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet comme l'indique la délibération car beaucoup d'évolutions dans les usages, les modes de vie, les âges, les activités économiques et sociales sont à prévoir. Du foncier réservé aux services à la population et aux milliers de salariés qui vont vivre sur ce territoire doit être programmé en amont pour de la restauration collective, des crèches, le lycée, des points poste, etc..

Concernant la mobilité et l'accessibilité, qui seront un point nodal du fonctionnement de ce territoire, pourquoi ne pas envisager la création d'un conseiller en mobilité locale financé par le Grand Lyon et les entreprises volontaires, conseiller qui renseignerait les habitants, les salariés, les entreprises au cas par cas, avec un bilan personnalisé de mobilité, sur toutes les possibilités de déplacements en modes doux, en autopartage à développer ou en couplage voiture-parking-relais-transports en commun, autant de possibilités qui sont souvent sous-estimées ou méconnues ? Je participe à la mise en place de plans de déplacements interentreprises sur l'agglomération avec l'Espace des temps du Grand Lyon et je peux témoigner de la nécessité de ce genre de politique innovante.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Quelques mots, monsieur le président, d'abord pour souligner le chemin parcouru depuis le début de ce mandat en ce qui concerne le projet du Confluent puisque beaucoup y avaient réfléchi. Il y avait une mission, créée en 1996 par la Communauté urbaine, mais force était de constater que, si nous avions des plans, il n'y avait pas le début d'une opérationnalité quelconque au début du mandat. Donc faire le choix pragmatique mais avec une forte volonté politique de partir plus tôt par le sud et plutôt du côté Saône, je crois que cela a été déterminant ; c'était votre volonté et cela a permis de concrétiser ce projet.

Aujourd'hui, effectivement, c'est un succès, un succès sur le plan de la qualité architecturale, des bâtiments, sur le plan environnemental, sur le plan de l'attractivité et, tous les jours,

nous avons des demandes supplémentaires. Il n'y a pas que la Région, il n'y a pas que *Le Progrès*, il n'y a pas que TLM, il n'y a pas qu'Elyo, qu'Eiffage. Je veux dire que tous les jours nous avons des demandes qui montrent que la notoriété du projet et son attractivité ont largement dépassé notre agglomération. D'ailleurs, j'observe que les rares critiques qui s'étaient exprimées au début sur le manque d'ambition ont disparu.

Je voulais souligner également que le processus de concertation avait été ample, qu'il avait été constant, que la mairie du deuxième arrondissement y avait participé de manière constructive et que, in fine, nous étions dans de bonnes conditions pour lancer la deuxième phase ; une deuxième phase qui porte sur un territoire plus restreint -ce ne sont pas 41 hectares mais 24 hectares dont 17 libérés par le MIN-, donc les contraintes sont un peu différentes.

Je crois qu'il faudra veiller à ce que nous gardions la même qualité de vie et la même qualité environnementale dans un espace restreint. Il faut une réflexion plus approfondie mais il y a des villes qui savent faire des quartiers de qualité, même s'ils sont un peu plus denses que ceux que nous avons pu projeter au Confluent.

La deuxième remarque -c'est plus difficile à gérer-, il faut concevoir ce quartier dans son interface avec l'axe nord-sud, ne pas obérer les possibilités de liaison avec Gerland ultérieurement, donc les prévoir tout en sachant qu'elles ne seront rendus possibles que lors du déclassement de l'axe nord-sud.

Puis il y a une troisième question qui vient d'être posée c'est la question des équipements publics. Je crois effectivement qu'il faut sans doute prévoir le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans les deux ou trois ans qui viennent, la question d'une piscine locale, la question des crèches, la question d'un groupe scolaire et peut-être d'un collège -et j'ai entendu lycée-, la question d'un parking, les modes de déplacements doux.

C'est précisément pour répondre à ces questions-là que trois équipes ont été choisies : une équipe urbanistes-architectes-paysagistes, une équipe sur la concertation et une équipe sur les déplacements. Je crois qu'on peut leur faire confiance et qu'elles sauront se nourrir de la concertation qui va être lancée, celle qui est formelle et fondamentalement celle qui se déroule sur le terrain. Comme pour la première phase, le projet s'en trouvera enrichi et, avec l'appui de la SEM, avec l'appui des élus qui suivent ce projet, avec les associations, on pourra me semble-t-il aboutir à une deuxième phase qui soit aussi réjouissante que celle qui est en train de se concrétiser aujourd'hui pour la première.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe UPC.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, puisque la concertation sur la deuxième phase de Confluence est au cœur de cette délibération, permettez-moi une première remarque.

Le 4 juillet dernier s'est tenue une commission d'appel d'offres visant à choisir le concepteur de la deuxième phase Confluence. Si nous nous réjouissons du choix de monsieur Greter, nous regrettons vivement que les élus du deuxième arrondissement n'aient pas été sollicités pour y participer, alors même que la commission, à l'origine statutaire, a été confiée à des intervenants extérieurs. Aucun élu du deuxième arrondissement n'a été sollicité. Croyez bien que nous regrettons cette politique de deux poids et deux mesures car il ne nous viendrait même pas à l'idée d'avancer sur la ZAC du Bonlait sans le maire du septième arrondissement ou sur l'aménagement de Vaise sans le maire du neuvième.

La mairie du deuxième arrondissement a pourtant jusque-là toujours adopté une attitude de loyauté, d'opposition constructive et même souvent de force de proposition -comme l'a dit monsieur Buna-. Elle doit être considérée comme un partenaire de réflexion à part entière, son expertise du terrain, du vécu du quartier doit être utilisée pour servir ce projet. Cela est d'autant plus important que la réussite de cette deuxième phase réside justement dans la qualité d'âme qui sera créée dans ce nouveau quartier : ce quartier devra être un quartier à vivre et non plus une vitrine.

Il faut en effet tirer les enseignements de la réalisation en cours de la ZAC actuelle. Des choix architecturaux ambitieux, une faible densité, un environnement qualitatif ont fait de ce futur prolongement du centre-ville une sorte de quartier témoin plus qu'un lieu de vie. La Confluence première phase est un concept très séducteur mais qui manque sans doute d'âme et de commodité. Manque de cohérence des bâtiments entre eux, problèmes de prospect, équipements encore absents ou peu adaptés, difficultés d'accès, de stationnement, coûts non maîtrisés, autant d'erreurs à ne pas reproduire dans la deuxième phase.

On s'apprête à construire un nouveau morceau de ville, prolongement du centre-ville dans lequel chacun doit trouver sa place. Il faut prendre le temps de la réflexion : le temps de la ville n'est pas celui de la construction, encore moins celui d'un mandat. Il ne faut pas viser tout et tout de suite sous peine de créer une ville artificielle, un quartier sans âme. Si l'on respecte ce temps de la ville, cette deuxième phase de la Confluence pourra devenir une sorte de laboratoire de qualité de vie. C'est un challenge auquel nous souhaitons contribuer en apportant notre expertise au territoire. Il va falloir se montrer à la fois inventif, réaliste et humain pour réussir cet aménagement ; voilà le véritable enjeu de cette concertation.

Nous voterons évidemment pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame. Je vois que les points de vue se rapprochent.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4222 - déplacements et urbanisme - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4222. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'aideux minutes pour le groupe Communiste.

M. BURONFOSSE : C'est aussi moi qui dois intervenir -je ne sais pas si c'est la règle-, ce n'est pas bien grave.

Nous avons à prendre acte du bilan de la concertation menée dans le cadre de l'Anneau bleu. Si l'on ne devait s'en tenir qu'au caractère réglementaire de cette concertation, celle-ci serait bien décevante : pas une seule observation faite dans ce cadre.

Il en va tout autrement pour la concertation menée dans le cadre de notre charte. La réunion publique de Décines, la présentation du projet, les nombreux ateliers mis en place ont réuni plusieurs centaines de personnes, vraisemblablement plus de 800. Voilà bien illustrée une fois encore la volonté de nos concitoyens d'être consultés illustrée, leur capacité à s'emparer des projets d'agglomération et à y apporter leur intelligence collective. Il s'est ainsi exprimé l'accord autour d'un projet très nature et le plaisir de redécouvrir le fleuve, quelquefois avec beaucoup de passion. Il est donc tout naturel que la volonté de retrouver un Rhône vivant se soit exprimée, volonté qui pourrait être prolongée par un dépôt de plainte du Grand Lyon contre les pollueurs du Rhône, rejoignant en cela les villes et les associations de défense de l'environnement.

L'Anneau bleu est une chance exceptionnelle qu'a notre agglomération de réaliser, dans la tranche actuelle, quarante kilomètres de pistes cyclables en site propre. Il faut pousser jusqu'au bout cet avantage et faire sauter le dernier point noir en aménageant le passage sous le pont de la Sucrerie. Avec les pistes cyclables de Lea et de l'Anneau bleu, partant du cœur de l'agglomération, deux pistes cyclables convergent vers la nature et le grand stade, même si, pour l'objectif difficile d'une bonne desserte, elles ne peuvent évidemment pas se substituer aux transports en commun.

Depuis Jons jusqu'à Lyon, le Rhône historique n'existe plus. Le caractère industriel des ouvrages qui l'ont remplacé est évident avec comme conséquence un contact avec l'eau très difficile. Là aussi, nous souhaitons que la réflexion soit poursuivie et que, comme demandé, l'aménagement de Montabert permette cette rencontre des promeneurs et de l'eau.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, l'aménagement des berges du canal de Jonage et du Grand Large, tant par ses objectifs que par la méthode de concertation, est un exemple de réussite qui correspond aux attentes des habitants concernés.

En effet, l'objectif de permettre l'utilisation de ce cheminement en modes doux tout en respectant l'environnement est partagé par tous. Quant à la concertation -je tiens à le dire-, elle a été exemplaire dans sa conduite ; les nombreuses réunions organisées dans les communes concernées nous ont permis de prendre en compte les demandes particulières tout en gardant l'esprit du projet : faire rentrer la nature dans la ville. Je tiens à remercier monsieur Gérard Claisse pour son implication ainsi que les services concernés, sans oublier le maître d'œuvre dont la qualité du travail est à souligner.

Nous approuvons totalement les termes de cette délibération et nous souhaitons que s'établisse la même qualité de concertation sur les grands projets d'intérêt d'agglomération, en particulier sur celui du grand stade, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Cela tombe bien car c'est monsieur Gérard Claisse qui mènera la concertation. Donc, vous serez content.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2007-4237 - déplacements et urbanisme - Limonest - ZAC des Bruyères - Modification du dossier de création - Lancement de la consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4237. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Pour ce rapport concernant la ZAC des Bruyères à Limonest, la commission a donné un avis favorable à cette évolution accordant un gain de 15 000 mètres carrés sur près de 20 % de surface d'activités et de 6 500 mètres carrés, 75 % pour l'agrément de logements. Cette disposition devrait accorder un meilleur bilan de l'opération aux charges de notre collectivité sans nuire à la qualité paysagère et en confortant l'intégration des bâtiments.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Je me réjouis de voir évoluer favorablement ce dossier, en regrettant bien sûr que les procédures soient aussi longues, surtout lorsqu'on sait que Techlid a besoin d'espace pour accueillir un très grand nombre d'entreprises. Cependant, je pense que nous devons faire porter aussi notre effort sur un développement des transports en commun car il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2007-4238 - déplacements et urbanisme - Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Approbation du protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4238. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ce rapport concerne la ZAC du quartier de Saint Clair sur la commune de Caluire et Cuire et nous discutons de l'approbation du protocole de liquidation de cette ZAC à Saint Clair.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, ce dossier a fait couler beaucoup d'encre depuis les années 80 où il a commencé. Simplement, parmi les nombreux sujets de polémique, il avait été souligné à l'époque la faiblesse de la participation de la communauté urbaine de Lyon sur le groupe scolaire au profit de la ville de Caluire et Cuire par rapport à des opérations comparables. On constate aujourd'hui que l'excédent aurait permis d'être à la hauteur des autres interventions de la Communauté urbaine. Il y a un souhait que les participations de la Communauté urbaine soient mieux définies pour être plus en équité et c'est pour cela, compte tenu de l'histoire passée, que l'on s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai également le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. PETIT : Pour compléter ce qui vient d'être dit, juste indiquer que nous serons vigilants pour s'assurer de la bonne finition de cette ZAC, notamment sur les transferts de zones, de trottoirs vers le domaine public, sur les transferts de la place de l'îlot F dans le domaine public pour en faire autre chose que du stationnement.

Nous serons aussi très vigilants en ce qui concerne les cheminements piétonniers et à l'aide que nous pourrions apporter à l'implantation d'une nouvelle structure hôtelière et de logements sociaux.

Enfin, nous ne pourrions pas passer à côté de la requalification de l'entrée de la grande rue de Saint Clair depuis la Montée des Soldats avec la place Christophe Collomb qui n'est pas comprise dans le projet de voirie actuel et qui devra ressortir de la préparation de la PPI lors du prochain mandat.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2007-4248 - déplacements et urbanisme - Oullins - Parking Arlès Dufour - Signature d'un protocole transactionnel avec la SARL Oullins Park - Indemnisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4248. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Uniquement pour regretter dans ce dossier, si on en croit la lecture du rapport page 57, que, par des relations contractuelles, la collectivité s'engage à des décisions qui

reposent sur le délibératif, je pense qu'à l'avenir, il faudra être très attentif pour éviter que, par contrat, on préjuge des votes futurs de la collectivité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4285 - Association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Darne comme rapporteur du dossier numéro 2007-4285. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez aller dépouiller. Je vais demander à messieurs Petit, Julien-Laferrière, Sturla et à madame d'Anglejan d'aller dépouiller. On lancera le vote après.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2007-4281 - finances et institutions - Caluire et Cuire - Cité scolaire Elie Vignal - Convention de transfert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Dumont a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4281. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. le vice-président DUMONT, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la nouvelle formule pour la cité scolaire Elie Vignal et la commission finances et institutions a donné un avis favorable. Mais je me permets tout de même de dire, si vous me l'accordez, quelques mots sur ce dossier.

Cette délibération présente une nouvelle page pour la cité scolaire Elie Vignal qui se situe à Caluire et Cuire et dont l'histoire est déjà très ancienne. Rapidement, en 1952, le Docteur Stagnara obtient la création d'une classe primaire en hôpital, au centre Lyvet, annexe de l'hôpital de la Croix-Rousse. Monsieur Elie Vignal était alors maire de Caluire. En 1956, les classes s'installent dans des préfabriqués dans le parc du centre

Lyvet et, en 1967, l'établissement est un véritable établissement scolaire dont la gestion est confiée d'abord à la ville de Lyon puis, en 1971, à la communauté urbaine de Lyon. A cette date, douze classes, pourtant vétustes, accueillent 200 élèves, que ce soit pour handicap moteur ou déficience auditive. En 1979, la construction d'un établissement adapté est décidé, porté par la volonté du maire de Caluire, à l'époque le Docteur Dugoujon, et de Francisque Collomb, président de la communauté urbaine de Lyon à cette époque. Pendant les travaux, les professeurs se déplacent dans les chambres des élèves malades, initiative qui sera enrichie, préservée et se poursuit aujourd'hui encore. Ce fut un véritable démarrage dans cette fonction.

L'établissement ouvre en 1984, il aura coûté, il est vrai, environ 30 MF. Mais alors que les compétences scolaires sont transférées à la Région et au Département, cet établissement hors norme restera communautaire et souffrira de ce fait de n'avoir aucune existence juridique. Les difficultés se sont alors amplifiées pour des raisons de compétences institutionnelles et c'est pourquoi nous travaillons depuis près de dix ans à régulariser cette situation administrative.

La loi du 13 août 2004 qui a créé les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) nous aura permis d'ouvrir de nouvelles voies de négociation. Avec les responsables des services du Grand Lyon, les parents d'élèves, les enseignants d'Elie Vignal, nous avons eu de très nombreuses séances de travail avec monsieur le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le chef de cabinet du ministre de l'Education nationale, le député Chossy en charge de la loi sur le handicap, également avec le rectorat et l'inspecteur d'académie mais également avec les vice-présidents de la Région et du Département en charge des lycées et des collèges

Le Grand Lyon devait d'une part sensibiliser toutes les personnes, tous les organismes concernés par Elie Vignal mais aussi développer un consensus sur la réalité de la cité scolaire Elie Vignal, sa vie, sa mission, sur la gestion pédagogique et financière et surtout faire reconnaître toutes les valeurs que représentent cet établissement et la qualité de sa mission. Je pense que nos collègues Françoise Besnard et Gilles Buna, tous deux enseignants à Elie Vignal, partagent mon point de vue.

Le rapport qui vous est présenté est l'aboutissement de ce travail. La convention mise au point vise à donner un statut à cet établissement qui va devenir, dès le 1^{er} septembre prochain, une annexe du lycée Saint-Exupéry. Nous avons pu trouver pour l'ensemble du personnel communautaire en fonction à Elie Vignal des solutions satisfaisantes afin que personne ne subisse quelque désavantage que ce soit dans ce transfert. Le CTP a d'ailleurs donné un avis très favorable à ce dossier, avec appui unanime des formations syndicales.

Aujourd'hui la Communauté urbaine de Lyon laisse en héritage un établissement exemplaire, une expérience unique en France pour la scolarisation des élèves gravement malades ou handicapés. Cet établissement est unique dans sa prise en charge d'enfants, quelque soit la nature de la maladie ou du handicap, grâce à une structure scolaire qui s'adapte à la pathologie, unique pour son regard global sur la scolarité de ces enfants, scolarisés à Caluire mais aussi dans les hôpitaux ou cliniques lyonnais ou encore scolarisés à domicile, unique pour son enseignement à l'hôpital. L'enseignement à l'hôpital est organisé pour l'enseignement primaire dans pratiquement toutes les grandes villes de France ; Lyon est la seule ville de France où un enseignement secondaire est organisé, dans le cadre de l'Education nationale, par Elie Vignal.

Mais Elie Vignal s'inscrit déjà dans l'avenir : cet établissement sert de plus en plus de référence pour aider chaque collège, chaque lycée à scolariser ces élèves différents. C'est la loi de février 2005 qui impose aujourd'hui à tous le souci de la recherche d'une scolarité la plus ordinaire possible. Jean-François Chossy, député de la Loire et rapporteur de la loi, a visité l'an dernier Elie Vignal. Il a confirmé que cet établissement s'inscrivait complètement dans l'esprit de sa loi.

Ce type d'établissement doit être dupliqué dans d'autres grands centres urbains français : c'est une expérience de trente ans qui a fait ses preuves et qui garantit une vraie scolarité pour l'enfant malade ou handicapé. De nombreux élèves en faculté ou en écoles supérieures affirment que sans Elie Vignal ils n'auraient jamais pu passer leur bac.

Elie Vignal se développe comme centre ressource pour l'enseignement des élèves handicapés : l'organisation de la formation initiale des professeurs de l'académie pour l'enseignement aux élèves handicapés sera, à partir du mois de septembre 2007, confiée à un professeur d'Elie Vignal.

Concernant l'accompagnement des élèves handicapés, Elie Vignal est là-aussi pionnier : nos assistants d'élèves-auxiliaires de vie scolaire, personnels actuellement issus du Grand Lyon, sont de vrais professionnels formés et capables de prendre en charge tous les types de handicaps. Ils ont une connaissance approfondie des pathologies et, dans le même temps, du fonctionnement de l'Education nationale. La réflexion nationale actuelle sur cet accompagnement doit s'en inspirer.

L'héritage sera sans doute lourd à porter. C'est pourquoi nous nous sommes donné six ans pour passer le relais.

Pardonnez-moi, monsieur le président, chers collègues, d'avoir été un peu long mais, vous l'avez compris, pour les enfants malades et handicapés, Elie Vignal est une école extraordinaire et exemplaire. Je voudrais remercier très sincèrement les maires de Caluire qui successivement, à Elie Vignal, ont eu pour cet établissement le même engagement. Je tiens à remercier les présidents du Grand Lyon qui, à la suite de Francisque Collomb, ont adhéré à ce projet et vous en particulier, monsieur le président, qui concluez ce dossier. Sans les énumérer tous, je tiens à remercier les acteurs du Grand Lyon (au Cabinet, à la DLB) mais aussi le principal et les professeurs d'Elie Vignal, sans oublier le proviseur du lycée Saint-Exupéry. Grâce à eux, ce dossier a pu vous être présenté ce soir, arrivant enfin à une conclusion positive et très souhaitée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUMONT.

N° 2007-4282 - finances et institutions - Partenariat avec le club Olympique Lyonnais - Convention - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4282. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : En partenariat avec le club de l'Olympique Lyonnais, la commission a donné un avis favorable. Cependant, beaucoup d'observations ont été faites par les commissaires en ce sens qu'il serait bon que l'Olympique Lyonnais nous établisse un bilan précis de ses actions car, depuis que cette convention a été mise en place, nous n'avons jamais pu obtenir ce planning. Donc il serait bien que nous ayons un planning et un état des lieux précis avec des actions qui soient bien décrites et jusqu'à maintenant, nous avons eu peu d'information à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, comme le rapporteur vient de l'indiquer et malgré nos multiples demandes lors des débats précédents, nous n'avons aucun bilan sur les interventions qui étaient prévues dans la convention.

Monsieur le président, comme vous l'avez dit tout à l'heure, je crois que ce rapport relève d'une façon ancienne de concevoir le lien entre les collectivités et le sport spectacle professionnel.

Le 9 février 2007, l'OL est devenu le premier club français coté en bourse, entrée possible par la régularité de ses résultats sportifs mais aussi financiers. La société OL groupe a basculé totalement dans le secteur marchand, comme l'a déclaré Jean-Michel Aulasse en la définissant comme une entreprise de divertissement sportif.

Le projet de stade privé à Décines que nous venons d'évoquer, en dehors de Lyon, est l'autre élément nouveau qui vient changer la donne. Bien sûr, incontestablement, l'OL fait rayonner Lyon et de très nombreux Lyonnais soutiennent sportivement l'équipe mais le nouveau cadre décidé par Jean-Michel Aulasse ouvre le débat sur la poursuite des subventions du Grand Lyon, comme d'ailleurs des autres collectivités, et la forme juridique de ce soutien. Il s'agit non pas plus de raisonner en termes sportifs mais en termes d'activité économique.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne voterons pas ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Les informations et compléments que monsieur Vincent a portés à notre attention nous inquiètent et complètent les vœux de notre proposition.

Le club dit "phare" de notre agglomération voire de l'aire métropolitaine exploitant l'image du jeu de balle aux pieds attire décidément toute l'attention de cette soirée ou une grande partie de cette attention. Le vœu de faire valoir les valeurs sportives est louable, tout comme d'accorder attention aux formations de jeunes joueurs issus des quartiers mais la liste des actions nous apparaît trop élitiste et oublieuse des valeurs fondamentales du sport, celles du partage, de la solidarité d'équipe et du respect.

En effet, pourquoi réserver les séances d'entraînement aux meilleurs joueurs en herbe ? Comment lier le registre de la préparation et de la récupération, celui de la diététique avec les pratiques organisées et ludiques d'amateurs voire de jeunes pousses et des moins jeunes en admiration ? Nous regrettons que ne soit pas abordée une action majeure pour l'arbitrage alors que les clubs, les associations sportives des établissements d'enseignement de nos communes ont ou se donnent des charges à cette grande nécessité. Nous regrettons que ne soit pas abordée la prévention du chauvinisme et de ses comportements inciviles et inacceptables.

Pourquoi porter toute l'attention à l'attraction du centre de formation alors qu'il serait plus probant et sans doute intéressant de rééquilibrer le partage des situations géographiques auprès

des clubs par session et regroupement éventuel et voire même au sein des quartiers ? Au titre des 15 % de fréquentation que notre collectivité accorde peu ou prou à ce club, quel engagement, quelle vertu, quelle éthique adoptons-nous auprès des places réservées ou attribuables aux tiers, au-delà de l'aspect d'une part complémentaire de subventions qui paraît très délicat et juridiquement très fragile ? Quel est l'équilibre ou le rapport de financement entre les différentes associations et la structure du club de l'Olympique Lyonnais et quels sont nos critères d'évaluation, nos indicateurs de suivi de cette subvention ? Quand pouvons-nous les écrire ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts,
- abstentions : Mme Rabatel (Gauche alternative, écologique, citoyenne, M. Buna et Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2007-4284 - finances et institutions - Délégation de service public de chaud et de froid urbains - Protocole de transaction à conclure avec la société Elvya - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4284. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Juste un mot pour dire que nous nous abstenons sur ce dossier, compte tenu de la complication juridique du contexte.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2007-4276 - finances et institutions - Exploitation de la Carrière de Courzieu - Avenant au contrat de forage - Communes : Courzieu, Saint Genis l'Argentière, Brussieu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Dumont a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4276. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. le vice-président DUMONT, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du contrat pour l'exploitation de la carrière de Courzieu et la commission a donné un avis favorable.

M. LEPRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier est un peu particulier puisqu'il ne se déroule pas sur le territoire de notre Communauté urbaine et qu'il n'attire peut-être pas spontanément l'attention de mes collègues. Et pourtant, il est d'une certaine importance parce qu'il est la suite d'un jugement -et je vous remercie de me l'avoir communiqué, monsieur le maire- contre la communauté urbaine de Lyon qui, pour la première fois -et c'est une situation grave-, sanctionne le "mensonge" qui a été fait dans la communauté urbaine de Lyon, dans le cadre du rapport de présentation, où ce sont des informations tronquées qui ont été données aux conseillers communautaires.

Qu'est-ce qui avait été présenté ? C'était la chose suivante : il était nécessaire de réaliser un rond-point pour l'exploitation de cette carrière ; donc il fallait que l'on finance ce rond-point par l'intermédiaire du contrat avec la société Bonnefoy. Sauf que la réalité des faits était totalement différente : il n'y avait pas cette nécessité de financer le rond-point et donc le tribunal administratif a annulé sur cette présentation.

Aujourd'hui, le motif d'intérêt général a disparu mais on repropose une seconde fois de financer ce rond-point et de faire perdre à l'argent communautaire 700 000 à 800 000 €. On se demande bien pourquoi, parce qu'il n'y a plus aujourd'hui de motif d'intérêt général proposé dans le rapport. Dans ce dossier, il est donc choquant de revenir sur cette décision, de remettre malgré la décision de justice ces 800 000 €, d'avoir eu un certain nombre d'informations mais pas malheureusement la convention-cadre qui aurait lié la DDE et la société Bonnefoy sur le financement de ce rond-point qui nous aurait peut-être éclairé.

En tout cas, aujourd'hui, monsieur le maire, nous ne pouvons pas soutenir ce rapport. Nous vous demandons -je crois pour éviter d'autres incidents- de le retirer. Sinon bien entendu nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : M. Benarbia (Gauche alternative, écologique, citoyenne) - groupe Les Verts,
- abstentions : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - Mme Vessiller, M. Buna (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUMONT.

**Désignation des représentants de la Communauté urbaine
au sein du conseil d'administration de l'association
Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes
(Dossier n° 2007-4285)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons à élire deux membres de notre assemblée pour siéger aux biennales.

Je présente la candidature de madame Nadine Gelas et de monsieur Jacky Darne.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Sinon faites circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine
* au sein du conseil d'administration du GIP de la
maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon**

*** d'un représentant à l'association Maison de l'emploi et de
la formation et des services publics Communauté Rhône sud**

(Dossier n° 2007-4251)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote pour le groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 111
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 33
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 78
- majorité absolue 40

Ont obtenu :

- M. Hubert Julien-Laferrière..... 75 voix
- M. Bruno Gignoux 2 voix
- M. François-Noël Buffet..... 1 voix

Monsieur Julien-Laferrière ayant obtenu la majorité absolue est élu.

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'association Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône sud, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 112
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 34
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 79
- majorité absolue 40

Ont obtenu :

- M. Roland Crimier 74 voix
- M. Etienne Fillot..... 2 voix
- M. Michel Collet..... 2 voix
- M. François-Noël Buffet..... 1 voix

Monsieur Crimier ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**N° 2007-4249 - développement économique - Pôle de
compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien financier
de la Communauté urbaine aux projets de recherche et
développement 2007 - Délégation générale au développement
économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation -**

**N° 2007-4250 - développement économique - Pôle de
compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté
urbaine au projet de recherche et développement Valorsites -
Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-
Auvergne - Délégation générale au développement économique
et international - Direction des services aux entreprises - Pôle
innovation -**

**N° 2007-4252 - développement économique - Pôle de
compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and
Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets
de recherche et développement 2007 - Délégation générale
au développement économique et international - Direction des
services aux entreprises - Pôle innovation -**

N° 2007-4253 - développement économique - Pôle de compétitivité systèmes de transport - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI - Convention financière d'application avec Irisbus - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4254 - développement économique - Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI - Convention financière d'application avec Segula - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4256 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement Actiprotex - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon I - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4257 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement en 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4258 - développement économique - Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R & D) 2007 - Soutien au projet Alpha Vac - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4259 - développement économique - Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien au projet de recherche et développement Alpha Vac impliquant la société Flamel technologies - Convention financière d'application avec la société Flamel technologies - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4260 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Genac 2 - Convention financière d'application avec Widescreen Games - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4261 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet Genac 2 - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4263 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet Gamagora - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4249, 2007-4250 et 2007-4252 à 2007-4255. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Monsieur le président, j'ai cinq dossiers à rapporter. Ils sont tous les cinq relatifs au soutien financier de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement des pôles de compétitivité.

Pour ma part, il s'agit de deux pôles, l'un le pôle Axelera chimie-environnement et l'autre le pôle Lyon Urban Truck and Bus 2015. Il y a des conventions-cadre puis des décisions de financement qui permettent de répartir ces subventions entre l'Etat, la Région, les communautés d'agglomération et les entreprises concernées.

En ce qui concerne le pôle Axelera chimie-environnement, il s'agit de financer un projet de recherche et développement relatif à la dépollution des sols et des sites industriels et la Communauté urbaine va financer de l'ordre de 1 M€, au laboratoire d'analyses du CNRS à Solaize.

En ce qui concerne Lyon Urban Truck, le projet s'appelle Prudent VI. Il s'agit d'améliorer la protection des usagers vulnérables de la route qui sont victimes d'accidents impliquant des véhicules industriels. Pour ce projet, nous apportons un financement à deux entreprises : Irisbus et Segula.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4256, 2007-4257, 2007-4260, 2007-4261 et 2007-4263. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, ce sont toujours les pôles de compétitivité. Un projet avec le pôle de compétitivité Techtera sur des textiles de santé antimicrobiens et deux projets du pôle de compétitivité Imaginove, un avec la société Widescreen Games pour un projet de développement technologique et un projet Gamagora qui est la création d'une filière de formation sur les jeux vidéo avec l'université Lyon II.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4258 et 2007-4259. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Sur les dossiers numéros 2007-4258 et 2007-4259 qui concernent le pôle de compétitivité LyonBiopôle qui soutient des actions diverses en faveur de la santé de la population. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole de deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Nous voterons les rapports concernant les projets Prudent VI et Valorsites, d'autant que nous sont présentés enfin des projets individualisés aux champs d'application clairement définis. On avait émis certaines réserves à l'encontre de certains projets du pôle Urban Trucks and Bus mais nous voterons le projet Prudent VI car effectivement les accidents entre les poids lourds et les usagers vulnérables, notamment les cyclistes, sont presque toujours très graves. Il existe pour les conducteurs de poids lourds des angles morts dans lesquels l'utilisateur vulnérable n'est pas visible ; signalons en passant l'utilité des sas vélo aux feux qui suppriment l'angle mort à l'avant de la cabine.

Je rappelle que, sur le Grand Lyon, le seul mort cycliste en 2005 est dû à un accident mettant en cause un camion, que cela, nous l'avons connu encore en 2006 sur le Grand Lyon et que nous avons connu en 2007 un accident qui aurait pu être grave et qui impliquait d'ailleurs un véhicule de notre propre flotte.

L'industrie semble décidée à travailler sur ce risque avec ce projet Prudent VI mais cela ne suffit pas car le facteur humain compte aussi beaucoup dans la survenue des accidents. Or, ce risque est mal identifié par les cyclistes, notamment les néophytes

que Vélo'V a pu remettre en selle. C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le président, et nous le demandons aussi à monsieur le vice-président en charge des modes doux, que la prochaine campagne d'information Vélo'V aborde ce problème.

Enfin, concernant le projet Valorsites, nous déplorons de devoir en approuver le programme car, s'il s'agit d'une action curative de dépollution, rappelons que l'ambition du pôle de compétitivité Axelera est bien d'agir en amont afin que la filière intègre dès la conception une maîtrise accrue de sa relation à l'environnement et à la cité. Je rappelle l'importance d'appliquer pour les sites pollués le principe du pollueur-payeur.

Enfin, il est un site important de l'agglomération qui est aujourd'hui gravement pollué aux PCB, il s'agit du Rhône. Il n'est plus possible d'en consommer le poisson depuis l'amont de l'agglomération jusqu'au delta. Lors du salon Pollutec, la Frapna Région, la Frapna Rhône et France Nature Environnement ont déposé plainte, suivies par les villes de Meyzieu, de Décines, peut-être bientôt de Villeurbanne. Monsieur le président, nous avons jugé opportun -et nous l'avions demandé- que le Grand Lyon porte plainte également à l'encontre de la source éventuelle au nom du Grand Lyon. Je vous remercie de bien vouloir me faire savoir ce qu'il en est de ce dépôt de plainte.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes en train de déposer plainte. Ensuite, j'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. L'ensemble de nos différentes interventions dans ce domaine du développement économique, quelle qu'en soit la nature (recherche, expérimentation, mise en valeur, soutien à des projets, subventions), a certainement une réelle raison d'exister. Et c'est là que nous souhaitons une fois de plus attirer l'attention de notre assemblée car il s'agit d'interventions avec l'aide financière publique. Nous devons exercer un droit de regard sans faille, avec transparence de la part de ceux qui reçoivent de l'argent public. Sur les dossiers de ce soir, ce sont quelque 10 M€ qui vont être ainsi alloués.

Nous sommes très interrogatifs sur certains dossiers. Prenons notamment celui d'Axelera : c'est quasiment 1 M€ venant du Grand Lyon et presque 2,8 M€ de l'Etat et des autres collectivités et, dans le même temps, 200 emplois sont supprimés sur Arkema Pierre Bénite alors que l'entreprise gonfle ses bénéficiaires, transfère des fabrications. Parallèlement, les syndicats disent : "Attention ! les aides publiques financent la croissance externe et il n'y a pas de garantie que les fruits industriels de la recherche soient utilisés sur le bassin d'emplois".

Il n'est pas question plus de contester la pertinence de notre participation aux Maisons de l'emploi, d'autant plus lorsqu'il s'agit de mettre en convergence des politiques publiques d'emploi et formation dans nos territoires. Cependant, la lisibilité d'un grand service national de l'emploi n'apparaît pas comme un véritable porteur de cette politique. Il ne faudrait pas que l'Etat en profite pour se désengager.

La puissance de l'industrie et de l'économie dans notre agglomération ne peut laisser passif le Grand Lyon quand il s'agit notamment de participer à tout ce qui concourt à l'amélioration technologique par rapport à la sécurité, la santé de nos concitoyens ; notre collègue vient de l'exprimer il y a quelques instants concernant la consommation des poissons avec la pollution du Rhône par les PCB.

Ce sont des engagements nobles qu'il convient d'encourager -je parle de notre intervention-, de même que le rayonnement de notre agglomération au travers de son savoir-faire, de sa culture et de son art de vivre. Sur cette base de volontés communes,

nous pourrions imaginer une charte d'engagements réciproques avec les entreprises, fruit d'un travail avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Cela pourrait porter sur un engagement en matière d'emploi mais aussi sur l'instauration d'un véritable dialogue social dans les entreprises. Cela n'est pas choquant de participer au développement des entreprises, dans la mesure où il y a retour pour les salariés. Ce qui nous gêne, c'est d'aider les entreprises du CAC 40 qui ont accumulé plus de 100 milliards de bénéfice en 2006 et qui ne sont jamais satisfaites. Le PIB a d'ailleurs consacré aux entreprises 4 % de sa totalité ; c'est un peu plus que le budget de l'Education nationale et le même ordre de grandeur que le total des dépenses hospitalières.

Cela nous renvoie au droit, en toute transparence pour notre assemblée, de pouvoir suivre par une information régulière la traçabilité de l'usage des aides et avancer des propositions pour en améliorer le suivi et le contrôle.

Sous réserve de toutes ces questions soulevées, le groupe approuvera l'ensemble des rapports ainsi présentés.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. LARÉAL (n° 2007-4249, 2007-4250 et 2007-4252 à 2007-4255), Mme la vice-présidente GELAS (2007-4256, 2007-4257, 2007-4260, 2007-4261 et 2007-4263), Mme la vice-présidente RABATEL (2007-4258 et 2007-4259).

M. LE PRÉSIDENT : Je clos le scrutin et demande aux scrutateurs de bien vouloir dépouiller. Certains sont partis. Monsieur Sturla peut remplacer monsieur Julien-Laferrère et madame Friehe se proposent pour remplacer monsieur Petit et monsieur Jean-Christophe Darne, si vous le voulez bien.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2007-4255 - développement économique - Ecully - Opération Centre de recherche Paul Bocuse - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4255. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Ce dossier concerne le centre de recherche que l'institut Paul Bocuse souhaite créer à Ecully. Ce centre à vocation pluridisciplinaire intégrera l'approche des arts culinaires et de la restauration et de nombreuses autres disciplines. Pour ce faire, il étendra ses partenariats avec les scientifiques, c'est-à-dire avec l'Inra, l'Inserm, le CNRS, les universités Lyon I et Lyon II. Le Grand Lyon s'engage, de la même façon que la Région Rhône-Alpes et le Conseil général, à verser une subvention d'équipement de l'ordre de 600 000 € HT.

Avis favorable de la commission. Cependant, une note pour le rapporteur est déposée pour ce dossier indiquant que, dans le 3° du "Délibère", il convient de lire :

- "568 100 € TTC" au lieu de "568 100 € HT",
- exercice 2007 : "237 500 € TTC" au lieu de "237 500 € HT",
- exercice 2008 : "237 500 € TTC" au lieu de "237 500 € HT".

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, sur ce dossier qui a fait couler beaucoup d'encre depuis les années 90 avec différents projets et qui se sont des fois terminés par une lourde note pour le contribuable, il nous paraîtrait beaucoup plus intéressant de faire une évaluation réelle et approfondie de ce dossier car nous n'avons pas ici les éléments pour ne pas retomber dans les travers d'antan.

Deuxièmement, comme ils agissent principalement d'une compétence de la Région, il serait tout de même préférable, dans le respect d'une tradition républicaine sur les rôles respectifs des collectivités, que la Région ait préalablement délibéré à notre Conseil. C'est pour cela, je pense, qu'il serait peut-être bon de reporter ce dossier, ne serait-ce que d'un mois, pour qu'il soit mieux approfondi. En tout état de cause, si vous ne le retirez pas, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, quelques mots comme représentant de la commune d'Ecully au sein du Grand Lyon.

La commune d'Ecully a été le premier partenaire institutionnel de l'institut Paul Bocuse en l'accueillant sur son territoire, plus particulièrement sur le site du château du Vivier, en soutenant ses projets et son essor. Afin de promouvoir son développement, l'institut se dote aujourd'hui d'un centre de recherche.

Ce centre, à vocation interdisciplinaire, permettra de recevoir des doctorants. Les sujets étudiés seront en relation directe avec les problématiques des métiers de la restauration, de l'offre alimentaire et des comportements. Trois thématiques de recherche seront déclinées et feront l'objet des travaux. S'agissant également d'un centre d'expérimentation, il est impératif, par souci de cohérence spatiale, que cet établissement puisse s'installer à proximité de l'institut et de son restaurant d'application. C'est pourquoi la commune d'Ecully a libéré le bâtiment annexe dit "des anciennes écuries" du château du Vivier, bâtiment occupé jusqu'à présent par le centre technique municipal, pour permettre l'implantation de ce centre.

La venue d'autres partenaires institutionnels tel que la Communauté urbaine afin de soutenir à son tour financièrement les actions de l'institut Paul Bocuse contribuera à accroître son rayonnement national et international. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste, pas d'intervention.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2007-4262 - développement économique - Subvention aux Hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plates-formes technologiques - Convention dans le cadre de Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vaté a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4262. Monsieur Vaté, vous avez la parole.

M. VATÉ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai le groupe Union pour la Communauté.

M. BROCHIER : Monsieur le président, je vous demanderai de reporter mon intervention après le dossier 2007-4270 puisqu'il s'agit du même sujet et j'aimerais bloquer mon intervention sur ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait. Donc celui-là je peux le mettre aux voix ?

M. BROCHIER : Absolument.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VATÉ.

N° 2007-4265 - développement économique - Convention de partenariat avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon (juillet-décembre 2007) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4265. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Ce rapport est relatif à la convention de partenariat avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon.

Vous savez que ce pôle de recherche et d'enseignement supérieur a été créé par décret récemment, en mars 2007. Lors de notre dernier conseil, nous avons désigné monsieur le président pour représenter notre collectivité dans le conseil d'administration de ce nouvel établissement scientifique public, cela pour marquer l'importance que le Grand Lyon attache à la création de ce pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il faut savoir que cette création représente un peu une étape historique dans un processus de prise de conscience et de mobilisation de la communauté scientifique pour fédérer leurs forces et définir une stratégie commune en matière de recherche, de formation supérieure, de la valorisation de la recherche, d'accueil international sur le site de Lyon.

Les enjeux que constituent, pour le développement de l'agglomération lyonnaise, les projets portés par le PRES sont au nombre de quatre.

Le premier est d'augmenter la taille critique et la visibilité internationale de l'université de Lyon ; en particulier, les publications

scientifiques seront toutes signées sous le sceau de l'université de Lyon, les noms des laboratoires étant cités après.

Le deuxième enjeu est de satisfaire aux critères d'excellence au niveau européen et mondial en développant une offre de formation pluridisciplinaire, type masters internationaux, démarche qualité des écoles de doctorat, mutualisation des outils et des moyens.

Un troisième enjeu vise à améliorer la visibilité et l'attractivité de la recherche lyonnaise. Pour cela, structurer la recherche lyonnaise en pôle de visibilité européenne en affichant les pôles d'excellence constitués par les réseaux thématiques de recherche avancée : les deux réseaux RTRA que Lyon a vu labellisés, confortés par les trois réseaux thématiques de recherche en santé pour lesquels Lyon a été aussi labellisée ainsi que le pôle ingénierie de Lyon pour lequel un label Carnot a été accordé à Lyon.

Enfin, un quatrième enjeu qui vise à optimiser le transfert vers la sphère économique. Pour cela, les dispositifs de valorisation de la recherche seront mutualisés. Seront développés les projets collaboratifs public-privé notamment -c'est ce qui a déjà lieu dans le cadre des pôles de compétitivité- et sera augmentée la sensibilisation à l'entrepreneuriat des étudiants.

Le présent rapport définit donc, pour le semestre qui vient, la part que le Grand Lyon attribuera au pôle de recherche et d'enseignement supérieur pour satisfaire ces objectifs, sachant que, fin 2007 ou début 2008, nous aurons à examiner une convention de partenariat pour les trois prochaines années, sachant que ce partenariat se fait bien sûr en coopération avec l'Etat et la région Rhône-Alpes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC soutient la constitution incontournable d'un pôle universitaire lyonnais rassemblé sous la seule bannière du PRES, qui fait écho à la création nécessaire de la bannière Only Lyon et à tous nos efforts pour fédérer les énergies et simplifier la reconnaissance extérieure de notre agglomération. La création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur est un moyen de clarification de la complexité administrative des universités et une nécessité pour améliorer la visibilité des universités françaises dans la compétition européenne et internationale.

Au titre de vice-présidente chargée de la réflexion et de l'action pour l'amélioration de la gestion des temps des habitants et des services urbains, j'apprécie particulièrement les efforts qui sont faits pour simplifier la vie quotidienne et gagner du temps. Je salue donc la création de la carte étudiant unique, multifonctions université de Lyon et j'espère son développement après une période de test sur trois établissements.

Le groupe GAEC tient cependant à souligner deux points importants :

- tout d'abord, la constitution des PRES ne règle pas le fond de la politique universitaire française, en particulier la question des moyens donnés à la recherche, aux enseignants et aux étudiants. C'est un problème en partie national mais, pour ce qui concerne notre délibération, il faudra clarifier les engagements financiers futurs entre les partenaires Etat, Région et Grand Lyon lors de la signature du contrat quadriennal, notre rapport ne portant aujourd'hui que sur les six mois à venir ;

- ensuite, le classement très contesté des universités mondiales, initié depuis 2003 par l'université de Shanghai, survalorise largement les sciences dures et les publications en anglais.

Or, dans notre délibération, les axes de travail et de développement autour des sciences humaines n'apparaissent pas. J'avais déjà fait une remarque similaire de cette tendance lors du vote du PADD du Scot en novembre dernier. Je sais que les sciences humaines figurent dans les *Presses universitaires de Lyon*, en particulier dans la convention avec la Région.

Nous devons donc être vigilants pour que les sciences humaines, si importantes entre autres pour la compréhension de notre territoire, de nos évolutions sociales et pour le vivre ensemble, soient elles aussi intégrées comme une composante fondamentale de nos universités et de nos chantiers prioritaires. Les compétences du Grand Lyon le permettent, en particulier par le biais du rayonnement international. Or, toutes les sciences participent d'ailleurs déjà largement du rayonnement de notre université lyonnaise à l'étranger.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UPC.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe ne peut qu'applaudir la concrétisation de ce pôle Université de Lyon qui réalise enfin ce qu'Alain Mérieux appelait de ses vœux lorsqu'il était vice-président de la région Rhône-Alpes aux côtés de Charles Millon. A l'époque, il se heurtait au mieux à l'indifférence, au pire à l'hostilité habilement déguisée en scepticisme de la part des milieux concernés.

Sur le fond, nous approuvons tous les axes qui sont inscrits ici, comme ma collègue vient de le faire elle-même, et sans aucune réticence.

Sur la forme, nous regrettons cependant que la participation du Grand Lyon soit découpée en petits morceaux, par exemple sur la mise en place de la structure de gouvernance ou sur la carte d'étudiant unique, avec cette malheureuse manie de multiplier les financements croisés jusque dans le détail des sous-rubriques des axes d'intervention.

Si les établissements impliqués croient sincèrement -et je veux dire sans arrière-pensée- à ce projet fédérateur, ils devraient sans peine trouver chez eux les moyens de réaliser ces tâches qui leur incombent au premier chef. En contrepartie, la contribution du Grand Lyon gagnerait beaucoup en lisibilité si elle était concentrée sur l'international par exemple ou sur la valorisation de la recherche. Cela aurait aussi le mérite de contribuer fortement à la cohérence des autres lignes d'action que le Grand Lyon développe par ailleurs, notamment à l'international.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je voudrais simplement dire à monsieur Vaté que nous avons travaillé ce dossier avec monsieur Philippe Gillet et que c'est donc avec lui que nous avons fait cette présentation. Vous savez qu'il a été un des artisans moteurs à la fois du PUL et de la création de l'université de Lyon ; je pense donc que nous pouvons lui faire confiance.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

**Désignation des représentants de la Communauté urbaine
au sein du conseil d'administration de l'association
Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes
(Dossier n° 2007-4285)**

Résultats de vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote pour l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes :

Ont obtenu :

* titulaire -

- Mme Nadine Gelas.....	76 voix
- Mme Béatrice Vessiller.....	1 voix
- M. Michel Forissier.....	2 voix
- M. Charles Million.....	2 voix

* suppléant -

- M. Jacky Darne.....	73 voix
- M. Fawzi Benarbia.....	1 voix
- M. François-Noël Buffet.....	2 voix
- M. Michel Terrot.....	2 voix

Sont donc élus madame Nadine Gelas et monsieur Jacky Darne.

N° 2007-4270 - développement économique - Subvention à la fondation Bullukian pour le projet preuve de concept - Convention dans le cadre de canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vaté a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4270. Monsieur Vaté, vous avez la parole.

M. VATÉ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de deux minutes d'intervention pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, quelques observations sur la fondation Bullukian, fondation qui n'était pas financée sous l'ancien mandat et qui ne recevait aucune subvention a reçu, en 2005 : 650 000 €, en 2006 : 550 000 €, en 2007 : 500 000 €, plus cette délibération : 1 140 000 €, ce qui fait 1 640 000 €. En termes de subvention, c'est une croissance significative, certains diraient même une réussite particulière.

Ceci étant, à ce niveau, cela mériterait une véritable évaluation pour expliquer un tel niveau de financement aussi rapidement dans notre collectivité et une vérification de l'utilité. Dans cette attente, notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, en fait, on a augmenté de cette façon uniquement parce que ce sont des amis ! Et comme ce sont des amis, on a dit : "On va leur voter une grosse subvention." Non ! Il se trouve que nous avons besoin d'une fondation qui puisse porter le canceropôle Clara et que la fondation Bullukian... -je vous passerai la parole après- ...a accepté de porter le canceropôle Clara, quelquefois d'ailleurs contre ses propres intérêts puisque les subventions des différentes collectivités locales, et même parfois de l'Etat, ont eu tendance à tarder et que c'est la fondation Bullukian qui a été de sa poche pour effectivement pouvoir faire les avances nécessaires pour que Clara fonctionne.

Si vous voulez quelques explications lors de la prochaine séance sur l'état d'activités du canceropôle Clara, nous pourrions vous les donner et nous ferons même venir les scientifiques qui

s'occupent de ce sujet du canceropôle et qui pourront vous dire ce que l'on a fait avec l'argent donné à nos amis de la fondation Bullukian.

Le groupe UPC, vous avez la parole.

M. BROCHIER : Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir parlé à ma place puisque c'était exactement ce que je voulais dire, donc je peux dissenter sur autre chose...

Plus sérieusement, je voulais intervenir parce que ces subventions que l'on nous demande d'accorder aux HCL, d'une part, et à la fondation Bullukian, d'autre part, vont dans le même sens, c'est-à-dire le soutien au canceropôle. La seule chose c'est que vous savez probablement que ce canceropôle regroupe toute une série de laboratoires, de réseaux régionaux, de réseaux cliniques, de collectivités locales et, figurez-vous, des industriels : Oh calamité !

Clara s'inscrit dans le plan de développement national de lutte contre le cancer et Clara n'est pas là pour faire mais est là pour faire faire. Lorsque Clara a été créé en janvier 2005, il n'y avait pas un sou vaillant pour embaucher le premier personnel. C'est la fondation Bullukian qui a fait l'avance entre janvier 2005 et juillet 2005, époque à laquelle les premières subventions sont venues. A quoi servent ces douze personnes ? A mettre en réseau les différents partenaires régionaux (recherche, collectivités locales, cliniques) sur des thèmes bien déterminés, sachant qu'ils sont là uniquement pour faire émerger des thèmes, pour aider à faire le tri et surtout à mettre en synergie.

Voilà ce que je voulais rajouter, monsieur le président. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je pense que vous êtes rassuré.

Nous pouvons donc passer au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VATÉ.

N° 2007-4272 - développement économique - Subvention à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est relative au forum pour une mondialisation responsable et à la création du club de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4272. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une série d'interventions ; d'abord le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons déjà émis des doutes il y a un an sur l'intérêt et la qualité du Forum mondial pour une mondialisation responsable, lors de votre dernière demande de subvention.

Aujourd'hui, vous nous annoncez que l'équilibre n'a pas pu être tenu et vous nous demandez d'apurer les comptes de ce forum

qui s'est tenu à Lyon en octobre 2006. Vous nous expliquez que ce déficit s'explique principalement par la participation de 2 860 participants contre 1 500 attendus.

Toutefois, si nous comparons le résultat des recettes que nous avons enregistrées (15 000 €) et le budget prévisionnel que nous avons établi avant la manifestation (100 000 €), il apparaît que le nombre de congressistes payants a été très nettement inférieur à nos prévisions. Si nous avons eu plus de participants, c'est principalement du fait de personnes qui n'ont pas payé leur entrée voire qui ont été invitées pour un séjour à Lyon.

Cela me rappelle les congrès d'un homme politique français célèbre qui, il y a une dizaine d'années, bourrait ses salles avec des personnes payées. Cette situation avait d'ailleurs été dénoncée par notre justice. Je ne voudrais surtout pas que le nom de notre agglomération soit associé à un ridicule semblable.

C'est pourquoi il me paraît inutile de continuer une manifestation qui risque de nous apporter plus de ridicule que de retombées positives pour notre ville. Nous ne pourrions donc pas voter ni l'apurement du passé et encore moins les subventions pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, nous avons soutenu l'organisation du Forum pour une mondialisation responsable. Cependant, nous ne pouvons souscrire à la gestion de la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est.

Le 28 mars, j'avais participé à une réunion de travail consacrée à la présentation du bilan de cette opération. Différentes questions sur les comptes avaient été posées à cette occasion. En dépit d'une relance, je n'ai jamais reçu les précisions attendues. Ceci est discourtois et parfaitement inacceptable.

Le groupe GAEC ne peut donc pas approuver cette délibération, d'autant que nous attendons la concrétisation des engagements que vous avez pris, monsieur le président, lors des conclusions du forum, en particulier sur la gouvernance économique et l'association des représentants de salariés à cette manifestation. Aussi, nous ne pourrions approuver cette proposition.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons ensuite le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, vous nous demandez de prendre en charge la majeure partie du déficit constaté sur l'organisation du forum d'octobre 2006. Avant de détailler les aspects financiers et juridiques du montage de ce forum, quelques mots sur le fond et les résultats de cette manifestation.

Au plan national et international, le bilan politique et médiatique n'est sans doute pas à la hauteur des attentes. Sur le plan médiatique, l'événement est passé assez inaperçu au niveau des grands médias ; TF1, France 2 n'ont pas fait l'ouverture du 20 heures sur le forum.

Entre la liste des personnalités attendues et la liste des personnes effectivement venues, il y a une différence significative. Le casting prestigieux s'est métamorphosé en une modeste production à la française puisqu'il n'y avait qu'une seule personne ayant rang d'exécutif dans un Etat.

Enfin, le petit fascicule d'une quarantaine de page que nous venons de recevoir recèle en réalité beaucoup de poncifs et nous ne sommes pas sûrs qu'il contribue à faire entrer ce forum comme un grand moment de la pensée politique du XXI^{ème} siècle.

Au plan local, dans le comité de pilotage du forum, les Verts avaient insisté sur la nécessité des suites concrètes que notre collectivité devait tirer de cette manifestation, notamment avec l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans notre politique économique avec l'entrée des syndicats de salariés dans la démarche Grand Lyon Esprit d'entreprendre, avec le développement de la coopération décentralisée ou encore le développement des clauses d'insertion sociale et environnementale dans les marchés publics.

Sur ces différents points, nous avons effectivement engagé avec le pôle de compétence en urbanisme une démarche en faveur de l'économie sociale et solidaire pour 40 000 €, ce qui est une somme bien modeste à côté des 2 M€ du forum ou des 475 000 € de l'institut Bocuse. Par contre, nous n'avons pas avancé avec l'union régionale des Scop, avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ou avec la participation des syndicats de salariés dans la gouvernance de la politique économique. La présence des syndicats au conseil de développement leur permettra, certes, de faire des propositions sur les politiques communautaires - comme l'indique la délibération - mais c'est tout de même anecdotique par rapport à la participation opérationnelle au dispositif GLEE. Concernant les clauses d'insertion dans nos marchés, nous faisons un peu mieux qu'avant mais cela relève plus de notre Agenda 21 que des suites du forum.

Sur les aspects financiers, lorsque le budget de 2 310 000 € a été connu en avril 2006, nombreux ont été les observateurs pour souligner le caractère excessif de cette manifestation de deux jours à la Cité internationale. Le groupe Les Verts a alors demandé une réduction de l'enveloppe budgétaire et du soutien public afin de trouver un compromis raisonnable.

Le bilan final de 2 218 000 € donne la désagréable impression d'avoir été trompé. Le privé qui, en avril 2006, devait apporter 40 % du financement s'est désengagé et, avec les deux rallonges budgétaires demandées à la fois au Grand Lyon et à la ville de Lyon, le taux de participation du privé ne sera que de 15 %. Pour ce qui devait être le signe d'un dialogue entre les riches du privé, principaux bénéficiaires de la mondialisation, et les pauvres, principales victimes, on ne peut que regretter que les privés aient déserté le chemin de ce dialogue.

Sur le déficit à combler de 200 000 €, deux postes appellent quelques remarques :

- d'une part, 54 000 € pour la diffusion des travaux réalisés. Or, dans la délibération de 2006 que nous avons votée, un budget de 55 000 € sur les suites du forum était prévu ; alors pourquoi cette nouvelle dépense d'un montant équivalent ?

- d'autre part, 80 000 € pour une étude de faisabilité sur la création du club de Lyon qui serait un lieu de dialogue et de débat sur la mondialisation responsable. Cette étude nous pose un problème sur le fond : si une instance de dialogue mondial réunissant collectivités, syndicats, entreprises s'avérait nécessaire, pourquoi ne relèverait-elle pas d'une de ces multiples instances qui existent déjà au niveau international : réseaux de collectivités ou instances internationales (ONU, Unesco...) ? Comme on nous annonce déjà la tenue du forum en 2008 et sachant qu'il est d'usage, à l'échelle internationale, de considérer que c'est aux Etats et aux collectivités de financer la majorité des coûts générés par ce genre de conférence, nous aimerions savoir si les différents partenaires vont participer au financement et à quelle hauteur.

Sur la forme, il existe une dernière inquiétude, que notre groupe avait déjà soulignée en juin 2006, sur le montage juridique. La prise en charge du déficit de l'opération sans que soient

mobilisés les crédits de la prétendue association initiatrice sur ce forum contribue à prouver que le véritable organisateur n'est pas l'association Fondation du sud-est mais bien la communauté urbaine de Lyon. Il y a toujours le risque d'une requalification d'une subvention en marché public ou en délégation de service public.

A ce titre, quatre éléments nous inquiètent :

- la couverture du déficit,
- la présentation faite au cours de la séance publique du conseil communautaire où les propos tenus par l'exécutif laissent clairement entendre l'initiative de la communauté urbaine de Lyon,
- la passation par la Communauté urbaine d'un marché d'études et de faisabilité qui ne dit pas son nom,
- le taux de financement public de 80 %.

En conséquence, nous ne pouvons cautionner plusieurs points de cette délibération. Le groupe Les Verts votera donc contre, Gilles Buna et moi-même, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Mais, madame Vessiller, vous pouvez également voter contre si vous le voulez !

Mme la vice-présidente VESSILLER : Bien, je le ferai.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, j'en tirerai les conclusions !

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, j'interviens au nom de madame Bertrix.

Nous ne reviendrons pas sur les éléments d'intérêt que nous avons détaillés l'an dernier lors du débat sur le premier Forum pour une mondialisation responsable, bien que la proposition que nous avions formulée de la mise en place d'une commission réunissant les participants de chaque groupe politique au Grand Lyon pour l'élaboration de ce forum soit toujours en attente.

Le coût élevé de la première réalisation nous avait déjà interrogés. Le déficit qui s'est révélé et le détail financier de la réalisation nous conduisent à la plus grande prudence. Nous savons bien qu'une première opération accuse les écueils dus à sa nouveauté mais il faut alors revoir et adapter son fonctionnement et son administration.

Or, aujourd'hui, on ne nous propose pas une remise à plat et un nouveau cadrage financier mais, outre la couverture du déficit, un nouvel investissement de 54 160 € pour la diffusion des lignes fortes du premier forum et 80 000 € pour la création du club de Lyon, sans doute intéressant mais dont nous souhaiterions plus d'informations quant au contenu et au fonctionnement. Ces actions et études proposées nous paraissent incomplètes et coûteuses pour -et je reprends les termes de la délibération- "examiner l'éventualité d'un deuxième forum".

Pour toutes ces raisons, notre groupe restera très prudent et très attentif au déroulement de cette opération préforum.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, Pierre-Alain Muet nous disait il y a deux ans qu'il manquait un lieu où les acteurs d'une mondialisation responsable pourraient dialoguer et inventer les régulations qui font aujourd'hui défaut à la mondialisation.

L'ambition était forte, presque au-delà de nos forces oserai-je dire. Mon éminent collègue Michel Vaté l'avait d'ailleurs fort bien souligné en 2005 ; il disait -je cite- : "Vous voulez vous positionner entre Davos et Porto Alegre, en oubliant au passage que Porto Alegre n'existe plus. C'est en fait vouloir emprunter à chacun ce qui manque à l'autre. Autrement dit, il s'agit de faire l'un et l'autre alors que le Grand Lyon en soi n'a aucune compétence dans ce domaine ni aucune expertise reconnue internationalement."

J'ai lu avec attention, monsieur le président, les actes de la première édition du forum. Comme dans toutes ces réunions d'envergure, c'est riche, dense mais les interventions se répondent et trop souvent sans aller au bout des choses. On surfe souvent sur les bonnes intentions ou les réactions sans aller au fond, à la proposition, à la décision, à l'action.

Je participe régulièrement comme auditeur aux séminaires de l'institut Aspen et j'y apprend beaucoup. Sur ce point, monsieur le président, votre "pari pascalien", très à la mode ces temps-ci, qui consistait à affirmer qu'en travaillant ensemble, nous n'avions rien à perdre mais au contraire tout à gagner, est réussi. Et d'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement ? Mais si le rôle d'Aspen est d'engager des réflexions, des échanges, le rôle des hommes politiques est d'initier des actions, de faire preuve de volontarisme, a fortiori lorsque les trois thématiques choisies pour ce forum posent des questions ou des affirmations qui imposent des réponses concrètes. Il y a quelques jours, Bernard Kouchner tirait la même conclusion devant le Chilien Juan Somavia, directeur du Bureau international du travail ; il disait : "Mais des rapports tu en as fait plein ! L'important c'est maintenant de passer à l'action."

A la lecture de ces actes, je suis resté sur ma faim. Nous sommes en effet loin du compte, loin de l'ambition, loin de l'action. Vous allez me dire, monsieur le président, que je suis un incorrigible pessimiste voire un esprit purement critique. Je ne le crois pas. Je vais même vous faire une confidence, monsieur le président : j'aurais été ravi, heureux que vous réussissiez ce pari de la décision et de l'action tant les problématiques abordées par ce forum posent question ; car, à tout prendre, nous sommes tous ici favorables à cette "mondialisation responsable", même si l'union de ces deux mots devrait faire frémir l'agrégé de lettres que vous êtes car ce n'est pas à la mondialisation d'être responsable mais aux hommes, aux institutions et aux entreprises qui la font.

Michel Vaté -toujours lui-, sans être prophète, estimait d'ailleurs en 2005 -je le cite- : "Si on enlève les chefs d'Etat, les dirigeants d'institutions internationales, les ministres, les maires des grandes villes accompagnés chacun par quelques collaborateurs, si on enlève ensuite les inévitables associations qui bavardent beaucoup mais qui n'agissent pas, cela laisse peu de place pour ceux que votre rapport appelle fort justement les acteurs. Nous allons donc vers une énième assemblée de dirigeants sélectionnés ou d'experts sélectionnés comme il en existe beaucoup d'autres, vers une manifestation très sélective, très élitiste, à la fois redondante et frustrante". Reconnaissons que la lecture des actes lui donne raison !

Alors qu'en est-il de ce rapport ? Tout d'abord, vous nous demandez de solder les comptes. Vous nous annoncez 2 680 participants. Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que vos chiffres sont trompeurs. Vous confondez affluence, c'est-à-dire le total des entrées sur deux jours, et inscriptions. En réalité, le nombre exact est de 1 680 personnes participantes inscrites qui se décomposent comme suit : 210 personnes présentes le jeudi seul, 1 180 présentes le jeudi et le vendredi et 290 le vendredi seul, soit 1 680 personnes ; les chiffres sont de la Fondation scientifique de Lyon, cet après-midi. Quant au nombre de participants en provenance de l'étranger, il

est de seulement 420 personnes, soit 25 %. Vous avouerez que cela change beaucoup de choses, notamment si l'on rapporte le budget -comme il est d'usage chez les organisateurs de congrès ou de forums- au nombre de participants !

Justement, parlons chiffres : le forum accuse un déficit de 145 840 €, soit 7 % du budget. C'est beaucoup, il faut être honnête -on peut se le dire, on est entre nous-, d'autant que la part du financement public dans l'opération est déjà de 80 %, là où des sociétés comme Reed Exhibitions qui organisent elles-mêmes ce type d'exhibitions internationales d'envergure prônent plutôt 70 % de financements privés et 30 % de public sur ce type de manifestations.

Le poste "inscriptions" est pour moi un indicateur du succès réel du forum car là où vous escomptiez 100 000 € de recettes d'inscriptions, vous en avez seulement comptabilisé 15 000 alors que, dans le même temps, les participants passaient de 1 500, selon le budget prévisionnel, à 1 680, soit une participation stable pour des recettes divisées par sept. Or, dans tous les forums ou colloques internationaux, les entrées sont payantes, la gratuité étant accordée dans des circonstances exceptionnelles ou à des publics cibles comme les étudiants ou les publics les plus défavorisés. Dans un grand élan d'humanisme, Lyon a fait différemment pour -je cite- "ouvrir à un public plus large l'événement". Ici, il s'agit pour nous de pointer du doigt une organisation responsable ; en l'occurrence, je dirai qu'elle a été comptablement irresponsable !

Vous nous demandez ensuite de contribuer pour 54 160 € à la réalisation et à la diffusion des actes du colloque. La belle affaire ! On découvre un an après qu'un colloque ne vit que par ses actes, que par ses traces. A défaut de décisions et d'actions, il reste les paroles, monsieur le président. A l'époque, nous nous étions interrogés sur la compétence et l'expertise du Grand Lyon ; voici qui apporte de l'eau à notre moulin ! Et je dois donc les ajouter au déficit : nous tournons donc à 10 % de dépassement de budget.

Voici donc clos, sur la première partie de ce rapport, ce premier forum.

Il est temps de parler d'avenir. Je sais qu'il est fortement question d'organiser un second forum l'année prochaine. Espérons qu'au lieu de nous proposer des dossiers morcelés -comme c'est le cas aujourd'hui et il y a deux séances de ce Conseil-, vous nous présenterez un jour un véritable rapport construit, argumenté, sur lequel nous pourrions débattre et trancher pour ou contre ce second forum. En attendant, patiemment, méthodiquement, vous tissez la toile qui vous permettra de l'imposer plutôt que de le proposer.

Dans le rapport du jour, vous nous proposez enfin quatre axes de travail :

- la création du Club de Lyon,
- de la chaire pour une mondialisation responsable,
- d'un pôle de compétence sur la finance solidaire,
- d'un référentiel sur la politique des territoires combinant dimensions économiques, sociales, environnementales et citoyennes.

Ces quatre initiatives méritent d'être regardées avec attention.

Le Club de Lyon, tout d'abord, nous semble prometteur. Vous souhaitez qu'il puisse "organiser des rencontres pour la préparation des sommets mondiaux, permettant aux acteurs d'élaborer des contributions susceptibles d'être versées aux travaux de ces réunions internationales, voire d'en influencer le contenu". Dont acte. L'ambition nous semble excellente à la condition que...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roux de Bezieux, vous aviez deux minutes de temps de parole !

M. ROUX DE BEZIEUX : Quand d'autres demandent cinq minutes et parlent trente, vous savez, effectivement !

...que le Club de Lyon soit rapidement reconnu sur la scène internationale pour la pertinence de ses travaux et des solutions qu'il recommande. Nous sommes convaincus comme vous de la pertinence de la "diplomatie des villes". Une telle structure entre dans ce cadre. Mais, une nouvelle fois, l'ambition doit être à la hauteur des moyens dégagés, tant humains qu'intellectuels ou financiers, et bien entendu des réseaux mis en résonance. Faute de quoi ce Club de Lyon ne dépassera pas le stade des ambitions contrariées.

Par ailleurs, nous souhaitons que des critères d'évaluation soient intégrés au projet dès le départ, seule l'atteinte des objectifs déclenchant le versement des subventions en année n + 1.

Vous nous proposez ce soir de mettre 80 000 euros sur la table pour voir si nous pouvons passer de l'idée, voire de l'idéal, à la réalité ; 80 000 € en études, une somme pour laquelle nous ne disposons d'aucun détail, d'aucun devis, d'aucun budget prévisionnel, ce qui me navre car, avant de faire une étude, il faut partir d'un cahier des charges qui nous est pour l'instant étranger.

Passons à la chaire pour une mondialisation responsable : au-delà des formules pour le moins surprenantes -j'ai eu l'occasion de le dire il y a quelques minutes-, cela nous semble être une idée à creuser, d'autant que des structures reconnues internationalement existent déjà au sein de l'Université lyonnaise comme l'Iframond (Institut d'études de la francophonie et de la mondialisation) par exemple qui vit aujourd'hui malheureusement sans aucune considération de la ville et du Grand Lyon ; heureusement que la Région, elle, s'intéresse à la francophonie et à cette étude de la mondialisation ! On sait la réputation de l'université de Lyon -on a parlé tout à l'heure de sa réputation à venir sur les classements internationaux et de la qualité de ses recherches- pour avoir, en mon sens, toute confiance dans cette future chaire, dès lors qu'elle rassemble et unit bien au-delà de notre territoire.

Le pôle de compétence sur la finance solidaire maintenant a déjà à Lyon des racines solides. Les travaux de recherche fondamentale et appliquée de nombreux universitaires lyonnais, dont ceux de notre collègue Michel Vaté -dont ce soir c'est un panégyrique- sur la microfinance font autorité dans les colloques internationaux comme au sein des grands donneurs d'ordres comme le FMI ou la Banque mondiale ou encore auprès de Planet Finance dirigée par Jacques Attali. Nous ne pouvons donc qu'être favorables à cette mise en valeur des travaux. Une remarque cependant : les spécialistes de la microfinance ne nous ont pas attendus pour travailler et mettre en commun leurs travaux. De nombreuses villes du monde, par exemple, ont une large longueur d'avance sur nous...

(Mouvements dans la salle).

M. ROUX DE BEZIEUX : C'est la dernière page !

...Témoin cette réunion récente, justement à Québec, sur le thème de la finance solidaire. Juste pour que chacun comprenne bien : les universitaires qui y étaient ont parlé de Lyon et de nombreux participants ont demandé où se situait Lyon par rapport à Paris, Genève et Rome ! Vous voyez que ce n'est pas forcément toujours très simple...

C'est nul mais c'est ainsi, monsieur le président ! Mais, eux, il font autorité par leurs recherches, monsieur le président, et ils trouvent !

Enfin, la démarche d'évaluation des territoires, si elle semble séduisante sur le papier, nous semble très franco-française et peu exportable. Or, est-il besoin de le rappeler, l'objectif de ce forum était de réfléchir et d'agir sur le vaste monde.

En conséquence de quoi, monsieur le président, même si ce dossier recèle des éléments extrêmement pertinents et intéressants pour la première partie et avec les mises en garde que nous avons effectuées sur la deuxième partie, nous voterons contre tout en regardant d'un œil extrêmement bienveillant ce qui pourrait être mis en place ; je vous le redis encore une fois, je ne réclame qu'à être convaincu de la pertinence d'un certain nombre de ces actions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la vice-présidente GELAS : Monsieur le président, c'était monsieur Pierre-Alain Muet qui devait intervenir mais je vais simplement répondre aux interventions qui ont eu lieu.

D'abord, monsieur Roux de Bezieux, puisque vous avez insisté sur les deux termes "mondialisation responsable", je dois dire qu'il est faux que l'on ne puisse pas mettre le terme "responsable" à côté de "mondialisation" car ce terme-là ne s'accroche pas simplement à un individu ou à une personne mais vous trouvez "des façons de faire responsables" et si vous consultez tous les dictionnaires, vous trouverez ces deux mots. Donc je voulais vous reprendre là-dessus car vous avez beaucoup insisté.

Maintenant, j'en reviens aux choses sérieuses. Sur le bilan, je crois que l'on peut constater que le bilan en termes de fréquentation, quels que soient les chiffres, a tout de même été un succès et que ce forum a suscité de l'intérêt puisque, justement, il a été obligé d'accueillir beaucoup plus de gens que prévu même si c'est gratuitement au départ et que le thème même de la mondialisation, dont on parle tous les jours dans les médias -même si c'est gratuitement- et qui pose beaucoup de questions à l'ensemble de la population, était un bon thème de ce point de vue.

Alors -comme l'a dit monsieur Vincent-, le fait que ce soit une première édition peut provoquer un certain nombre de défaillances, aussi bien en termes logistique qu'en termes de positionnement et c'est normal : on ne connaît pas une seule grande manifestation, aussi bien culturelle qu'économique, qui ait pu connaître dès sa première édition tout à fait ce qui valait et être un parfait succès. Ce qui explique même, de ce point de vue-là, le déficit qui est plus dû à un grand nombre de participants qu'à des dépassements considérables.

Après, sur les suites, vous reconnaissez vous-même qu'il y a des suites concrètes à ce Forum de la mondialisation. Aussi, en termes de politiques économiques qui sont suivies au Grand Lyon, mon collègue David pourrait dire que ce forum et les conclusions et les discussions qui ont eu lieu ont eu une certaine importance et certaines répercussions dans la politique d'insertion par l'économie ou sur les politiques de coopération décentralisée et sur les problèmes de la solidarité numérique.

Ensuite, les annonces qui sont faites sur des actions à conduire et la réflexion qui est conduite aussi bien sur le pôle de compétence, sur la finance solidaire que sur le Club de Lyon -dont vous-même vous reconnaissez l'intérêt- ou sur la mondialisation responsable qui intéresse beaucoup le réseau thématique de recherche conduit par l'École normale supérieure et monsieur Olivier Faron, tous ces éléments-là sont plutôt positifs.

Il faut que ces actions concrètes et ces prolongements de ce premier forum social aient lieu afin que l'on puisse juger, à partir

de ces actions concrètes, pour un éventuel deuxième forum ; mais au moins que l'on puisse voir ce que peuvent donner des actions comme celles-là.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots complémentaires.

Chacun peut juger bien évidemment et la participation dans son volume et les personnes qui étaient présentes. Je voudrais simplement citer un certain nombre de personnalités qui étaient présentes lors de ce forum. Vous indiquiez vous-même qu'il y avait 450 étrangers, ce qui, pour un premier forum, n'est pas si maigrelet que cela.

Quant aux personnalités, on trouvait des dirigeants d'entreprises, comme Franck Riboux, comme Michel Pébereau, on trouvait également Jean-Philippe Courtois. Il se trouve que Jean-Philippe Courtois est le président directeur général de Microsoft Europe et c'est justement grâce à cette rencontre avec Jean-Philippe Courtois que nous avons pu signer le protocole dont on a abondamment parlé avec Bill Gates. Comme vous vous demandiez à un moment donné si, effectivement, il y avait des retombées depuis la signature de ce protocole, je tiens à vous dire que la bibliothèque municipale de Lyon voit un certain nombre de ses agents régulièrement formés maintenant par les équipes de Microsoft, qu'un journal lyonnais titrait sur les liens qui s'étaient établis entre Microsoft et un certain nombre d'entreprises du jeu vidéo lyonnais.

Pour ce qui est des grandes organisations internationales, il y avait par exemple les représentants d'Amnesty international, il y avait Gustavo Massiat du CRID, il y avait Francisco Witteker-Ferreira, l'un des fondateurs justement du forum de Porto Alegre.

En ce qui concerne les grandes institutions internationales, nous avons des représentants de l'OMC, nous avons le sous-secrétaire général des Nations unies, nous avons les représentants de la commission européenne.

En ce qui concerne les représentants des Etats, outre Abdoulay Houad, nous avons un certain nombre de ministres qui étaient présents lors de ce forum.

Par ailleurs, nous avons l'ensemble des secrétaires généraux des organisations syndicales françaises, nous avons également les secrétaires généraux à la fois de l'ancienne CISL et de la CNT, les deux organisations qui ont fusionné au niveau international et nous avons Guy Ryder qui est aujourd'hui le secrétaire général de cette nouvelle organisation fusionnée.

C'est précisément ces gens-là qui aujourd'hui nous demandent de pouvoir continuer ce que nous avons fait par le passé et de pouvoir aller de l'avant.

Comme nous ne voulons pas prendre de décisions qui soient précipitées, nous avons décidé effectivement de poursuivre de manière modeste, d'abord par la publication -ce qui nous semblait normal- des actes de ce colloque de manière à ce que chacun puisse juger sur pièces et -vous l'avez dit vous-même- lorsque l'on regarde, le contenu n'est pas si médiocre que cela. Ce n'est peut-être pas le sommet de la pensée du XXI^{ème} siècle mais qui peut prétendre incarner le sommet de la pensée du XXI^{ème} siècle ? Je crois que, dans ce domaine, il faut faire preuve d'un peu de modestie. En tout cas, cela intéresse suffisamment, par exemple l'École normale supérieure lettres pour -comme l'a indiquait madame Gelas- inclure la chaire que nous souhaitons créer dans le cadre du RTRA qui vient d'être accordé par le Gouvernement dans le domaine des sciences humaines.

Contrairement à ce qui a pu être dit, ce que nous avons fait me semble porteur et je crois que nous avons une différence fondamentale dans l'appréciation de l'action internationale que nous menons. Pour nous, participer à l'ensemble des réseaux de ville et donc faire en sorte que Lyon soit de plus en plus connue, prendre la tête des Eurocités, cela nous semble quelque chose de bien qui permet effectivement de faire rayonner notre ville ; organiser ce type de colloque, cela nous permet par exemple de faire en sorte -et vous l'avez dit vous-même- qu'une organisation comme Rid Midem décide d'organiser à ses frais Global City et décide de l'organiser à Lyon, donc cela aussi est l'une des suites du colloque que nous avons organisé.

Nous allons aussi -et vous nous en aviez fait le reproche, dépenser à l'étranger l'argent du contribuable, vous vous souvenez de notre débat- à Philadelphie, à Chicago, à New York et cela nous permet de pouvoir apporter à Lyon une entreprise comme Jansay qui est le numéro mondial des biotechnologies et qui a décidé d'investir 100 M€ à Lyon dans un centre de recherche et une unité de production.

Voilà les résultats de l'action internationale que nous menons. Je reconnais certes que c'est modeste mais ce n'est pas totalement négligeable et en tout cas pas totalement ridicule.

Vous avez eu la parole vingt minutes, vous permettez que je mette au vote !

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel,
- abstentions : M. Fournel, Mme Mermoud (Gauche alternative, écologique, citoyenne), M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2007-4300 - proximité, ressources humaines et environnement - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et prestations relevant du service complet et de la collecte des déchets issue de l'activité d'ébouage sur une partie des territoires de Lyon et Villeurbanne - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4301 - proximité, ressources humaines et environnement - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4302 - proximité, ressources humaines et environnement - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4300, 2007-4301 et 2007-4302. Monsieur Perret, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur en remplacement de M. PERRET absent momentanément : Monsieur Perret s'est absenté momentanément. Avis favorable de la commission sur ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, vous nous demandez de vous autoriser à signer trois marchés pour la collecte des déchets ménagers qui ont été divisés en trois lots. Cette autorisation ne fait en fait qu'entériner les décisions déjà prises par la commission permanente d'appel d'offres et nous n'avons aujourd'hui aucune raison de revenir sur ces décisions.

Toutefois, à cette occasion, il me paraît important de vous rappeler nos échanges concernant l'attribution du marché d'assistance à l'optimisation de la collecte qui fut attribué à des sociétés du groupe Onyx. Votre réponse, pour me montrer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, s'appuyait sur le fait que la décision du juge ne vous autorisait pas à attribuer finalement ce marché. Nous ne pouvons donc que remercier la justice de notre pays de nous avoir aidés à ne pas faire une nouvelle bétise.

Pour les délibérations de ce jour, je pense qu'il serait nettement plus sage de ne pas forcer les choses et de suivre l'injonction du tribunal administratif qui nous enjoint de différer la signature de ces trois lots. Ces marchés sont à renouveler au mois de décembre prochain, nous avons tout le temps d'attendre les décisions de justice avant de les attribuer définitivement. Il ne me semble pas nécessaire de rentrer dans l'illégalité. C'est pourquoi, pour notre part, nous ne voterons pas positivement l'autorisation d'une telle signature.

(Applaudissements dans le public).

M. LE PRÉSIDENT : Mercibeaucoup. J'ai ensuite le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, ces trois rapports qui nous engagent pour le renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères constituent un enjeu financier très important pour notre collectivité puisque leur montant annuel approche les 70 M€.

Ce qui est également considérable c'est la baisse qu'ils représentent par rapport aux marchés précédents puisque nous allons passer d'un coût unitaire de 100 €/la tonne à environ 70 €, c'est-à-dire une réduction de 30 %. Cette baisse est directement liée aux conditions de la concurrence que nous avons su mettre en place autour de ces nouvelles consultations puisque nous avons considérablement revu les volumes et le périmètre des différents lots.

Tout en nous félicitant des montants de ces nouveaux marchés pour les finances du Grand Lyon, nous devons être vigilants à ce que cette baisse des coûts n'entraîne pas une baisse du service aux usagers. Sur ce point, nous sommes en partie responsables : c'est en effet au Grand Lyon de mettre en œuvre le dispositif de contrôle et de suivi de la prestation des entreprises. C'est à cette condition que nous pourrions dire si les nouveaux marchés sont vraiment un gain pour notre collectivité et nos concitoyens.

Le deuxième enjeu important de ce dossier c'est l'enjeu social puisqu'il s'agira des premiers marchés de service de cette envelopure passés par le Grand Lyon comportant des clauses sociales.

L'enjeu social c'est également de répondre aux interrogations des personnels de l'entreprise Sita-Mos ; ils l'ont exprimé dans la presse, ils sont présents dans la salle ce soir. Cette entreprise, prestataire majoritaire aujourd'hui, n'a pas été retenue à l'issue des présentes consultations mais, comme le prévoit le code du travail, les personnels de Sita-Mos aujourd'hui affectés à la collecte sur le Grand Lyon seront repris par les nouveaux attributaires en conservant leur contrat de travail.

Enfin, bien sûr, l'environnement est un enjeu important en matière de traitement des déchets. Mais nous en avons discuté longuement le mois dernier à l'occasion de la présentation du rapport annuel, je n'y reviendrai pas.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe GAEC. Pardon, excusez-moi ! le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe souhaite très rapidement et simplement apporter une explication de vote au sujet des trois délibérations proposées ce soir. En effet, un référé précontractuel ayant été déposé au tribunal administratif par l'un des concurrents ayant répondu à l'appel d'offres et ne disposant pas à cette heure du résultat de la décision juridictionnelle, nous estimons qu'il nous est impossible de se prononcer sur ces trois délibérations et c'est pourquoi nous nous abstenons collectivement.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais... Oui, monsieur Tête.

M. TÊTE : Nous apprenons une information nouvelle que nous ne connaissions pas. Cela mérite effectivement de réfléchir à ce que l'on peut avoir comme communication et information de la décision de justice.

M. LE PRÉSIDENT : Nous ne l'avons pas et c'est bien là le problème !

M. TÊTE : Ah bon ? Il y a un problème d'information des conseillers alors.

M. LE PRÉSIDENT : Un référé contractuel doit être rendu demain.

Pourquoi je vous présente ce dossier ? On ne peut préjuger de ce que sera la décision de demain. Si effectivement le référé précontractuel dit que l'appel d'offres est effectivement annulé, notre appel d'offres tombe ; si, par contre, il en allait du cas contraire, bien évidemment notre appel d'offres resterait valide.

Alors, ce que je tiens à souligner c'est qu'effectivement, dans beaucoup d'appel d'offres, on commence à avoir un certain nombre de recours de la part des sociétés qui ne l'ont pas emporté. Je mets en garde tous les conseillers : si effectivement nous devons être dans ce chemin-là, alors que -je vous le rappelle- il n'y avait pas photo puisque c'était à l'unanimité que la CAO a retenu ces firmes en faisant baisser -comme on l'a rappelé- le coût des contrats de 30 %. Alors cela veut dire que, dans ce cas-là, nous allons garder pour l'éternité les mêmes prestataires pour les mêmes lots et qu'il n'y aura plus aucune concurrence et qu'à un moment donné, ce sera la collectivité qui en portera les coûts.

Je vous demande de voter ce soir ce dossier. Si demain, effectivement, on nous dit que le dossier est caduc, nous

relancerons mais, je préviens, nous relancerons à nouveau non pas pour faire plaisir à tel ou tel mais en prenant ceux qui effectivement sont les mieux-disants, les moins-disants sur le prix et en même temps, qui d'un point de vue technique, nous font les meilleures offres.

Je vous rappelle, par exemple, l'histoire à Paris -pour ne pas parler que de Lyon- entre Claire Chanel et Decaux et qu'effectivement on voit bien que, dans toutes les grandes villes, il y a ce type de contentieux. Et je veux dire aux salariés qu'ils ne soient pas dupes. Effectivement, dans les contrats, il est dit que la société qui emporte un marché reprend forcément l'ensemble du personnel qui était dans la société qui a perdu le marché. Donc on vous trompe aujourd'hui pour pouvoir garder effectivement un certain nombre d'intérêts particuliers.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Union pour la Communauté - UDF et apparentés - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel,
- abstentions : Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir.

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD en remplacement de M. PERRET absent momentanément.

N° 2007-4311 - proximité, ressources humaines et environnement - Ratios pour avancement de grades - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4311. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il y a une note au rapporteur qui indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau des ratios d'avancement ; il convient de le remplacer par le tableau qui a été distribué en début de séance.

(Voir tableau page suivante).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Les accords Jacob, issus du précédent gouvernement, sont vécus par les personnels de la fonction publique comme une véritable remise en cause du statut unique, par une volonté d'individualisation et de mise en concurrence des agents, avec la mise en place des ratios promus-promouvables.

On peut penser et craindre que, selon l'appartenance à telle ou telle collectivité, le droit à carrière des personnels sera différent. Une crainte bien légitime s'est faite jour chez les personnels de notre établissement, notamment chez les ingénieurs, particulièrement les plus jeunes, qui ont souhaité le faire savoir à l'ouverture du CTP du vendredi 6 juillet au matin. Un débat s'est donc instauré avec les personnels présents, les élus présents et notre collègue Pierre Crédoz, président du CTP, qui s'est engagé à débattre avec les syndicats de l'aspect des critères afin que cette réforme dite "des ratios promus-promouvables" s'inscrive dans un véritable déroulement de carrière et de faire en sorte qu'il existe une certaine harmonie dans l'avancement de grades entre les filières. C'est donc notre souhait que, dans ce cadre-là, un dialogue social apaisé et constructif s'ouvre et s'engage.

Dossier n° 2007-4311 - Tableau des ratios d'avancement

Filière	catégorie	Grades d'avancement	Ratio de promotion maximum	
			au choix	examen professionnel
ADMINISTRATIVE	C	adjoint administratif 1 ^{ère} classe		100 %
		adjoint administratif principal 2 ^o classe	60 %	
		adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	30 %	
	B	rédacteur principal	50 %	
		rédacteur chef	20 %	100 %
	A	attaché principal	60 %	100 %
		directeur	20 %	
		administrateur hors classe	20 %*	
	TECHNIQUE	C	adjoint technique 1 ^{ère} classe	
adjoint technique principal 2 ^o classe			60 %	
adjoint technique principal 1 ^{ère} classe			30 %	
agent de maîtrise principal			25 %	
B		contrôleur principal	50 %	100 %
		contrôleur chef	50 %	
		technicien supérieur principal	50 %	
		technicien supérieur chef	50 %	100 %
A		ingénieur principal	50 %	
		ingénieur en chef classe normale	20 %*	
		ingénieur en chef classe exceptionnelle	20 %*	
SOCIALE		B	assistant socio-éducatif principal	25 %
	infirmière de classe supérieure		0 %	
	assistant médico technique de classe supérieure		50 %	
	A	médecin hors classe	50 %	
CULTURELLE	B	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 ^{ère} classe	50 %	
		assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	50 %	100 %
		assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 ^{ère} classe	50 %	
		assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	50 %	100 %
* ratio maximum, l'avancement de grade ne se faisant que sur poste identifié sur le grade d'avancement				

Voilà, monsieur le président, quelques commentaires à ce sujet. Il y a un CTP qui s'est tenu mais on souhaite que les choses se passent au mieux avec l'ensemble des personnels concernés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, nous aussi nous souhaitons que les choses se passent le mieux possible, dans l'équité la plus grande.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2007-4312 - proximité, ressources humaines et environnement - Secteur Lyon-Villeurbanne - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône - Avis de la Communauté urbaine sur son territoire - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4312. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe GAEC.

M. FOURNEL : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4213 - Lyon - Marché de mobilier urbain et de mise à disposition de vélos passé avec la société J.C. Decaux - Tarification du système Vélo'V pour les adhérents de l'association La Voiture autrement - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2007-4213. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2007-4214 - Vaulx en Velin - Pôle commercial du Mas du Taureau - Acquisition des murs de la moyenne surface alimentaire - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4223 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Pôle de loisirs - Elargissement des voiries de desserte - Reconstruction des ouvrages techniques après démolition par la Communauté urbaine - Protocole d'indemnisation de la société sportive du Rhône - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4214 et 2007-4223. Monsieur Beauverie n'est plus là. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. BEAUVERIE absent.

N° 2007-4215 - Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire de l'économie et des transports de l'ENTPE sur l'empreinte écologique mobilité - Délégation générale au développement urbain -

N° 2007-4234 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Projet d'aménagement du Bottet - Bilan de la concertation préalable - Convention avec l'Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4215 et 2007-4234. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2007-4216 - Convention avec l'Union sociale pour l'habitat - Subvention pour l'organisation de son congrès 2007 - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2007-4217 - Lyon 6° - Extension du Palais des congrès à la Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour deux marchés de travaux et rectification des décomptes généraux pour trois marchés de travaux - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2007-4219 - Ménages en grande difficulté d'accès au logement - Mission partenariale de repérage, de traitement des situations et de coordination des acteurs du logement d'urgence - Subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4220 - Mise en place d'un programme d'intérêt général (PIG) loyers maîtrisés - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4235 - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Construction d'un centre Adapei sur le site de l'hôpital Saint Jean de Dieu - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2007-4239 - Lyon 2° - ZAC Lyon-Confluence - 1^{ère} phase - Convention de participation des constructeurs, relative aux parcelles n° BE 6 et BE 7 situées 101-107, cours Charlemagne - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4241 - Pierre Bénite - Aménagement du chemin de la Gravière - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4247 - Utilisation, par des opérateurs de service, des données de trafic routier produites par la Communauté urbaine - Convention avec la société Mediamobile - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4310 - Villeurbanne - Projet urbain du centre-ville - Ouverture d'une procédure de concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4216, 2007-4217, 2007-4219, 2007-4220, 2007-4235, 2007-4239, 2007-4241, 2007-4247 et 2007-4310. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4221 - Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du plan de financement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4224 - Corbas - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4225 - Saint Genis Laval - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4226 - Meyzieu - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4227 - Lyon 9° - Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4228 - Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Règlement intérieur - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4230 - Implantation de l'association Banlieues d'Europe à Lyon - Participation de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4231 - Programme européen Urbact - Participation à un réseau animé par la ville polonaise de Poznan - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4233 - Bron - Quartier du Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Préfiguration de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4242 - Décines Charpieu - Réaménagement de la place Roger Salengro - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4221, 2007-4224 à 2007-4228, 2007-4230, 2007-4231, 2007-4233 et 2007-4242. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2007-4229 - Villeurbanne - Projet urbain du centre-ville - Modification du périmètre de concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2007-4232 - Projet Concerto-Renaissance - Programme Concert'action - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Les dossiers 2007-4229 et 2007-4232 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2007-4240 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4240. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2007-4243 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gigot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4243. Monsieur Gigot, vous avez la parole.

M. GIGOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GIGOT.

N° 2007-4245 - Oullins - Parc de stationnement Arlès Dufour - Compléments à la régie de recettes et aux règles tarifaires - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4245. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4264 - Convention 2007 avec l'Insa - Animation technopolitaine du domaine scientifique de la Doua - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Laréal comme rapporteur du dossier numéro 2007-4264. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2007-4266 - Chassieu - Opération 0888 requalification de la zone industrielle de Chassieu Mi-Plaine - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4266. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2007-4267 - Convention avec l'association Doc Forum - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4267. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2007-4268 - Convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon - Challenge Itech - Subvention pour 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4269 - Convention avec l'Espace Textile - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4271 - Développement des salons Lyon Mode City et Interfilère - Subvention à la Fédération de l'industrie de la maille et de la bonneterie 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4268, 2007-4269 et 2007-4271. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4274 - Saint Priest - individualisation d'autorisation de programme - Cession de parcelles situées rue Edmond Rostand - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

N° 2007-4275 - Enveloppe globalisée pour le compte de tiers - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2007-4277 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération 1394 travaux sur patrimoine privé communautaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4274, 2007-4275 et 2007-4277. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2007-4278 - Exercice 2007 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4283 - Biennale d'art contemporain 2007 - Convention et versement d'une subvention à l'association des Festivals - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2007-4289 - Convention autorisant la mise à disposition de la mission historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur le vice-président Darne, monsieur le vice-président Colin rapporte les dossiers numéros 2007-4278, 2007-4283 et 2007-4289.

M. le vice-président COLIN, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Union pour la Communauté s'étant abstenu sur le n° 2007-4278.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément.

N° 2007-4279 - Agent victime d'une agression sur le trajet domicile/travail - Substitution de la Communauté urbaine au débiteur défaillant et recours contre ce débiteur - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

N° 2007-4280 - Agent victime d'une agression sur le trajet domicile-travail - Substitution de la Communauté urbaine au débiteur défaillant et recours contre ce débiteur - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de madame Pédrini, monsieur le vice-président Touraine rapporte les dossiers numéros 2007-4279 et 2007-4280.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur en remplacement de Mme la vice-présidente PÉDRINI, absente : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE en remplacement de Mme la vice-présidente PÉDRINI, absente.

N° 2007-4286 - SEM Lyon Confluence - Evolution en une société publique locale d'aménagement - Modification des statuts de la SEM - Réunion des actions dans les mains de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4286. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2007-4287 - Projet Galimède (informatique embarquée) - Création de l'opération - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4287. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BERTRAND.

N° 2007-4288 - Lyon 3° - Aménagement du terrain de sport square Quinet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Dumont a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4288. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. le vice-président DUMONT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUMONT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4290 - Fonds de solidarité eau - Réalisation de quatre forages à pompes manuelles dans les villages de Manga et Sapone (région centre-sud) au Burkina Faso - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4291 - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de six villages et réalisation d'un réseau d'assainissement dans un village de la région de Taroudannt (Maroc) - Projet Taroudannt 2 tranche 2007 - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4297 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Maîtrise d'oeuvre de la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues sur le ruisseau du Ravin - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4299 - Location, acquisition, maintenance et gestion des corbeilles et/ou bornes de propreté sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location, maintenance et gestion de corbeilles de propreté dites génériques en PEHD sur les communes de Lyon et Villeurbanne incluant la dépose du parc actuel - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4290, 2007-4291, 2007-4297 et 2007-4299. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4292 - Givors - Réseau d'assainissement - Exploitation par la SDEI - Délégation de service public - Avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4293 - Grigny - Réseau d'assainissement - Exploitation par la SDEI - Délégation de service public - Avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4294 - Lyon - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Construction des lignes fortes de transports en commun C 1, C 2 et C 3 - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4295 - Givors - Grigny - Adhésion de la Communauté urbaine au Syndicat mixte Rhône-Sud - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4296 - Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Construction d'une installation de rétention et de traitement des eaux - Engagement d'une procédure d'autorisation de défrichement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4309 - Secteur Rhône aval - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône - Avis de la Communauté urbaine sur son territoire - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4292 à 2007-4296 et 2007-4309. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4298 - Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 - Avenant n° 2 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2007-4298 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2007-4303 - Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 1 : déchèteries situées à Champagne au Mont d'Or, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Genas, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4304 - Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchèteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 2 : déchèteries situées à Givors (à partir de 2009), Grigny, Lyon 7°, Pierre Bénite, Saint Priest et Vénissieux - Autorisation de signer le marché - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur Perret, madame Mermoud rapporte les dossiers 2007-4303 et 2007-4304.

Mme MERMOUD, rapporteur en remplacement de M. Perret absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4305 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2007-4306 - Convention de mise à disposition d'un cadre A de la Communauté urbaine auprès de la ville de Bourg en Bresse - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Pôle gestion emplois et carrières -

N° 2007-4307 - Versement d'un capital décès aux ayants droit des agents décédés de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Pôle gestion emplois et carrières -

N° 2007-4308 - Mise à jour des tableaux du régime indemnitaire à la suite du reclassement de la catégorie C et de certains grades de la catégorie B - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4305 à 2007-4308. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé. Mes chers collègues, bonnes vacances. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 30).